

710^{ème} Séance

Séance Publique
du lundi 11 octobre 2010

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 17 JUIN 2011 (N° 8.021)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. ANNONCE DU PROJET DE LOI DEPOSE PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI DEVANT LA COMMISSION (p. 6000).
- II. ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT (p. 6001).
- III. EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2010 :
 - Rapport du Gouvernement (p. 6006).
 - Rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale (p. 6014).
 - Débat général : (p. 6036).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2010**

—
**Séance publique
du lundi 11 octobre 2010**
—

Sont présents : M. Jean-François ROBILLON, Président du Conseil National ; M. Fabrice NOTARI, Vice-Président du Conseil National ; M. Gérard BERTRAND, MME BRIGITTE BOCCONE-PAGES, MM. Alexandre BORDERO, Marc BURINI, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITTLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Mme Sophie LAVAGNA, M. Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, MM. Bernard MARQUET, Roland MARQUET, Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Guillaume ROSE, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Christophe STEINER, Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

—
Est absente excusée : Mme Catherine FAUTRIER, Conseiller National.
—

Assistent à la séance : S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et les Affaires Economiques et Financières Internationales ; Mme Sophie THEVENOUX, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor.

—
Pour le Cabinet du Conseil National :

M. Jean-Sébastien FIORUCCI,
Chef de Cabinet du Président du Conseil National
M. Laurence GUAZZONNE-MILLIASSEAU,
Chargé de Mission pour les Affaires Sociales

Pour le Secrétariat Général du Conseil National :

M. Jean-Luc MERLINO,
Secrétaire Général du Conseil National

Mme Florence FERRARI,
Secrétaire en Chef

M. Stephan BRUNO,
Conseiller Technique

Mme Martine MORINI,
Secrétaire-Sténodactylographe

—
La séance est ouverte, à 19 heures, sous la présidence de M. Jean-François ROBILLON.
—

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

En premier lieu, je voudrais excuser l'absence de Catherine FAUTRIER, qui est retenue à l'étranger pour des raisons professionnelles.

I.

**ANNONCE DU PROJET DE LOI DEPOSE
PAR LE GOUVERNEMENT
ET RENVOI DEVANT LA COMMISSION**

L'ordre du jour appelle en premier lieu, en vertu de l'article 70 du Règlement Intérieur du Conseil National, l'annonce des projets de loi déposés sur le Bureau de notre Assemblée depuis notre dernière séance publique du 28 juin 2010.

1. *Le projet de loi n° 877 portant fixation du budget rectificatif 2010 nous est parvenu le 1^{er} juillet 2010.*

Je vous propose qu'il soit officiellement renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie, qui l'a bien évidemment déjà étudié.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

2. *Le projet de loi, n° 878, portant fixation du budget primitif de l'Etat pour l'exercice 2011 qui a été déposé le 30 septembre 2010.*

Je vous propose de renvoyer le texte devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

II.

ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT

Je vous rappelle à présent, qu'en vertu du dernier alinéa de l'article 67 nouveau de la Constitution du 17 décembre 1962, modifiée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, le Conseil National a l'obligation de faire connaître au début de chaque session ordinaire, l'état d'examen de tous les projets de loi déposés par le Gouvernement, quelle que soit la date du dépôt.

Conformément à ces dispositions, j'invite à présent les différents Présidents de Commissions qui sont saisis de projets de loi à s'exprimer.

Tout d'abord, nous allons commencer par Monsieur Alexandre BORDERO, en sa qualité de Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais vous faire un état des lieux des textes qui sont à l'examen de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

1. *Projet de loi n° 755 relative aux incapacités et conditions d'exercice d'une activité commerciale, industrielle, artisanale ou professionnelle.*

Ce texte, transmis au Conseil National le 14 janvier 2003, a été déposé en Séance Publique le 20 février 2003 et renvoyé devant la Commission.

Depuis 2003, ce projet de loi a fait l'objet d'un grand nombre de réunions de la Commission ainsi que de divers échanges de courriers avec le Gouvernement. Le rapport, rédigé par

M. Jean-Charles GARDETTO, Rapporteur au nom de la Commission, a été envoyé au Gouvernement le 13 novembre 2006, ce dernier ayant fait part de ses observations le 18 mai 2007. Le Conseil National a ensuite demandé, par courrier du 31 mai 2007, la communication de l'arrêté ministériel d'application actualisé de l'article 10 du projet de loi. Enfin, un dernier courrier a été adressé au Gouvernement le 1^{er} avril 2008 demandant à nouveau la communication de cet arrêté ministériel ainsi que l'actualisation de la rédaction du projet de loi dans son ensemble aux fins d'intégrer les modifications apportées par la loi n° 1.331, relative aux sociétés, votée le 21 décembre 2006.

Le Conseil National est toujours dans l'attente d'une réponse du Gouvernement. A ce sujet, dans son rapport du 28 septembre 2009, le Rapporteur du projet de loi, n° 830, modifiant le code pénal en matière de fausse monnaie, a attiré l'attention du Gouvernement sur la nécessité que le projet de loi, n° 755, soit prochainement adopté.

Madame le Conseiller de Gouvernement pour les Finances, au cours de la séance publique du 4 novembre 2009, a informé le Conseil National de la possibilité d'inclure au sein des sanctions prévues dans le projet de loi n° 755 l'interdiction d'exercice professionnel prononcée par le juge pénal.

Lors de discussions en Comité de Pilotage Législatif, il avait été question des interdictions professionnelles au sens large mais il n'en résulte pas pour autant la prise d'une décision claire. Il appartient désormais au Gouvernement de relancer le processus législatif puisque, de son côté, le Conseil National a clos l'étude dudit texte depuis le 13 novembre 2006.

2. *Projet de loi n° 817 sur le commerce et la preuve électronique :*

Ce texte a été transmis au Conseil National le 9 août 2006. Il a été officiellement déposé au cours de la Séance Publique du 10 octobre 2006 et renvoyé le même jour pour examen devant la Commission de Législation.

Il a ensuite été transféré à la Commission des Finances et de l'Economie Nationale lors de la séance publique du 3 avril 2007.

En date du 7 mai 2008, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a désigné M. Jean-Charles GARDETTO comme Rapporteur.

Le texte a fait l'objet de multiples réunions de la Commission, et une consultation juridique a été effectuée auprès d'un cabinet juridique spécialisé.

Le rapport, annoncé lors de la première séance d'avril comme étant en cours d'élaboration, n'a pu être finalisé, en raison des travaux intensifs de la Commission sur le projet de loi, n° 862, relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, voté lors de la session extraordinaire du 23 juillet 2009.

Le Gouvernement a informé le Conseil National du retrait du texte par courrier du 21 juin 2010. Ce retrait a été confirmé en séance publique du 28 juin 2010.

Le Groupe de travail mixte se réunira le 19 octobre 2010 aux fins de prendre connaissance du futur projet de loi sur l'économie numérique, censé opérer la fusion des projets de loi n° 817 et 818 ainsi que la prise en compte des amendements déposés par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale lors de l'étude du projet de loi n° 817. La réunion sera assortie d'éléments explicatifs fournis par Maître CAPRIOLI.

3. *Projet de loi n° 818, concernant les délits relatifs au système d'information :*

Ce projet de loi a suivi le même processus que le n° 817 énoncé précédemment. Le Rapporteur a été désigné en la personne de M. Philippe CLERISSI lors de la Commission du 25 juin 2008.

Le rapport a été approuvé le 5 novembre 2008 et envoyé au Gouvernement le même jour. Le Conseil National est toujours dans l'attente d'une réponse du Gouvernement, malgré la liste des priorités législatives fixées, en accord avec le Gouvernement, lors de la réunion du 5 mars 2009.

Le Gouvernement a informé le Conseil National du retrait du texte par courrier du 21 juin 2010. Ce retrait a été confirmé en séance publique du 28 juin 2010. Le sort de ce texte étant lié au dépôt d'un projet de loi plus global sur l'économie numérique, les mêmes remarques que celles relatives au projet de loi n° 817 sont transposables en l'espèce.

4. *Projet de loi n° 877 portant fixation du Budget Rectificatif de l'exercice 2010 :*

Inscrit à l'ordre du jour de nos séances de cette semaine, ce texte arrivé au Conseil National le 1^{er} juillet 2010, vient d'être officiellement déposé et renvoyé devant la Commission ce jour.

5. *Projet de loi n° 878 portant fixation du Budget Primitif de l'exercice 2011 :*

Ce texte, arrivé au Conseil National le 30 septembre 2010, vient d'être officiellement déposé et renvoyé devant la Commission ce jour. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale en commencera l'examen dès après le vote du Budget Rectificatif 2010.

M. le Président.- Je vous remercie Monsieur BORDERO.

Nous allons poursuivre avec Madame Brigitte BOCCONE-PAGES, en sa qualité de Présidente de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Permettez-moi de vous présenter l'état des projets de loi qui sont, à l'étude, devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

1. *Projet de loi n° 840, relative au contrat de travail :*

Arrivé au Conseil National le 3 avril 2007, ce projet de loi a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission le même jour.

Il a fait l'objet d'un courrier au Gouvernement le 27 avril 2007 pour demander communication de l'avis du Conseil d'Etat ; en date 11 juillet 2007, quelques-uns des éléments de réflexion de ladite instance ont été transmis à l'Assemblée par le Ministre d'Etat.

La Commission s'est déjà réunie à plusieurs reprises entre mai et juillet 2007 afin d'étudier ce texte qui a fait aussi l'objet d'une Commission Plénière d'Etude à la fin du mois de juillet 2007.

Vu l'importance de ce projet de loi, le Conseil National a sollicité l'expertise d'un juriste monégasque spécialisé en la personne de Monsieur Jean BILLON, pour une étude technique approfondie. Les résultats de cette étude nous sont parvenus en fin d'année 2007.

En parallèle, le Président du Conseil National a reçu en audience, respectivement les 6 et 12 juin 2007, l'Union des Syndicats de Monaco et la Fédération Patronale Monégasque.

La Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses a procédé à l'examen de ce texte, au cours des réunions du 3 novembre et du 3 décembre 2008,

celles des 23 et 30 mars 2009, suivies des 4, 11, 18 mai et 2 juin 2009.

Ces nombreuses séances de travail ont donné lieu à un certain nombre d'observations et de questions, qui ont été transmises au Gouvernement le 25 juin 2009.

Le 20 avril 2010, la Commission a proposé au Gouvernement la tenue d'un groupe de travail ad hoc.

Le 29 avril 2010, le Ministre d'État a fait part de l'accord du Gouvernement Princier en ce qui concerne la tenue d'un groupe de travail ad hoc qui pourrait se réunir après que le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé ait rencontré les partenaires sociaux, tel que cela a d'ores et déjà été programmé.

Le Conseil National reste en attente d'une initiative du Gouvernement en la matière.

2. Projet de loi n° 864, modifiant la loi n° 446 du 16 mai 1946 portant création d'un Tribunal du Travail.

Arrivé au Conseil National le 18 mai 2009, ce texte fait suite à la proposition de loi, n° 185, déposée par MM. Jean-Luc NIGIONI et Jean-Charles GARDETTO en 2006, et adoptée par le Conseil National lors de la Séance Publique du 3 décembre 2007.

Ce projet de loi a été déposé en Séance Publique le 25 juin 2009 et renvoyé le même jour devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Le 23 avril 2010, un courrier a été envoyé au Président et au Vice-Président du Tribunal du Travail afin de connaître leurs commentaires et observations sur le projet de loi n° 864 avec une proposition de réunion entre les deux institutions pour échanger sur ledit projet.

Le 15 juin 2010, la Commission a adressé au Ministre d'État ses interrogations et observations sur le projet de loi n° 864. La Commission reste dans l'attente des réponses du Gouvernement.

Le 14 juillet 2010, une invitation a été adressée au Président et au Vice-Président du Tribunal du Travail à participer à la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses du 21 septembre 2010 qui s'est réunie.

La Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses a reçu les représentants du Tribunal du Travail le 21 septembre 2010. Ces derniers ayant formulé un certain nombre d'amendements, il conviendra, préalablement à toute réflexion concernant leur retranscription, que la Commission

étudie les réponses aux questions qui avaient été adressées au Gouvernement et qui sont parvenues aujourd'hui au Conseil National.

3. Projet de loi n° 871, modifiant la loi n° 771 du 25 juillet 1964 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National.

Ce texte, arrivé au Conseil National le 17 décembre 2009, a été déposé en séance publique le 7 avril 2010 et renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

L'examen de ce projet de loi a débuté à l'occasion de la Commission du 28 septembre 2010 au cours de laquelle un Rapporteur a été désigné en la personne de M. Jean-François ROBILLON, Président du Conseil National.

Un expert juridique pris en la personne de M. Guy CARCASSONE a été désigné par le bureau du Conseil National pour apporter des pistes de réflexion au travail des Parlementaires.

Le groupe de travail désigné lors de l'étude de la proposition de loi n° 176 modifiant la loi n° 771 du 25 juillet 1964 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National a été reconduit à l'occasion de cette Commission et il se réunira le 19 octobre 2010. Cela marquera le début de la phase concrète d'examen du texte.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGES, je vous remercie de votre compte-rendu.

Je donne maintenant la parole à Madame Sophie LAVAGNA, Présidente de la Commission de Législation afin de poursuivre la présentation du travail législatif avec les textes en cours devant cette Commission.

Mme Sophie LAVAGNA.- Je vous remercie Monsieur le Président.

A mon tour de faire l'état des projets de lois, actuellement à l'étude devant la Commission de la Législation.

1. Projet de loi n° 722 modifiant la loi n° 1103 du 12 juin 1987 relative aux jeux de hasard.

Ce texte, arrivé au Conseil National le 24 septembre 2001, a été déposé en séance publique le 29 octobre 2001 et renvoyé devant la Commission.

Lors de la Commission de Législation du 12 novembre 2004, une présentation exhaustive des projets devant constituer un « code de l'économie numérique » dont le présent texte fait partie, a été effectuée par M. A. BENSOUSSAN, en présence de membres du Gouvernement.

Un Rapporteur a été désigné en la personne de M. Claude BOISSON lors de la Commission du 25 février 2005 et un premier rapport a été adopté le 8 avril 2005 et envoyé au Gouvernement le 20 avril 2005.

Lors de la Commission Plénière d'Etude du 12 mai 2005, un point sur les travaux législatifs en cours (incluant le présent texte) a été réalisé en présence des membres du Gouvernement.

Par courrier en date du 20 octobre 2006, S. E. M. le Ministre d'Etat demandait à ce que l'étude de ce projet de loi soit suspendue du fait des développements internationaux en la matière. Depuis, eu égard à l'évolution internationale allant dans le sens d'une libéralisation des jeux en ligne, dans un courrier en date du 3 juillet 2008, S.E. M. le Ministre d'Etat invitait le Conseil National à reprendre l'examen de ce projet de loi.

Cette démarche apparaît pour le moins paradoxale puisque le Conseil National a terminé l'étude de ce texte depuis le 8 avril 2005. En conséquence, il appartient désormais au Gouvernement de se rapprocher de ses propres services aux fins de relancer le processus législatif.

2. Projet de loi n° 778, relative à l'administration et à l'organisation judiciaire.

Ce texte, arrivé au Conseil National le 13 mai 2004 a été déposé en séance publique le 18 mai 2004 et renvoyé devant la Commission.

Un Rapporteur, en la personne de Jean-Charles GARDETTO, a été désigné lors de la séance du 23 septembre 2005.

L'examen de ce texte se poursuit. Il est à l'ordre du jour de la prochaine Commission de Législation qui se tiendra le 19 octobre prochain.

3. Projet de loi n° 808, relative aux armes, à leurs pièces, éléments et munitions.

Ce texte, arrivé au Conseil National le 11 novembre 2005 a été déposé en séance publique le 7 décembre 2005 et renvoyé devant la Commission

Un Rapporteur, en la personne de Mme N. MANZONE-SAQUET, a été désigné lors de la Commission du 16 novembre 2009.

Une première série de questions et observations formulées par la Commission a été transmise au Ministre d'Etat par courrier du 11 décembre 2009. En complément, une seconde série de questions et observations a été transmise au Ministre d'Etat le 16 février 2010.

Le 31 mai 2010, le Conseil National a reçu les réponses du Gouvernement aux deux listes de questions et observations.

La Commission a émis le souhait de rencontrer des professionnels et les associations afin que les Elus soient en mesure d'appréhender avec une plus grande exactitude la portée effective des modifications envisagées par ledit projet de loi. A ce jour, le Conseil National est dans l'attente d'une réponse.

Toutefois, le Conseil National demeure dans l'attente d'une réponse du Ministre d'Etat au courrier qui lui avait été adressé le 24 septembre 2010. Celle-ci devrait permettre de fournir les éclaircissements qui font encore défaut à ce jour.

4. Projet de loi n° 823 portant Code de procédure pénale :

Ce texte arrivé au Conseil National le 18 août 2006 et renvoyé devant la Commission lors de sa séance publique du 10 octobre 2006, a fait l'objet d'un début d'étude approfondi par le Conseil National.

Toutefois, à l'aune des réflexions en cours dans le pays voisin, visant notamment à la suppression du juge d'instruction dans le système français, le Gouvernement avait, dans un premier temps, souhaité, par lettre du 14 décembre 2009, que l'étude de ce projet de loi soit suspendue.

Face à la demande insistante du Conseil National de clarification de sa position, le Gouvernement a retiré ce projet de loi par courrier de S.E. M. le Ministre d'Etat du 15 juin 2010. L'Assemblée demeure désormais dans l'attente du dépôt d'un ou plusieurs nouveaux projets de loi relatifs à la révision du Code de procédure pénale, tout en soulignant l'important travail accompli par la Commission lors de l'examen de ce projet de loi n° 823 concrétisé par les nombreux et substantiels amendements proposés par elle.

5. *Projet de loi n° 849, relative à l'arbitrage :*

Ce texte, arrivé au Conseil National le 13 décembre 2007 a été déposé en séance publique le 21 décembre 2007 et renvoyé devant la Commission.

Un Rapporteur a été désigné en la personne de Mme Sophie LAVAGNA à l'occasion de la Commission de Législation du 30 octobre 2008. Lors d'une réunion de travail tenue le 28 juillet 2009, une délégation de la Commission de Législation a rencontré les membres du groupe de travail ayant élaboré ce projet de loi. Le Ministre d'Etat a adressé le 29 septembre 2009 au Conseil National un courrier formalisant les observations et réponses apportées lors de cette réunion.

A l'occasion de la séance du 22 juillet 2010, la Commission a reçu les représentants de l'Ordre des Avocats de Monaco qui adresseront prochainement au Conseil National leurs observations.

Le Ministre d'Etat a évoqué, lors de la Commission Plénière d'Etude présentant les grands équilibres budgétaires, le retrait du texte, décrivant ce dernier comme trop ambitieux. Le Conseil National reste, à ce jour, dans l'attente d'une position définitive et officielle du Gouvernement.

6. *Projet de loi n° 872, relative à l'assistance judiciaire et à l'indemnisation des avocats :*

Ce texte, est arrivé au Conseil National le 28 décembre 2009. Il a été déposé en séance publique le 7 avril 2010 et renvoyé devant la Commission de Législation.

Un Rapporteur, en la personne de Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, a été désigné lors de la Commission du 20 mai 2010. La Commission a ainsi entrepris l'étude de ce projet de loi.

Le 9 juin 2010, la Commission a adressé au Ministre d'Etat ses interrogations et observations sur le projet de loi n° 872.

Les réponses du Gouvernement Princier aux interrogations et observations de la Commission ont été transmises le 3 août 2010.

La Commission continue donc d'étudier le projet de loi n° 872 à la lumière des réponses reçues du Gouvernement Princier.

7. *Projet de loi n° 876 sur l'Aviation civile.*

Le projet de loi a été déposé par le Gouvernement le 6 mai 2010 et a été renvoyé en Commission de Législation le 10 mai 2010.

M. le Président.- Madame LAVAGNA, je vous remercie.

Nous continuons avec Monsieur BERTRAND, Président de la Commission du Logement.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Un seul projet de loi est à l'étude de la Commission du Logement.

1. *Projet de loi n° 867, modifiant la loi n° 1235 du 28 décembre 2000 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1er septembre 1947.*

Ce texte, arrivé au Conseil National le 20 juillet 2009, a été déposé en séance publique le 23 juillet 2009 et renvoyé devant la Commission.

Un rapporteur a été désigné en la personne de M. Guillaume ROSE lors de la Commission du Logement du 21 septembre 2009.

Une première liste de questions et observations a été envoyée au Gouvernement le 12 octobre 2009, les réponses étant parvenues au Conseil National le 17 mars 2010, après que le Conseil National ait adressé deux lettres de relance. Ces réponses ont fait l'objet d'une étude lors de la Commission du 21 avril 2010.

Le groupe de travail issu de la Commission du Logement a reçu les représentants des associations de locataires et de propriétaires ainsi que les professionnels du secteur immobilier :

- L'Association des locataires de Monaco le mardi 18 mai 2010 ;
- L'Association des propriétaires de Monaco le mercredi 26 mai 2010 ;
- La Chambre Immobilière monégasque le mercredi 9 juin 2010.

M. le Président.- Monsieur BERTRAND je vous remercie de votre compte-rendu.

Je donne à présent la parole à Mme la Doyenne, en sa qualité de membre de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, pour poursuivre la présentation du travail législatif avec le texte en cours devant cette Commission.

Madame Nicole MANZONE-SAQUET, nous vous écoutons.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Merci Monsieur le Président.

1. *Projet de loi n° 869 relatif à la lutte et à la prévention des violences particulières*

Ce texte arrivé au Conseil National le 13 octobre 2009, a été déposé en Séance Publique le 14 octobre 2010 et renvoyé devant la Commission.

Un rapporteur a été désigné en la personne de Mme Sophie LAVAGNA, lors de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille du 17 novembre 2009.

L'étude de ce texte a conduit la Commission à adresser au Gouvernement une liste de questions et d'observations le 15 décembre 2009.

Le Conseil National a été rendu destinataire des réponses du Gouvernement qui vont être examinées lors de la réunion de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille qui se tiendra ce jeudi.

M. le Président.- Merci beaucoup Madame MANZONE-SAQUET.

Nous terminons ce tour d'horizon avec Madame Anne POYARD-VATRICAN, Présidente de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci.

1. *Projet de loi n° 860 portant Code de l'Environnement.*

Arrivé au Conseil National le 12 décembre 2008, ce projet de loi a été déposé en Séance Publique et renvoyé le même jour devant la Commission.

Compte tenue de l'importance de ce projet de loi, le Conseil National a sollicité l'expertise d'un avocat spécialisé en Droit de l'Environnement pour une étude approfondie en la personne de M. Gilles MARTIN. Les résultats d'une étude préliminaire, nous sont parvenus à la mi-mars 2009.

J'ai été désignée comme Rapporteur lors de la Commission de l'Environnement du 17 avril 2009.

En parallèle, la Commission a reçu respectivement les 27 et 22 juillet 2009, les Associations et Groupements intéressés par le thème de l'environnement ainsi qu'une délégation du Conseil Economique et Social, afin de recueillir leur avis et suggestions sur ce projet de loi.

Enfin une liste d'observations et de questions a été adressée au Gouvernement par un courrier en date du 27 juillet 2009, à laquelle le Gouvernement a répondu par un courrier du 31 décembre 2009, et ses réponses ont ainsi été examinées par la Commission à l'occasion de la séance du 5 février 2010. La Commission a depuis lors poursuivi l'examen régulier du projet de loi.

Lors de sa séance de travail du 21 mai 2010, la Commission a décidé d'adresser une seconde série de questions au Gouvernement portant sur les livres 1 et 5 du projet de Code. Elle demeure à ce jour dans l'attente d'une réponse du Gouvernement. Pour autant, l'étude des Livres 2, 3 et 4 se poursuit. Aucun autre texte n'est à l'étude devant la Commission.

M. le Président.- Merci beaucoup Madame POYARD-VATRICAN.

La présentation détaillée des différents projets de loi en cours d'étude par le Conseil National s'achève ainsi.

III.

EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2010

M. le Président.- Monsieur le Ministre, le Conseil National a pris connaissance avec intérêt du rapport du Gouvernement qui accompagnait le document budgétaire. Vous avez souhaité intervenir dès à présent pour apporter des précisions.

M. le Ministre d'Etat.- Avant la lecture du rapport, j'aimerais en effet porter à la connaissance de la Haute Assemblée les modifications à apporter au projet de budget rectificatif de l'exercice 2010. Ces modifications sont les suivantes :

Article 041.104 :	
Revenu des valeurs mobilières	- 7.692.000 €
Article 346.395 :	
Entretien des pelouses	+ 265.000 €
Article 608.104 :	
Epreuves sportives automobiles	- 400.000 €

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre. La parole est maintenant à Madame le Directeur du Budget et du Trésor pour la lecture du rapport gouvernemental.

Mme le Directeur du Budget et du trésor.-

Le projet de Budget Rectificatif de l'exercice 2010, qui ne tient pas compte des dernières écritures sur le siège, évoquées précédemment, se présente comme suit :

	Budget Primitif 2010	Budget Rectificatif 2010	%
- RECETTES	802 197 500 €	775 350 200 €	-3,4 %
- DEPENSES	907 512 800 €	863 520 200 €	-4,9 %
* ordinaires	659 230 800 €	666 480 800 €	1,1 %
* d'équipement	248 282 000 €	197 039 400 €	-20,6 %
- Excédent de dépenses	105 315 300 €	88 170 000 €	-16,3 %
- Excédent des Comptes Spéciaux du Trésor			
- Recettes	39 637 700 €	32 700 600 €	
- Dépenses			
- Excédent de dépenses global	65 677 600 €	55 469 400 €	-15,5 %

Le budget primitif était fondé sur une reprise de l'activité à fin 2009 ainsi que l'annonçaient les indicateurs économiques européens ; ces prévisions se sont avérées fondées puisque le pays voisin a pu constater à la fin du trimestre 2009 une augmentation de son P.I.B. en volume de 0,5 %.

Toutefois, les effets de cette reprise escomptée ne se sont pas maintenus et les résultats de la croissance économique en France affichaient + 0,1 % seulement au 1^{er} trimestre 2010.

Cependant, la conjoncture industrielle semble s'améliorer sensiblement avec une accélération de l'activité dans ce secteur au cours des premiers mois de 2010, évolution soutenue par les politiques publiques mises en place dans l'ensemble des pays européens. Par ailleurs, les prévisions de croissance en France du Fonds Monétaire International s'avèrent significatives, quoique vulnérables, avec une progression de 1 % à 2 % sur 2010.

De ce fait, les estimations primitives du budget de 2010 s'avèrent quelque peu obsolètes sur l'année considérée et méritent d'être corrigées, notamment au niveau des estimations de recettes.

Dans ces conditions, il a été envisagé de baisser les rentrées fiscales de 31,9 M€ ce qui conduit à une baisse globale des recettes de 26,8 M€, d'autres postes étant en augmentation (redevance S.B.M. notamment). Toutefois, compte tenu des résultats constatés à fin mai qui laissent entrevoir une amélioration des encaissements, l'hypothèse d'une reprise sensible au cours du 2^{ème} semestre de l'année 2010 est retenue, laissant ainsi l'estimation des

produits de l'exercice 2010 supérieure de 31 M€ aux résultats enregistrés à la clôture de 2009.

Si l'on compare les estimations de dépenses du budget rectificatif par rapport au budget primitif, les crédits d'équipement se trouvent réduits de 51,2 M€, mais cette section bénéficie de reports de l'exercice 2009 à hauteur de 78 M€, ce qui permet de maintenir une politique d'équipement soutenue.

Les dépenses ordinaires (fonctionnement et interventions) croissent très légèrement + 7,3 M€, sous l'effet des interventions publiques (+ 5,3 M€) qui vont principalement vers la politique sociale mais aussi vers le domaine sportif.

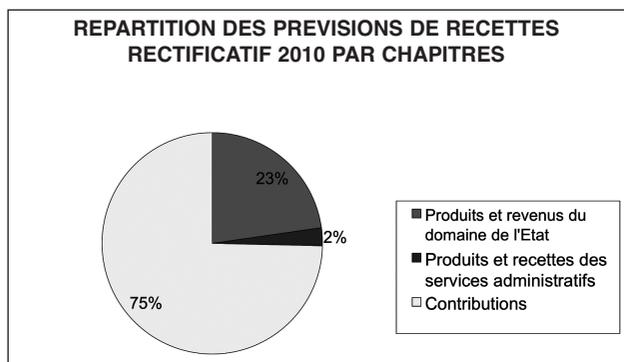
Les frais de fonctionnement varient très peu, les services ayant été invités à faire preuve de rigueur. Les dépenses de ce type augmentent de 1,9 M€, compte tenu des ajustements des dépenses de personnel et de la poursuite soutenue des politiques d'entretien de la ville et de mobilité urbaine.

Au final, le budget rectificatif affiche un déficit prévisionnel en baisse de 17 M€ par rapport au budget primitif, puisqu'il passe de 105,3 à 88,2 M€. L'exercice précédent, le déficit n'avait été réduit que de 2 M€ au budget rectificatif. L'équilibre général des Finances Publiques se présente comme suit :

Excédent de dépenses du budget 2010 rectifié	88,2 M€
Excédent de recettes des C.S.T.	32,7 M€
Excédent de dépenses total	55,5 M€

1/ RECETTES

Les recettes, qui s'établissent à 775.350.200 €, enregistrent une diminution de 3,4 %. Elle provient principalement du chapitre contributions (fiscalité).



1 - *Produits et revenus du Domaine de l'Etat*

A - Domaine Immobilier

Les modifications de cette section concernent deux articles, à savoir le domaine immobilier au sens strict et les Parkings Publics.

* Concernant le domaine immobilier, une hausse est envisagée sur l'article 011.101 « Immeubles bâtis ». Cela s'explique principalement par une moindre disparition des loyers due aux logements ayant fait l'objet d'un Contrat Habitation Capitalisation. En effet, le nombre de C.H.C. est moins élevé que prévu même s'il est significatif.

* Pour les Parkings Publics, il a été opéré un réajustement à la hausse dû à des évolutions de sens contraires. S'agissant des droits de stationnement, on note :

- une baisse des recettes horaires de 3 % ;
- une augmentation des recettes abonnements V.L. (+ 3 %) ;
- une augmentation des recettes abonnements des deux roues (+ 16 %) ;
- une hausse des recettes de l'activité Autocars.

B - Monopoles

B.1 - Monopoles exploités par l'Etat

- « Régie des Tabacs »

Eu égard aux recettes enregistrées au cours des premiers mois de 2010 notamment sur les produits

haut de gamme, il paraît envisageable de revoir à la hausse les estimations de recettes des tabacs de 2,5 %.

- « Postes et Télégraphes »

Il est anticipé une baisse de 5 % des recettes issues du compte de partage de La Poste par rapport au budget primitif, baisse des recettes qui s'accompagne parallèlement d'une baisse des dépenses.

- « O.E.T.P. »

Cet article est impacté à la hausse (+ 0,9 %) en raison des derniers éléments connus relatifs au compte de partage postal.

B.2 – Monopoles Concédés

- article 031.101 « Société des Bains de Mer »

Afin de tenir compte du résultat réel obtenu par cette société pour l'exercice 2009/2010, à savoir 208 M€, il est nécessaire de majorer la prévision de 20 %. En effet celui-ci se basait sur un scénario fortement dégradé de l'activité qui ne s'est pas réalisé.

- article 031.108 « SMEG »

Compte tenu des négociations et de la signature de la nouvelle Concession SMEG le montant rectifié affiche une hausse de 11,1 %.

- article 031.115 « S.E.P.M. »

Il est envisagé de majorer l'estimation de 7,8 % compte tenu du maintien d'un bon niveau de fréquentation des deux ports de Monaco.

C - Domaine Financier

- article 041.101 « Intérêts sur comptes bancaires »

On note début 2010 une baisse de la moyenne des disponibilités et du taux de rémunération moyen par rapport aux estimations primitives. L'estimation corrigée tient compte néanmoins d'une augmentation progressive de la moyenne des disponibilités, alliée à une reprise mesurée du taux de rémunération moyen. L'estimation est diminuée de 71,8 %.

- article 041.102 « Intérêts sur créances »

Cet article doit être revu pour prendre en compte les intérêts générés par deux prêts consentis en 2009 à un équipementier automobile. La majoration budgétaire est de + 23,9 %.

- article 041.108 « Intérêts sur CHC »

Cet article retrace les intérêts relatifs au Contrat Habitation Capitalisation (C.H.C.) versés par les foyers ayant choisi d'effectuer des versements échelonnés. Eu égard au nombre de dossiers en cours, il est proposé de diminuer cet article de 72,5 %.

2 - Produits et recettes des services administratifs

Quelques écritures viennent modifier ce chapitre, en particulier :

- article 012.113 « Service de la Circulation »

Une révision à la hausse de 6,7 % de ces recettes est anticipée eu égard aux encaissements constatés.

- article 012.138 « Hélicoptère - carburant »

Cette diminution des recettes de 27,2 % se fait en raison de la baisse du trafic et du prix du kérosène.

- article 012.500 « Stade Louis II »

Une révision à la baisse globalement de 1,2 % est réalisée au vu des derniers éléments connus.

3 - Contributions fiscales

Cette catégorie de recettes, la plus importante, affiche une baisse de 5,2 %, qui impacte principalement les droits sur les transactions immobilières.

- a) Droits de douane :

Au vu d'une part, du montant définitif des recettes douanières en baisse et, d'autre part, du chiffre actualisé de la population de Monaco, le montant du versement 2010 s'élèvera à 27 M€, soit - 4,3 %.

- b) Transactions juridiques :

Ces recettes sont globalement en baisse de 29 M€. Les évolutions concernent principalement les droits perçus sur les mutations à titre onéreux d'immeubles : une baisse de 31,5 % est anticipée par rapport au budget primitif afin de tenir compte des derniers encaissements connus.

On note également la baisse de 21,5 % des « droits sur autres actes civils et administratifs » qui provient de la diminution concomitante des recettes issues des droits de transcription et des recettes « diverses » composées principalement des obligations.

- c) Transactions commerciales - T.V.A. - :

Les recettes de T.V.A. sont stables ; seul un ajustement de - 0,1 % est opéré.

S'agissant de la composante « encaissements monégasques », il est même proposé de revoir son estimation de + 10 M€, en raison de la reprise constatée au second trimestre 2010, qui devrait perdurer.

En revanche pour les recettes provenant du compte de partage entre la France et Monaco, l'inscription primitive est minorée de 10,5 M€.

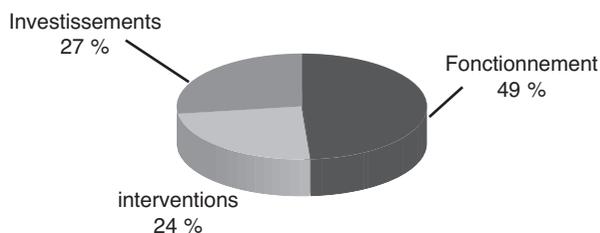
- d) Bénéfices commerciaux :

Les recettes d'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2010 sont revues légèrement à la baisse de 1,6 %, en raison d'une conjoncture qui s'est améliorée mais pas à la hauteur de l'estimation initiale.

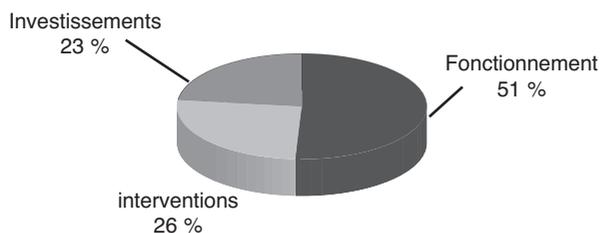
2/ DEPENSES

On observe un recul des dépenses globales (- 4,9 % par rapport au budget primitif 2010), qui s'établissent à 863.520.200 €.

**Part relative par type de dépenses
Primitif 2010**

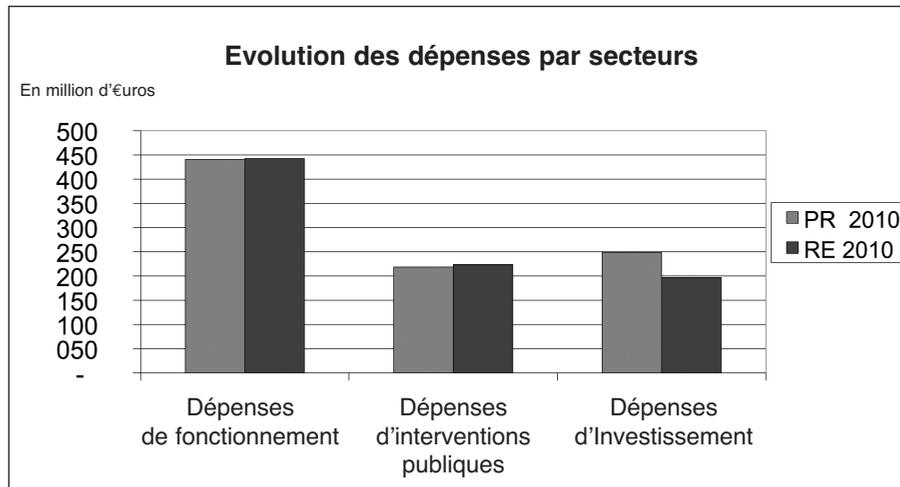


**Part relative par type de dépenses
Rectificatif 2010**



Les dépenses de fonctionnement, sont en légère progression (+ 0,4 %). Les dépenses d'interventions publiques, quant à elles, connaissent une hausse de 2,4 %, qui impacte principalement les domaines social et sportif.

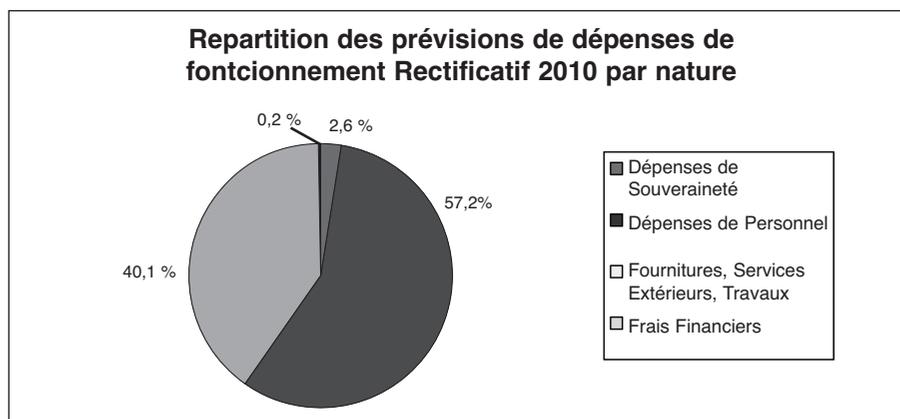
Enfin, en raison de la restitution de sommes importantes sur diverses opérations, les dépenses d'équipement et d'investissement diminuent de 20,6 %. Toutefois, il est à noter que le montant des crédits reportés de l'exercice 2009 qui pourrait être utilisé sur l'exercice 2010, est de 78 M€.



1 - Dépenses Ordinaires

A - Dépenses de Fonctionnement

Elles s'établissent à 442.638.400 €, soit une augmentation de 0,4 % par rapport au budget primitif.



Les variations des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

1) Dépenses de personnel :

L'augmentation prévue de ce type de dépenses s'explique par la majoration des rémunérations de tiers apportant leur concours (missions, études, indemnités et vacations...), ainsi que celle des traitements et indemnités. La variation des effectifs entre le budget primitif et le budget rectificatif s'élève à 22,5 postes.

2) Fournitures, services extérieurs et travaux :

L'évolution de ce type de dépenses est de + 0,3 %.

* Frais de fonctionnement

La majoration de 0,8 % de cette catégorie de dépenses provient essentiellement des ajustements liés à l'accroissement des déplacements du Centre de Presse, à la réactivation du Comité monégasque du Conseil Mondial de l'Energie, à la mise en place d'un système informatique indépendant pour la C.C.I.N., et à l'accroissement des besoins des Services Judiciaires en matière de déplacements et de dépenses d'abonnements.

* Entretien, prestations et fournitures

La majoration enregistrée sous la présente rubrique découle principalement des évolutions des consommations d'électricité, du fonctionnement des Ambassades et de la régularisation de charges locatives d'immeubles domaniaux.

* Mobilier et matériel

Le montant destiné à l'achat de mobilier et matériel a été diminué compte tenu de la révision à la baisse des dépenses d'achat de véhicules des Parkings Publics et de l'achat de kérosène par le service de l'Aviation Civile, liée à la diminution du trafic de l'héliport. Cette baisse est toutefois limitée par la majoration des crédits destinés au mobilier des Ambassades notamment en raison de la nomination d'un Ambassadeur près l'UNESCO.

* Travaux

Cette majoration provient d'une part, d'une révision de l'estimation des travaux de voirie à l'occasion du Grand Prix de F1 et, d'autre part, de la majoration des crédits de réparation et d'entretien des Ambassades.

*Dépenses des services ayant une activité commerciale et des services publics concédés :

• Services commerciaux

D'une part, comme à l'accoutumée, une des modifications principales est relative au compte de partage postal dont le montant des dépenses est réajusté fortement à la baisse en fonction des éléments communiqués par la Poste de Monaco.

D'autre part, une inscription complémentaire a été faite, la TVA due par l'Administration des Domaines aux Services Fiscaux s'avérant supérieure à l'inscription initiale.

• Services publics concédés

Cette forte majoration (+ 3,4 %) s'explique essentiellement par les inscriptions relatives aux crédits de collecte et incinération des déchets ménagers (article 501.432/2), et aux crédits destinés à couvrir la hausse des coûts d'exploitation de la C.A.M. dans le cadre de la politique de déplacement urbain (article 504.438). On note aussi la prise en compte des augmentations du prix de l'eau facturée à l'Administration au 1er janvier 2010 (article 503.436).

3) Frais financiers :

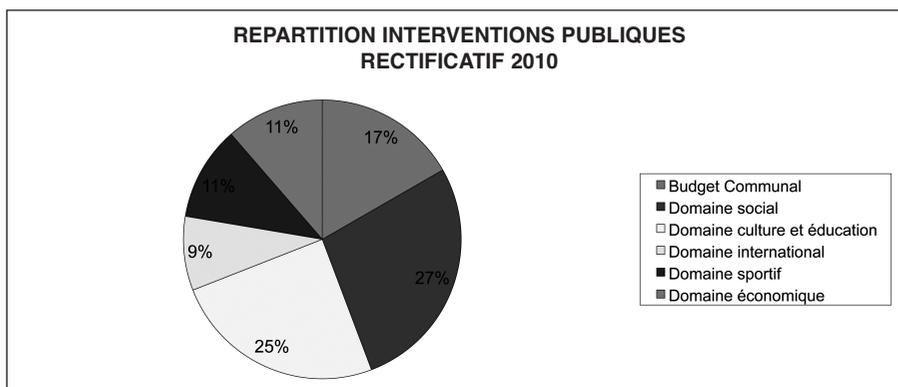
La restitution proposée s'explique principalement par la baisse du taux rémunérateur de l'avance de trésorerie (EONIA) obtenue du Fonds de Réserve, estimé au budget primitif à 1,25 % en moyenne annuelle ; celui-ci est réajusté à 0,34 % depuis le début de l'exercice et prévu avec une légère reprise progressive à partir du mois de juillet 2010.

B – Dépenses d'interventions publiques

Le montant des prévisions rectifiées pour l'exercice 2010 en matière d'interventions publiques augmente de 2,4 %, soit + 5,3 M€. En valeur, c'est, comme l'an passé, le domaine social qui croît le plus fortement à + 3,6 M€.

Les dépenses d'intervention publiques sont retracées en cinq domaines, en sus de la dotation communale :

- 1- social,
- 2- culture et éducation,
- 3- international,
- 4- sportif,
- 5- économique et touristique.



1 - Domaine social

Le Budget Rectificatif du C.H.P.G. fait apparaître une aggravation du déficit de 1,28 M€ (article 602.101/1). Ce résultat provient d'une part d'une hausse des dépenses. Ainsi les dépenses de personnel sont majorées tandis que les dépenses à caractère médical s'alourdissent de 4 %. Parallèlement, on observe la baisse du poste de recettes le plus important, c'est à dire celui des recettes des séjours hospitaliers. Néanmoins, en raison de l'inscription à la hausse des recettes accessoires et notamment des rétrocessions de médicaments, le niveau de recettes global se stabilise.

Le déficit prévisionnel au Budget Rectificatif 2010 de la résidence A Qietüdine s'explique par une ouverture en milieu d'année, avec une activité prévisionnelle basse de juillet à décembre. Les dépenses de personnels varient mais sont impactées par les effets de seuil, des charges de fonctionnement inévitables entre la mise à disposition du bâtiment et l'ouverture aux résidents le 5 juillet 2010.

On constate par ailleurs la hausse de la subvention de l'Office de Protection Sociale, qui enregistre une majoration de 1,6 M€. Deux postes sont revus : l'aide aux personnes âgées et l'aide aux personnes handicapées (nouveaux dossiers de bénéficiaires des allocations).

Pour les maisons de retraite est prise en compte l'incidence de l'ouverture de la résidence « A Qietüdine » et les majorations de tarifs appliquées par les autres établissements d'accueil.

On note aussi la hausse des prises en charge de frais médicaux et d'hospitalisation.

Au titre des politiques publiques, l'article 606.209 « Aide aux travailleurs » connaît une évolution notable à la baisse, en raison des mesures d'indemnisation du chômage partiel mises en œuvre qui se sont révélées moins onéreuses que prévu. Concernant l'aide au logement, tant l'A.N.L. que l'A.D.L. poursuivent leur croissance. La mise en place progressive de l'aide à l'installation des artistes génère une dépense prévisible en hausse.

2 - Domaine culture et éducation

Ce domaine est en très légère augmentation (+ 0,3 %).

Un des deux établissements publics, le Musée National (article 603.101), a sollicité un complément de subvention. Les expositions retenues dans le cadre de la réouverture de la Villa Sauber en juin 2010 et de la Villa Paloma fin 2010 génèrent en effet des dépenses supplémentaires.

Au titre des manifestations culturelles, on note une majoration de l'article 608.201 « Manifestations Nationales », en raison de l'aide versée au club des supporters de l'ASM Football Club, pour financer le déplacement à la finale de la Coupe de France.

La principale variation du chapitre se situe sur l'article 605.220 qui retrace l'aide à l'enseignement privé. En effet, le changement de statut (Arrêté Ministériel n° 2010-126 du 10 mars 2010) et la réorganisation subséquente de l'Académie de Danse Princesse Grace génèrent des coûts de fonctionnement et d'équipement supplémentaires.

3 - Domaine international

Ce chapitre connaît trois variations majeures concernant :

- la subvention à la Fondation Albert II (604.202), conformément au contrat qui la lie à l'Etat ;

- l'ajustement à la baisse des cotisations obligatoires de la Principauté aux organisations internationales (article 604.201) ;

- la diminution du programme l'Union pour la Méditerranée (article 604.203) en raison des retards pris au niveau international par ce projet.

4 - Domaine sportif

Le chapitre 7 enregistre une seule écriture notable sur l'article 607.101 « Centre de formation ASM football ». Elle est destinée à financer la rénovation du revêtement du terrain de football de la Turbie Village. Parallèlement, l'inscription de même nature effectuée sur les crédits d'équipement est annulée.

En revanche, au titre des manifestations sportives, la majoration est conséquente. Elle concerne l'organisation des épreuves sportives automobiles et notamment du Grand prix de F1.

5 - Industrie, Commerce et Tourisme

Au titre des subventions du chapitre 9, alors que la participation de l'Etat à la rénovation du réseau télévisuel est revue à la baisse, deux inscriptions majorent les crédits initiaux :

- celle relative à l'exploitation de la gare SNCF (article 609.218) : il a été procédé à un affichage dynamique des horaires des bus de la C.A.M. au sein de la gare ;

- celle de l'article 609.210 « Aide au développement durable » qui vise également le transport urbain : elle est destinée à permettre à la C.A.M. de procéder à un test en Principauté d'un bus à moteur hybride, pris en location.

Au titre des manifestations, comme en 2009, les articles 608.205 et 608.213 sont minorés au regard de l'activité touristique constatée lors des cinq premiers mois de 2010.

2 - Dépenses d'équipements et d'investissements

Le budget rectificatif d'équipement et d'investissement s'élève à 197.039.400 €, en diminution de 51,2 M€ soit - 21 % par rapport à l'inscription primitive.

Au niveau de l'exécution budgétaire, il est à noter que les reports de crédits fixés par Arrêté Ministériel du 3 mai 2010, s'élèvent à 78,1 M€ ; ainsi, les crédits de paiement 2010 en matière d'équipement et d'investissement, (inscriptions budgétaires + reports de crédits) sont de 275,2 M€ dans le cadre du budget rectificatif. Ils sont supérieurs de 26,9 M€ aux crédits de paiement disponibles au moment du vote du budget primitif (248,3 M€).

La forte diminution constatée au niveau des crédits du budget rectificatif résulte d'une révision à la baisse sur les opérations de travaux, à hauteur de 68 M€, alors que les crédits d'acquisitions sont revus à la hausse de 16 M€.

Les inscriptions les plus significatives sont les suivantes :

A - Acquisition d'immeubles (+ 83,6 %)

Ces articles concernent notamment les programmes de logement des actifs dans les communes limitrophes, dont la mise en place est longue et s'échelonne principalement à partir de 2011. Le crédit afférent baisse de 8,3 M€.

Ils concernent aussi les rachats au F.R.C. de biens immobiliers : article 709.996 – Rachats au F.R.C. (+ 27.193.000 €). Cette année le transfert porte sur l'immeuble « Industria-Minerve » qui a depuis donné naissance à la Résidence Athéna.

B - Travaux d'équipement

- 67.922.000 €, soit - 29,9 % / P.M. : report de crédits de 77.447.000 €

Au niveau des crédits de travaux, la diminution constatée au niveau du budget rectificatif résulte avant tout de dix inscriptions significatives à la baisse sur des opérations suivantes :

Pour six chantiers, ces restitutions de crédits sont liées, en grande partie, aux reports de crédits sur 2010 sur ces opérations par ajustements des calendriers des travaux ; il s'agit de :

- 701.908 « Tunnel descendant » (- 7,5 M€),
- 705.9301 « Centre de gérontologie clinique » (- 15,2 M€),
- 706.919 « Yacht Club » (- 9,5 M€),
- 708.948 « Extension caserne Pompiers Fontvieille » (- 5 M€),
- 708.992 « Opération de la Visitation » (- 3,9 M€),
- 711.9845 « Extension de l'immeuble Quai Antoine Ier » (- 3,8 M€).

Pour quatre opérations, les restitutions de crédits importantes correspondent, d'une part, à la suspension de deux opérations dans le cadre d'une réflexion sur le contenu du programme, « CHPG solution 5 » (705.930.4 : - 14,4 M€), et « Opération Testimonio » (705.946 : - 2,95 M€) et, d'autre part, au décalage d'un an du démarrage des travaux de deux opérations en phase de lancement : « Construction sur le terre plein de la nouvelle digue » (703.935 : - 2,4 M€), « Energie électrique création d'un 3^{ème} poste source », (704.902 : - 2 M€).

Enfin, deux opérations de travaux connaissent des revalorisations à la hausse des crédits de paiement : il s'agit de deux opérations d'urbanisation des délaissés SNCF : opération de logements « Urbanisation SNCF – îlot Rainier III », (701.9134 : + 3,8 M€) et opération du lycée technique et hôtelier « Urbanisation SNCF, îlot Prince Pierre », (701.9136 : + 2,1 M€), qui connaissent un rythme d'avancement régulier et soutenu.

C - Matériel d'équipement

+ 786.400 €, soit + 42,3 %. (pour mémoire report de crédits de 700.000 €)

Il s'agit sur l'article 707.992 « Investissements Grand Prix Automobile », de la régularisation du financement des investissements relatifs au Grand Prix F1 2009. Par ailleurs, un montant a été reporté sur l'article 701.998 « Rames TER » pour le règlement de la dernière échéance due au titre de la participation financière de la Principauté aux acquisitions d'équipements ferroviaires régionaux français (T.E.R.) visant à améliorer la desserte de Monaco.

III - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Des inscriptions modificatives affectent cinq Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.) ; leur solde créditeur global passe ainsi de 39.637.700 € à 32.700.600 €, en raison principalement des encaissements en matière de Contrat Habitation Capitalisation.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame le Directeur. Je passe donc immédiatement la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Monsieur Alexandre BORDERO, Rapporteur du projet de Budget rectificatif 2010.

M. Alexandre BORDERO.- Merci Monsieur le Président.

En observation générale et liminaire, votre Rapporteur constate à propos de ce projet de Budget Rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2010, qu'il n'a pas permis aux Elus du Conseil National d'en tirer une lecture politique tranchée. Sur le principe, on pourrait pourtant s'en féliciter tout en regrettant que ces dernières années, les Budgets Rectificatifs, censés opérer des ajustements techniques sur les finances de l'Etat, se soient retrouvés au cœur de graves polémiques ayant notamment porté sur la croissance exponentielle des reports de crédits ou la violation des règles d'utilisation du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Chacun garde en mémoire le temps où le Gouvernement monégasque, comme beaucoup d'autres, annonçait la relance et ses ambitions pour Monaco. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale regrette que le Fonds de Réserve Constitutionnel ait été mis à contribution de sorte que le Gouvernement se soit affranchi des lois de budget et donc, du vote du Conseil National.

Ce manque de lisibilité politique a sans doute encouragé le travail de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale qui, cette année, a posé au Gouvernement près de 230 questions écrites. Nous l'avons déjà souligné l'an dernier, il faut reconnaître que le Gouvernement Princier s'est une nouvelle fois évertué à fournir des réponses circonstanciées, dans des délais raisonnables. Cette collaboration entre les Institutions de notre pays, ne nous y trompons pas, doit jaloner le chemin qui mène au consensus. Elle est d'autant plus nécessaire que le Conseil National ne peut engager la responsabilité du Gouvernement, ni le contraindre à répondre à ses questions. Personne ne

peut donc raisonnablement remettre en cause la nécessité de cette collaboration, sauf à ne pas respecter l'esprit de nos Institutions.

A propos du terme consensus, galvaudé par certains esprits polémiques, votre Rapporteur qui a préféré, pour sa rigueur scientifique, le dictionnaire de l'Académie française plutôt que l'approximation de certains sites internet, souhaite rappeler que le consensus est défini comme, je cite, « un accord exprès ou tacite entre les membres d'un groupe, d'un parti, d'une conférence diplomatique, sur l'action à mener, la politique à suivre ». Le but du consensus étant d'éviter le recours au vote et certainement pas le débat, ni l'affirmation des convictions.

L'économie monégasque, malgré les efforts de relance du Gouvernement, n'a pas été capable, pour l'instant, de retrouver ses anciens rythmes de croissance. Par conséquent, elle n'aura pas fourni, cette année encore à l'Etat, les recettes qui auraient pu lui permettre de retrouver l'équilibre budgétaire.

Rappelons que si cet équilibre avait été rompu de 2002 à 2006, c'est parce qu'une part substantielle du déficit budgétaire provenait d'un important et nécessaire effort de financement des équipements publics.

Rappelons également que cet effort était voulu et assumé par le Gouvernement Princier et la majorité du Conseil National pour résoudre la crise du logement et permettre à tous les Monégasques de se loger dans leur pays. En outre, si la majorité avait souhaité que ce programme soit financé par le budget de l'Etat et non par le Fonds de Réserve Constitutionnel, c'était pour rompre avec les habitudes qui avaient été prises précédemment.

Si l'équilibre budgétaire demeure bien évidemment un objectif à atteindre, il ne doit pas être l'unique finalité d'une politique sous peine de transformer les gouvernants en de simples comptables. D'autant plus que de 2003 à 2008, les seuls revenus du Fonds de Réserve Constitutionnel ont suffi à combler le déficit du budget de l'Etat. Ces réflexions liminaires étant passées, votre Rapporteur souhaite à présent s'attacher à la présentation générale du projet de loi de Budget Rectificatif pour 2010.

D'un point de vue macroéconomique, l'examen de ce projet de Budget Rectificatif intervient dans un contexte d'incertitude et d'instabilité.

Au début du mois de septembre, l'OCDE a estimé que le ralentissement de la reprise économique mondiale serait un peu plus prononcé que prévu dans les mois qui viennent. De son côté, le F.M.I. prévoit que la croissance mondiale devrait atteindre 4,5 % en

2010 et 4,25 % en 2011, ce qui confirme également un ralentissement de la reprise.

Néanmoins, la reprise est bien là, portée par le commerce mondial qui bénéficie de la vivacité de la demande des pays émergents. La reprise des pays développés est donc pour l'essentiel externe mais elle risque de se heurter rapidement à des mesures internes telles que la mise en place de plans de rigueur ou d'assainissement budgétaire, nécessaires à moyen terme pour réduire les déficits publics, à moins que, selon une méthode depuis longtemps éprouvée, l'inflation ne vienne au secours des Etats débiteurs.

En effet, si les plans de relance ont à moyen terme permis à la croissance de gagner quelques dixièmes de point, leurs premiers effets visibles ont été de détériorer les finances des grands Etats en faisant exploser leurs dettes. La montée des déficits budgétaires et de l'endettement public fait peser un risque sur bon nombre d'économies avancées et sur l'embryon de croissance créé par les plans de relance.

Son Fonds de Réserve Constitutionnel permet à la Principauté de Monaco de faire face à des déficits publics transitoires générés par un surcroît d'investissement ou par la nécessité de combattre les effets d'une crise conjoncturelle. Néanmoins, aussi longtemps que la majorité aura la confiance de nos compatriotes, elle s'opposera par principe à l'endettement de l'Etat monégasque. En effet, chacun connaît la façon dont se termine l'aventure de la dette publique en cas de difficultés de remboursement, c'est-à-dire par l'asservissement de Nations entières sous la domination de leurs créanciers ou sous la tutelle économique d'organisations internationales.

Monaco est un pays atypique au regard des standards économiques européens, notamment en raison d'un chômage quasi inexistant et de l'absence de dette publique. Néanmoins, la Principauté est dépendante de la vigueur économique de ses principaux partenaires commerciaux de la Zone Euro.

Dans ce contexte, il est donc délicat de prévoir l'impact sur la Principauté des mesures qui seront prises par les pays de la Zone Euro. On peut déplorer qu'à ce flou international et européen vienne s'ajouter un certain manque de visibilité sur la situation financière et économique du pays. En effet, la Commission des Finances continue à se demander si Monaco dispose des outils statistiques lui permettant d'appréhender de manière objective son « état de santé économique ». Si la Commission des Finances est consciente de la difficulté d'établir des statistiques dans un pays comme Monaco, elle souhaite que le Gouvernement se penche sur ce problème en

associant tous les partenaires économiques institutionnels, tels que la Chambre de Développement Economique et le Conseil Economique et Social, afin que l'on puisse définir en concertation ce qui est possible et ce qui ne l'est pas, compte tenu de la qualité de nos échantillonnages.

Par ailleurs, il faut rappeler que sous l'impulsion du Conseil National, le Groupe de travail « Monaco 2029 » avait lancé la réflexion prospective sur l'avenir économique de Monaco. La Commission des Finances se félicite que le Gouvernement se soit inspiré de cette initiative parlementaire et que la question de l'attractivité soit prochainement au cœur des débats du Budget Primitif pour 2011. En effet, les travaux de « Monaco 2029 » auront eu le mérite de faire prendre conscience à chacun que la Principauté ne peut plus se contenter d'attendre, comme par le passé, que son économie rebondisse pour retrouver un taux de croissance soutenu. Néanmoins, la volonté de renforcer l'attractivité ne peut se suffire à elle-même.

Ce débat étant reporté à quelques semaines, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale insiste sur la nécessité de lancer une double réflexion : contenir les dépenses ordinaires et améliorer l'encaissement des recettes de l'Etat monégasque.

Mais en attendant de pouvoir apprécier la politique qui sera mise en œuvre en 2011 par le Gouvernement, votre Rapporteur va s'attacher à analyser les grands équilibres du Budget Rectificatif 2010.

Le projet de Budget Rectificatif propose un déficit prévisionnel à hauteur de 95,7 M€, ce qui réduit le déficit annoncé en début d'exercice à l'occasion du Budget Primitif qui s'élevait à 105,3 M€. Ce recul du déficit d'environ 10 M€ s'explique par une baisse des rentrées fiscales de 34,5 M€ compensée par une réduction plus importante des dépenses pour un montant de 44 M€. Il faut ajouter que le déficit prévisionnel de 95,7 M€ ne tient pas compte, bien entendu, de l'enveloppe des reports de crédits qui s'élève à 78 M€.

Si l'on s'attache à analyser les prévisions de recettes qui s'élèvent à 767,6 M€, leur réduction de 34,5 M€ par rapport au Budget Primitif confirme les inquiétudes que la Commission des Finances et de l'Economie Nationale avait soulevées lors de son rapport sur le projet de Budget Primitif 2010 quant aux prévisions optimistes du Gouvernement.

Ainsi, les recettes rectificatives sont en baisse de 4,3 % sur le Budget Primitif 2010, alors qu'elles progressent d'à peine plus de 3 % sur le réalisé 2009, année fortement affectée par les effets de la crise.

La principale minoration a porté sur les transactions juridiques qui ont été réduites de 29 M€ par rapport aux estimations primitives. Bien que ce poste soit soumis à une forte variabilité en fonction des ventes ou achats d'appartements, qui peuvent se produire sans qu'une anticipation réelle ne puisse être faite, les réductions effectuées révèlent l'hypothèse d'un marché immobilier pour le moins atone, tant dans sa situation actuelle que dans ses perspectives d'évolution d'ici à la fin de l'année. On peut s'étonner toutefois que le Gouvernement n'ait pas considéré que la Principauté pourrait être concernée par la vigueur de la reprise de ce secteur dans beaucoup de grandes capitales européennes, telles Paris ou Londres, révélatrice d'une amélioration globale à venir. D'autant que, si l'on s'attache à observer les encaissements réalisés à fin août, qui sont en hausse de plus de 23 % sur ceux de 2009 à la même période, cela reviendrait à estimer que les résultats du dernier quadrimestre seront inférieurs à ceux de l'an passé, ce qui semble peu probable.

Ce constat une fois dressé, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale s'est interrogée sur les raisons du décalage, voire de l'évolution à contre-courant du marché immobilier monégasque et celui d'autres villes où certains produits peuvent être comparés. Depuis plusieurs années, le Conseil National attire l'attention du Gouvernement sur les sociétés offshore. La Commission des Finances s'interroge donc sur l'état d'avancement du projet de loi règlementant les sociétés offshore dont le mode de fonctionnement constitue un frein sensible à la perception de droits de mutation en cas de transactions immobilières.

S'agissant de l'impôt sur les bénéficiaires, les prévisions présentées, en hausse de 20,7 % sur les résultats de 2009 et en recul de 1,6 % sur les estimations primitives, semblent légèrement en deçà du niveau de recettes qui pourrait être escompté d'ici la fin de l'année. En effet, à fin août, les encaissements étaient supérieurs de 22,4 % à ceux de l'an passé et le rapport du Gouvernement précise, de surcroît, qu'une forte progression est constatée sur les versements de certains contributeurs. Le Gouvernement a peut-être été prudent sur ce point et la Commission des Finances estime que le montant des encaissements anticipés aurait pu être maintenu au niveau des estimations primitives.

Pour ce qui est des recettes de T.V.A. le Budget Rectificatif prévoit une certaine stabilité à hauteur de 383 M€. La tendance constatée à fin août conforte cette stabilité puisque les recettes sont en ligne avec les prévisions initiales alors qu'elles progressent de plus de 8 % sur 2009.

Il convient néanmoins d'entrer dans une analyse détaillée dans la mesure où les recettes de T.V.A. monégasque et celles issues du compte de partage connaissent des tendances opposées.

Les recettes du compte de partage font l'objet d'une inscription rectificative à la baisse de l'ordre de 10,5 M€. Ainsi, le montant prévu par le présent projet de Budget est de 93,1 M€, soit le montant le plus faible depuis 2003.

Parallèlement, les inscriptions de recettes de TVA monégasque traduisent une tendance inverse et s'élèvent à 290 M€ pour 2010, soit un montant comparable à celui de 2008, année record en la matière. A ce jour, elles représentent près de 76 % des recettes totales de T.V.A. alors que ce ratio était seulement de 61,5 % en 2003.

Lors du rapport sur le Budget Primitif 2010, la Commission avait déjà relevé que ce changement structurel exposait de plus en plus les recettes de l'Etat à la seule santé de l'économie monégasque. Ce changement rend d'autant plus indispensable et urgent d'attirer de nouvelles activités en Principauté, qui seront autant de nouvelles sources de recettes.

Par ailleurs, la part prépondérante prise par les recettes de T.V.A. monégasque implique que le Gouvernement communique des éléments statistiques plus détaillés. La Commission des Finances souhaiterait notamment disposer des données trimestrielles concernant les encaissements par secteur d'activité.

Après cette analyse des contributions, la Commission des Finances souhaite s'attarder sur les produits et revenus du Domaine de l'Etat.

Le Gouvernement a revu les recettes issues des loyers des immeubles domaniaux à la hausse (+ 6,6 %), dans la mesure où les hypothèses retenues par le Gouvernement lors de l'élaboration du Budget Primitif 2010 concernant le nombre de contrats « habitation-capitalisation » signés se sont avérées trop ambitieuses. En effet, le Gouvernement avait envisagé la souscription de 30 % du parc éligible en 2009 et de 70 % en 2010.

Lors du rapport portant sur le Budget Primitif 2010, la Commission avait fait part de ses réserves quant à la baisse sensible de la contribution aux recettes de l'Etat de certaines entreprises exploitant des monopoles concédés, notamment la Société des Bains de Mer et Monaco Telecom. Ainsi que l'a soulevé la Commission Supérieure des Comptes dans son rapport sur l'exercice 2008, « la seule ressource budgétaire dont l'Etat est en mesure d'orienter l'évolution est en déclin constant ». Ainsi, alors que la

redevance de la S.B.M. contribuait à hauteur de 5,2 % aux recettes publiques, celle-ci ne représente plus que 2,7 % des recettes totales selon les estimations du présent projet de Budget.

Ces dernières années, une grande partie de la baisse des redevances était compensée par les dividendes que versaient ces deux sociétés à l'autorité concédante. La Commission des Finances constate une baisse conséquente des dividendes inscrits dans le présent projet de Budget Rectificatif. En effet, alors qu'ils représentaient 23 M€ en 2007, 21 M€ en 2008 et 15 M€ en 2009, ils ne sont estimés qu'à 8,6 M€ pour 2010 avec notamment l'absence de dividendes versés par la S.B.M. Sur ce sujet, il semble indispensable à la Commission des Finances que le Gouvernement communique de façon plus précise les éléments qui l'ont amené à envisager une révision à la baisse de ces revenus.

Compte tenu de la situation actuelle des recettes de l'Etat, votre Rapporteur ne peut qu'inciter le Gouvernement à engager une réflexion sur la contribution des monopoles concédés au Budget de l'Etat.

Sur ce point, la Commission des Finances tient à faire savoir qu'elle attachera une attention toute particulière aux résultats de l'étude confiée par le Gouvernement à un cabinet d'experts dans le cadre de la renégociation des accords passés avec Monaco Telecom. En outre, elle se félicite que conformément à la demande du Président du Conseil National, la Commission mixte des Concessions de Service Public puisse prochainement se réunir à propos de la concession unique de télécommunication et de télédistribution en cours de négociation avec Monaco Telecom. Cette réunion, à propos de laquelle les Elus du Conseil National attendent qu'une date soit fixée, leur permettra notamment d'apprécier si les nouvelles obligations, qui avaient été spécifiées en 2007 dans un avenant pour une durée de trois ans engageant Monaco Telecom, ont été respectées, à savoir : aligner ses tarifs, élaborer une solution de télévision interactive, couvrir la Principauté en Wi-Fi et 3G et faire perdurer la présence des opérateurs mobiles français à Monaco.

Concomitamment à la baisse des recettes, le projet de Budget Rectificatif 2010 présente une diminution des dépenses de 44 M€. La réduction des dépenses étant supérieure à celle des recettes, le déficit se trouve ainsi amoindri de 10 M€ par rapport au Budget Primitif 2010.

En effet, les dépenses reculent de 4,9 % sur les estimations primitives, mais il convient de procéder à

une analyse détaillée des différents postes car ceux-ci connaissent des évolutions de sens contraire.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale souhaite comparer le niveau estimé des dépenses avec le montant effectivement réalisé lors des précédents exercices. Lors de l'exposé de sa politique budgétaire en matière de dépenses, le Gouvernement a pour principe de comparer des données de même nature et il analyse les progressions d'un budget sur l'autre. Cette méthode conduit à atténuer, voire à inverser, les tendances réelles de progression. En effet, les règles en matière de gestion budgétaire nécessitent habituellement de comparer un budget avec des données réalisées afin de mesurer les évolutions de manière plus objective. Ainsi, si l'on compare les dépenses ordinaires inscrites au Budget Rectificatif 2010 avec les dépenses réalisées en 2009, on note une progression de 8,6 % alors que si on limite la comparaison au Budget Primitif, la hausse n'est que de 1,1 %.

C'est dans ce contexte que votre Rapporteur souhaite attirer l'attention sur le rythme de progression inquiétant des dépenses ordinaires ces dernières années. Depuis 2004, elles sont passées de 467 M€ à 666 M€ au présent projet de Budget, selon un taux annuel de progression compris entre 4,5 % et 7 %.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, on observe que, malgré une progression relativement contenue dans le cadre du Budget Rectificatif (+ 0,4 % sur le Budget Primitif), cette catégorie de dépenses a connu une progression constante ces dernières années, de l'ordre de 3,5 % à 7 % par an. Votre Rapporteur souhaite également préciser que ces dépenses représentent une part sans cesse croissante des dépenses totales (51,3 % au présent projet de Budget contre seulement 41,3 % en 2006). Au regard de la situation des recettes et des perspectives incertaines quant à leur redressement, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale ne peut qu'inciter une nouvelle fois le Gouvernement à mettre en œuvre des mesures visant à encadrer, voire à réduire, certaines de ces dépenses.

En ce qui concerne les dépenses d'interventions publiques, celles-ci connaissent des inscriptions rectificatives à la hausse de près de 5 M€, soit une progression de 2,3 % sur le Budget Primitif 2010 et de plus de 12 % sur le réalisé de 2009. Ces inscriptions ont porté principalement et à l'instar de l'an passé sur le domaine social qui représente, selon le rapport du Gouvernement, près de 67 % des inscriptions rectificatives de la Section 6. Ces modifications ont concerné principalement le C.H.P.G., dont le déficit a

augmenté consécutivement à la progression des dépenses conjuguée à une moindre progression des recettes, et l'Office de Protection Sociale en raison d'un nombre sans cesse croissant de bénéficiaires.

La Commission des Finances relève également la majoration de la subvention allouée à la résidence « A Qietüdine » destinée à couvrir les frais de fonctionnement. Le taux d'occupation de la résidence n'étant à ce jour que de 50 %, votre Rapporteur espère que la montée en puissance de cet établissement permettra de présenter un budget à l'équilibre ainsi que cela était initialement prévu.

Par ailleurs, les charges liées à l'organisation du Grand Prix ont fait l'objet d'une nouvelle révision à la hausse qui serait due, selon le Gouvernement, à la baisse conjointe des recettes de billetterie et du taux de change euro/dollar. Bien que pleinement consciente de l'impact médiatique et financier de cet événement, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale renouvelle les inquiétudes exprimées lors du Budget Primitif 2010 sur la progression sans cesse croissante de la subvention versée par l'Etat pour l'organisation du Grand Prix Automobile. Ces inquiétudes sont d'autant plus justifiées que de nouvelles conditions financières ont été récemment imposées par la F.I.A. à l'Automobile Club pour le maintien du Grand Prix en Principauté.

La progression des dépenses ordinaires s'accompagne d'une réduction sensible des dépenses d'équipement et d'investissements. En effet, votre Rapporteur relève que leur part dans le budget de l'Etat diminue régulièrement depuis ces deux dernières années, pour ne représenter que 23 % des dépenses totales contre 33 % au Budget Rectificatif de 2008. Les crédits inscrits sont en baisse de plus de 20 % sur le Primitif 2010, portant ainsi l'enveloppe budgétaire prévue à 197 M€ hors acquisitions, montant le plus faible inscrit dans le cadre d'un Budget Rectificatif depuis 2003, mais qui correspond en réalité au niveau moyen des dépenses d'équipement et d'investissement exécuté chaque année. Cette réduction se ventile entre une minoration de 68 M€ des opérations de travaux et une majoration des crédits d'acquisition de 16 M€.

Toutefois, pour estimer de façon globale le véritable niveau prévisionnel des dépenses d'équipement et d'investissement, il convient en sus des dépenses inscrites au budget de l'Etat (197 M€), d'ajouter celles susceptibles d'être « puisées » dans l'enveloppe des reports de crédits (78,1 M€) et celles directement à imputer sur le Fonds de Réserve Constitutionnel (116,7 M€), soit un total de 392 M€. Ce chiffre correspond donc à un niveau d'investissement très satisfaisant.

La réduction des dépenses de la section 7 démontre ainsi qu'elles sont la seule variable d'ajustement des dépenses budgétaires dont dispose le Gouvernement.

Parallèlement à cette diminution, on observe un montant inscrit de reports de crédits de 78,1 M€, ce qui est inférieur au montant arrêté au Budget Rectificatif pour l'exercice 2009, qui était de 82,4 M€. Cependant, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale remercie le Gouvernement que sa demande de transparence sur les reports de crédits ait été suivie d'effet par la transmission d'un tableau récapitulatif détaillant pour chaque opération la nature des travaux reportés, des données chiffrées et des commentaires détaillés justifiant le report. Notons que ce document a été transmis pour la première fois à l'occasion du Budget Rectificatif 2010, conformément aux engagements qui avaient été pris le lundi 30 novembre 2009 entre une délégation du Gouvernement conduite par le Ministre d'Etat accompagné du Président de la Commission Supérieure des Comptes et une délégation pluraliste du Conseil National conduite par son Président. Ainsi, à la lecture de ce document, personne ne peut plus désormais contester la lisibilité des reports de crédits. Cet effort de transparence du Gouvernement doit cependant être accompagné, comme le souhaite la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, d'une plus grande rigueur dans les prévisions des services dépensiers de façon à réduire le montant des reports de crédits.

Si le montant des crédits reportés est indissociable de l'évaluation des crédits nécessaires à chacune des opérations inscrites au programme triennal d'équipement public, il n'en demeure pas moins que les taux d'exécution relativement faibles de certaines inscriptions annuelles témoignent de la mauvaise qualité de ces estimations.

Dans la mesure où les crédits nécessaires à la conduite d'une opération font l'objet à la fois d'une inscription au programme d'équipement triennal et d'un report, il conviendrait d'affiner les dotations prévues au Budget Primitif ou au Rectificatif afin d'améliorer l'exécution budgétaire et donc de « puiser » dans le montant des reports inscrits.

Votre Rapporteur entend rappeler que la loi instaurant une procédure de reports de crédits de paiement sur les opérations en capital inscrites au programme triennal avait pour objet d'améliorer le processus d'exécution budgétaire. En effet, ce mécanisme devait permettre de limiter l'écart, maintes fois constaté à la fois par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et par les organes de contrôle des finances publiques, entre

la prévision et l'exécution budgétaire. Malheureusement, il semblerait que le Gouvernement ait quelque peu détourné ce mécanisme à son avantage puisque, lors des derniers échanges budgétaires, il a précisé que l'objet des reports de crédits était de faciliter la gestion des gros travaux publics. Cette divergence de vue et d'intérêt pourrait expliquer le désaccord sur les montants atteints par les reports et votre Rapporteur réitère sa demande que ce mécanisme soit utilisé de manière optimale et que sa vocation première soit respectée.

Par ailleurs, il est inscrit au Budget Rectificatif le rachat au Fonds de Réserve Constitutionnel du terrain de l'immeuble « Résidence Athéna » pour un montant de 27 M€.

Ce rachat est la matérialisation d'une autre avancée majeure qui avait été actée lors de la réunion de novembre 2009. En effet, la délégation mixte avait abordé le traitement des opérations relevant normalement du Budget et qui sont prises en charge par le Fonds de Réserve Constitutionnel.

Ainsi, il avait été proposé par le Gouvernement, selon les deux cas de figure qui peuvent se présenter :

- 1) Soit il s'agit d'une opération programmée au plan triennal d'équipement et si le Fonds de Réserve Constitutionnel intervient, il doit être présenté en même temps un calendrier précis de remboursement par le Budget de l'Etat.
- 2) Soit il s'agit d'une opération non prévue et le Fonds de Réserve Constitutionnel acquiert l'immobilisation à titre temporaire : la régularisation de l'opération doit intervenir au plus prochain budget de l'Etat.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale rappelle, conformément au vœu exprimé par le Contrôleur Général des Dépenses, qu'elle souhaite que soit dressée une liste réactualisée des actifs « non productifs » du Fonds de Réserve Constitutionnel qui ont vocation à être transférés au domaine privé de l'Etat.

Si dans une vision simplement comptable, le rachat du terrain de l'immeuble « Résidence Athéna » alourdit le déficit du budget, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale comprend sa nécessité compte tenu du fait que ce terrain appartient au Fonds de Réserve Constitutionnel, tandis que la construction du bâtiment a été financée par des crédits inscrits au budget de l'Etat.

D'une manière générale, la Commission des Finances peut comprendre la volonté du Gouvernement de ne pas afficher un déficit du Budget

de l'Etat trop important, mais elle ne saurait que trop l'encourager à faire preuve d'une plus grande orthodoxie dans sa façon d'utiliser le Fonds de Réserve Constitutionnel, ainsi que d'une plus grande transparence sur ses principales données.

Votre Rapporteur rappelle par ailleurs que le recours direct au Fonds de Réserve Constitutionnel pour financer des dépenses d'investissements est remis en cause depuis 2003 par le Conseil National.

Pour conclure sur les dépenses, la Commission des Finances réitère son inquiétude face à l'accroissement de la part des dépenses ordinaires dans le budget de l'Etat ; pour la plupart, celles-ci constituent des charges pérennes qui ne cesseront de croître dans les années à venir. Même si la Commission des Finances n'est pas favorable à la mise en œuvre d'un processus d'austérité budgétaire qui pourrait affaiblir les perspectives de croissance, elle insiste sur la nécessité de réduire et optimiser certaines dépenses. A terme, c'est la croissance qui atténuera les problèmes budgétaires, mais le rythme de progression des frais incompressibles de l'Etat pourrait sérieusement entamer les effets vertueux de la croissance sur les finances publiques du pays.

Ainsi, votre Rapporteur souhaite voir se concrétiser dans les grands équilibres budgétaires la volonté du Gouvernement de créer de nouvelles activités sources de recettes et de contenir le niveau des dépenses ordinaires, volonté qu'il sera à même d'évaluer lors du prochain Budget Primitif pour l'exercice 2011.

A l'occasion des débats sur la loi de Budget Primitif pour 2010, les Elus ont demandé un certain nombre d'engagements au Gouvernement sur lesquels, et conformément à l'exercice habituel, il convient à présent de dresser un bilan. Mais bien plus qu'un bilan d'étape, ce projet de Budget Rectificatif a permis de mettre en lumière de nouvelles problématiques sur lesquelles votre Rapporteur entend bien que le Gouvernement clarifie sa position.

S'agissant, tout d'abord, du logement des Monégasques, la décision du Gouvernement, annoncée au Conseil National à la fin du mois de juin 2010, de suspendre le contrat de maîtrise d'œuvre du C.H.P.G. a eu pour effet indirect de remettre totalement en cause d'importantes opérations domaniales.

Le Conseil National, à commencer par son Président, a toujours émis des réserves sur la politique de santé qui avait conduit à l'élaboration du programme du futur C.H.P.G. Il ne peut donc que se féliciter de la sagesse de cette décision qui va dans le

bon sens et ce malgré le fait que plusieurs millions d'euros en frais d'études aient été dépensés en vain. Néanmoins, le Gouvernement a surpris les Elus et les Monégasques en annonçant également qu'au-delà du programme médical, la localisation du futur C.H.P.G. n'était plus acquise, puisqu'en plus du site actuel, les terrains de Testimonio II, de l'Annonciade II, de l'Ilot Charles III situé sur les délaissés de la S.N.C.F. étaient susceptibles d'accueillir le nouvel hôpital.

Or, en remettant en cause l'opération mixte, domaniale et privée, prévue sur le terrain de Testimonio II, la décision du Gouvernement a également eu pour conséquence de suspendre *sine die* l'opération Agaves II, qui aurait pu être livrée dans le courant de l'année 2013. Pour mémoire, cette opération aurait pu permettre la livraison de 100 logements neufs ainsi que de plusieurs milliers de mètres carrés de plancher commercial.

De façon concomitante à ces annonces, le Gouvernement, pour respecter les engagements pris devant le Conseil National lors du Budget Primitif pour 2009 en matière de construction domaniale, a cependant proposé de construire 120 logements domaniaux répartis sur le site de l'Ilot Canton, qui se trouve dans le prolongement de l'Ilot Rainier III, ainsi que sur le site de l'immeuble les Tamaris qui sera prochainement démoli et reconstruit.

Afin de respecter les délais de livraison de ces appartements prévus pour le mois de juillet 2013, le Gouvernement a choisi, en ce qui concerne l'opération Tamaris, de confier la conception et la réalisation du programme à un promoteur. Dans le même objectif et selon les mêmes contraintes de délais, l'opération Canton fera l'objet d'un marché unique de travaux en entreprise générale intégrant des clauses spécifiques en faveur des sous-traitants monégasques selon les mêmes modalités que pour l'Opération Rainier III.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale rappelle qu'elle est très attachée au respect du *vade-mecum* et qu'elle compte bien que les Services du Gouvernement n'en détournent pas à nouveau l'esprit, sous prétexte de mise en concurrence des entreprises monégasques ou locales avec des sociétés étrangères ou multinationales de passage en Principauté, ni même avec des « coquilles vides » qui n'auraient que l'apparence de sociétés monégasques. Il est indispensable du point de vue de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale que le Gouvernement respecte la priorité nationale dont bénéficient aussi les entreprises monégasques sur tous les chantiers publics.

Enfin, votre Rapporteur insiste en espérant que, pour une fois, le Gouvernement saura relever le défi du respect des délais concernant la livraison du nouveau bâtiment des Tamaris et de l'opération Canton. En effet, l'expérience comme les faits - et il suffit de prendre la liste des opérations faisant l'objet d'un report de crédits pour s'en convaincre - nous ont permis de constater un grand nombre d'approximations entre les délais annoncés en début d'opération et les dates effectives de livraison. Le meilleur exemple étant celui de la maison de tous les Monégasques, autrement dit le futur Conseil National, dont la livraison n'a cessé d'être repoussée et dont il serait dommageable, pour le travail de l'Institution, qu'elle intervienne passé l'été 2012.

S'agissant du logement des Monégasques, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale souhaite rappeler que le 1^{er} juillet 2009, entrant en vigueur la loi définissant le contrat « habitation-capitalisation » dans le secteur domanial. Ce texte, en un peu plus d'un an, a permis à près de 400 familles monégasques d'accéder à cette forme de propriété qualifiée de « citoyenne ». Si ce chiffre reste encourageant et conforme aux attentes de la majorité du Conseil National, il est très en deçà des prévisions du Gouvernement. Ces données ont conduit votre Rapporteur à se remémorer l'intervention de M. G. ROSE lors de la Séance Publique du 12 décembre 2009. En effet, ce dernier s'était félicité du fait que le Gouvernement n'ait pas fixé le seuil de 15 % d'apport minimal dans la loi, car restait ouverte la possibilité d'abaisser le pourcentage de ce seuil si, à l'usage, il s'avérait constituer un obstacle pour de trop nombreux foyer désireux de s'engager dans ce contrat.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale estime par ailleurs que le contrat « habitation-capitalisation » pourrait faire l'objet d'un plus grand nombre de souscriptions si le montant d'apport initial, actuellement de 15 %, était revu à la baisse. En effet, pour un F3 ou un F4 neuf ou récent, cet apport représente entre 60 000 et 100 000 euros, investissement de toute évidence rédhibitoire pour un jeune couple possédant des revenus confortables ou des personnes divorcées. De nombreux Elus de la majorité se sont donc exprimés en faveur de l'abaissement de ce seuil lors des récentes séances de travail privées avec le Gouvernement et votre Rapporteur a pris acte de son engagement à lancer une réflexion sur cette opportunité.

S'agissant du logement des enfants du pays inscrit depuis 2003 dans le programme de la majorité sous la proposition du secteur intermédiaire, la Commission

des Finances et de l'Economie Nationale s'est inquiétée du projet du Gouvernement concernant la Villa Ida.

Il faut relever que le Gouvernement semble tenir compte de la suggestion de M. J-F. ROBILLON qui, à l'occasion de la Commission des Grands Travaux du 12 novembre 2009, avait proposé d'élargir l'assiette des constructions pour rentabiliser au mieux le foncier dans ce secteur de la Principauté. Lors de cette séance de travail, le Gouvernement s'était présenté devant le Conseil National avec un projet qui n'était pas abouti et ne permettait pas d'offrir une solution pérenne au problème du logement des Enfants du Pays.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale a donc interrogé le Gouvernement sur le devenir de la Villa Ida et a d'abord constaté avec satisfaction que la proposition du Président du Conseil National avait été retenue.

L'approche du Gouvernement a cependant considérablement changé en ce qui concerne le montage juridique et économique de l'opération tout en conservant la substance du secteur intermédiaire. La majorité du Conseil National n'étant pas dogmatique et trop consciente de ses responsabilités devant les Monégasques et, au-delà, devant tous les Résidents, elle reste ouverte à toutes solutions pouvant mener à un consensus.

Ainsi, les Elus ont été informés de la mise en œuvre d'un système proche du bailleur social français. Concrètement, l'Etat Propriétaire du terrain envisage de le donner à bail, pour une durée déterminée (autour de 30 ans), à une société en charge de construire l'immeuble à ses frais (avec un cahier des charges) et d'en assurer la maintenance pendant la durée de la mise à disposition du terrain. La société se rémunérant sur le montant des loyers plafonnés, il appartiendrait dans ce dispositif à l'Etat de désigner les occupants, garantir les loyers en cas de non paiement ou de vacance, ce qui éviterait à la société d'assumer les frais liés à d'éventuels contentieux.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale souhaite donc que le Gouvernement revienne rapidement devant le Conseil National pour lui présenter un projet le plus détaillé possible, avec des simulations. De cette façon, la décision des Elus sera prise en pleine connaissance de cause et, en cas d'accord entre le Conseil National et le Gouvernement, la première pierre du secteur intermédiaire, réclamée depuis longtemps par la majorité, pourra enfin être posée.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale souhaite maintenant s'attarder sur la

question des priorités d'emplois en général et du respect de la priorité nationale en particulier.

A propos des priorités d'emplois, la Commission des Finances a souhaité obtenir un bilan d'étape des résultats de la Commission d'Insertion des Diplômés dont la mise en place et le positionnement au sein du Département des Affaires Sociales et de la Santé avaient été obtenus à l'initiative de la majorité du Conseil National. Les éléments suivants ont été portés à la connaissance de la Commission :

L'Administration a contacté le 27 avril dernier par courrier 325 jeunes bénéficiant de bourses d'études et résidant en Principauté d'un niveau au moins égal ou supérieur à BAC + 2. Ces jeunes ont été invités à se rapprocher de la Commission d'Insertion des Diplômés afin d'être reçus pour un entretien individualisé. Parmi eux, 77 ont fait la démarche et ont été reçus.

En ce qui concerne les entreprises, dans un premier temps, ont été retenues et approchées les 100 plus grandes entreprises de la Principauté opérant dans le domaine du Commerce, des Services, du Tourisme, du Bâtiment et de l'Industrie.

Sur les 67 entreprises qui ont accepté de rencontrer la Commission d'Insertion, 40 se sont dites prêtes à accueillir un jeune diplômé dans le domaine d'activité qui est le leur.

Enfin, il faut retenir qu'un « Protocole d'accord relatif à l'insertion des jeunes diplômés monégasques et résidents dans la vie active » est en cours de finalisation et sera adressé prochainement aux entreprises intéressées.

En conclusion, ces visites permettent d'ores et déjà de mettre en évidence un certain nombre de besoins, en termes de qualification professionnelle, de la part des entreprises contactées :

- d'ingénieurs en informatique, (développeurs, analystes...),
- d'ingénieurs en mécanique,
- d'ingénieurs en BTP,
- de juristes spécialisés dans le courtage d'assurance,
- de juristes « généralistes » en droit des contrats,
- de contrôleurs de gestion, actuaires pour produits d'assurance,
- d'emplois liés à la biologie...
- d'emplois liés à la santé...

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale souhaite à présent obtenir de façon trimestrielle un tableau détaillé des résultats de la Commission d'Insertion afin de mesurer ses effets concrets sur l'embauche des jeunes et moins jeunes diplômés vivant en Principauté.

Malgré ces efforts et quelques engagements, il faut souligner que la priorité d'emploi reconnue aux personnes de nationalité monégasque semble avoir été rétrogradée au rang de vœu pieux.

Quelques données chiffrées illustreront, au besoin, cet état de fait. Ainsi, pour la Société des Bains de Mer, le nombre d'employés monégasques avoisinerait difficilement les 15 % du nombre total d'employés. Mieux encore, pour la société Monaco Telecom, ce nombre atteindrait péniblement les 6 %.

Outre le fait que ce constat est sans nul doute peu glorieux, il semble de surcroît contraire à des textes législatifs et réglementaires dont l'objet était précisément de promouvoir l'emploi des Monégasques au sein de telles entités.

A ce titre, la Commission ne peut que rappeler au Gouvernement les dispositions de la loi, n° 189, du 18 juillet 1934 concernant les emplois privés et de l'Ordonnance n° 1.911 du 13 août 1936 qui en porte application ; dispositions qui, *a priori*, demeurent de droit positif.

Ainsi, l'article premier de la loi précitée dispose que « les sociétés à monopole, les services publics concédés et les entreprises privées, industrielles ou commerciales, occupant plus de dix employés, ne pourront avoir recours à la main-d'œuvre étrangère que dans une proportion qui sera établie par ordonnance souveraine ». Cette proportion étant elle-même fixée par l'article premier de l'ordonnance souveraine qui énonce que « pour les sociétés à monopole et les services publics concédés, cette proportion est réduite à 70 % ». A contrario, ces sociétés se doivent de comprendre au minimum 30 % de personnes de nationalité monégasque. De plus, il ne s'agit nullement de textes dont la portée serait purement déclarative, chaque infraction aux dispositions précitées pouvant entraîner le prononcé d'une amende de « cent francs » ; le Gouvernement ne semble, sur ce point, pas avoir pris la peine de réajuster ces sanctions qui demeurent indéniablement faibles, voire dérisoires.

Votre Rapporteur ne peut cependant pas croire que tel est le prix accordé par le Gouvernement Princier à la priorité d'emploi reconnue aux nationaux.

Aussi, votre Rapporteur ne peut-il que s'interroger quant aux raisons qui ont conduit à de tels résultats dans des entités qui devraient – et doivent – faire preuve d'une exemplarité totale.

A ce titre, le C.H.P.G., en tant qu'établissement public, a démontré qu'il était en mesure d'intégrer des Monégasques compétents, y compris dans sa direction. Si l'hôpital offre un certain nombre d'opportunités de carrières pour les nationaux, il est surtout au cœur de la politique de santé publique de la Principauté.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale attire l'attention du Gouvernement sur l'augmentation du déficit du C.H.P.G. Elle constate la stabilisation des dépenses et regrette la moindre progression des recettes qui est le résultat des renégociations franco-monégasques. L'existence de ce déficit commun à tous les hôpitaux publics nous oblige à rester vigilants à l'approche de l'entrée en vigueur de la Tarification à l'Activité, plus connue sous l'acronyme de T2A.

Concernant le C.H.P.G., le Conseil National attend avec impatience le nouveau programme médical de l'établissement. D'ores et déjà, notre Assemblée a pris acte des intentions du Gouvernement qui consistent à recentrer le recrutement des patients dans un bassin de 100.000 personnes à l'est du Département des Alpes-Maritimes.

Dans le périmètre de la politique de santé publique d'excellence choisie depuis longtemps par la Principauté, la situation financière de l'IM2S reste d'autant plus préoccupante qu'il s'agit d'un établissement privé qui, depuis sa création, a bénéficié très largement de la générosité de l'Etat.

En effet, rappelons qu'au mois de décembre 2008, lors de la restructuration des prêts de la Société gestionnaire de l'IM2S (SIIO), l'Etat s'est porté garant à première demande des prêts bancaires accordés pour la construction du centre et ses aménagements pour 21,1 M€.

En contrepartie de l'octroi de cette garantie, un audit a été diligenté par un cabinet spécialisé mandaté par l'Etat dont les conclusions ont été portées à la connaissance des dirigeants et qui conclut à un modèle économique viable sous certaines conditions.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale ne peut retenir l'argument selon lequel l'Etat étant actionnaire minoritaire, son rôle ne consisterait pas à s'immiscer dans la gestion de la société. Certes, la poursuite de son soutien financier a été conditionnée à l'assurance d'un profond remaniement des modalités de gestion et de

gouvernance et du respect des recommandations préconisées par les audits. Malgré ces mesures, votre Rapporteur regrette qu'un pic de trésorerie négative soit attendu en septembre du fait du remboursement de l'emprunt (- 850.000 €).

L'argument de l'Etat actionnaire minoritaire ne peut donc tenir et le Gouvernement aurait dû demander et obtenir, en échange de cette garantie, un renforcement de sa représentation au Conseil d'Administration de la Société gestionnaire de l'IM2S.

Par ailleurs, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale encourage vivement le Gouvernement à favoriser les synergies entre l'IM2S et le service d'orthopédie du C.H.P.G. En effet, le métier de cette clinique doit rester la médecine du sport et l'orthopédie, c'est pourquoi la Commission conteste l'opportunité de la signature d'une convention C.H.P.G. - IM2S sur l'ophtalmologie ou, à terme, sur n'importe quelle autre spécialité médicale déjà exercée à l'hôpital. En effet, la Commission trouve inacceptable que soient transférées du C.H.P.G., qui est un hôpital public, vers l'IM2S, qui est une clinique privée, les activités les plus rentables.

La performance d'une politique de santé publique contribue aussi à renforcer la qualité de vie. Depuis 2008, et malgré les mises en garde incessantes du Conseil National, force est de constater que la qualité de vie ne cesse malheureusement de se dégrader et les quelques améliorations à la marge ne suffisent pas à inverser une tendance lourde.

Ainsi, votre Rapporteur se fait l'interprète du désarroi de la population monégasque, première victime des problèmes de circulation et des nuisances sonores des chantiers de la Principauté. Sur ce dernier point, l'inertie du Gouvernement, qui s'était pourtant engagé sur le changement de la réglementation relative aux nuisances sonores des chantiers, durant les Séances Publiques des Budgets Primitifs 2009 et 2010, contraindra la majorité à prendre ses responsabilités en déposant, dès l'ouverture de la prochaine session législative, une proposition de loi destinée à durcir considérablement le droit actuellement applicable en la matière aux chantiers de travaux publics.

En ce qui concerne la circulation, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale soutient les efforts du Gouvernement, qui met en œuvre progressivement des solutions telles que la dorsale ou des ronds-points. Elle espère que ces ouvrages qui sont en cours d'achèvement pourront encore améliorer les problèmes de circulation interne à Monaco et donc son environnement. La Commission

tient à exprimer sa satisfaction de voir que le Gouvernement a pu conserver les places de stationnement rue Grimaldi qui sont nécessaires à l'activité commerciale du quartier.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale salue également l'expérimentation en cours de vélos à assistance électrique, déployés depuis plusieurs mois dans les rues de la Principauté par la Compagnie des Autobus de Monaco (C.A.M.). Votre Rapporteur est en effet convaincu que ce mode de transport alternatif et écologique fait partie d'une solution globale des problèmes de circulation en Principauté. Néanmoins, les Elus au contact de la population, attirent l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'un certain nombre d'améliorations quant à la qualité des matériels proposés, afin d'obtenir l'adhésion du plus grand nombre d'usagers. Toutefois, force est de constater que des solutions uniquement monégasques seront insuffisantes pour enrayer la dégradation de la circulation à Monaco.

La Commission des Finances encourage donc le Gouvernement à se rapprocher des partenaires décisionnaires en matière de transport, telle les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Ligurie, afin que la Principauté de Monaco puisse être associée et peser dans un cadre global sur des décisions qui peuvent l'impacter.

Dans le cadre général de la politique culturelle de la Principauté, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale se félicite que le Gouvernement ait enfin décidé de réagir à la suite des nombreuses interventions de notre Doyenne, Mme N. MANZONE-SAQUET, à propos des vestiges de l'Eglise Saint-Nicolas.

Pour mémoire, c'est dans une lettre cosignée par le Président du Conseil National et la Présidente de la Commission de la Culture et du Patrimoine, en date du 17 mars 2009, que le Gouvernement avait été officiellement saisi du sujet.

Dans ce courrier, il était précisé, je cite : « qu'un nouveau lieu, davantage approprié, devrait être réservé à l'accueil et à la préservation de ce témoignage de l'histoire liturgique de la Principauté » et il avait été proposé, je cite à nouveau, « de déplacer ces éléments de pierre plus avant sur le côté gauche de la Cathédrale, à savoir le long de la Rue de l'Eglise, derrière la grille qui entoure l'édifice religieux ».

Chacun aura pu le constater, les travaux sont en cours de réalisation et votre Rapporteur remercie le Gouvernement d'avoir suivi les suggestions du Conseil National.

S'agissant du report du projet de construction d'une médiathèque, votre Rapporteur souhaite rappeler que, depuis 2003, les Elus de la majorité du Conseil National se sont inquiétés des conditions de réception du public et de conservation des ouvrages dans les actuels locaux de la bibliothèque Louis NOTARI. A plusieurs reprises, lors de Commissions Plénières d'Etude, les Elus avaient ainsi eu l'occasion d'indiquer au Gouvernement, s'agissant de la conservation des pièces inscrites au dépôt légal dans les sous-sols de la Villa Lamartine, qu'au-delà d'un certain stade de détérioration, il devient impossible de restaurer les ouvrages entreposés. A ce titre, le Conseil National n'avait pas manqué de souligner l'opportunité de profiter du projet de médiathèque qui devait être implantée sur les terrains des délaissés S.N.C.F. pour concevoir des salles de conservation adaptées. Bien entendu, votre Rapporteur aurait préféré que le Gouvernement ne contraigne pas le Conseil National à choisir entre un équipement culturel et de loisir indispensable à l'épanouissement des Monégasques et des Résidents et la nécessité vitale d'assurer le logement décent de nos compatriotes.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale restera donc vigilante à ce que le Gouvernement respecte son engagement de déterminer, en accord avec le Conseil Communal, un nouveau site d'implantation d'ici à la fin de l'année 2010. Par ailleurs, la Commission se félicite que la livraison anticipée du bâtiment de l'Ilot Canton, qui accueillera des surfaces destinées au stockage et à la préservation du patrimoine, permettra encore plus rapidement que prévu initialement, de répondre à la demande évoquée précédemment.

Enfin, votre Rapporteur terminera son propos en rappelant au Gouvernement son engagement de déposer très prochainement un projet de loi sur la réforme de la transmission de la nationalité par mariage qui retiendra vraisemblablement toutes les propositions de la majorité à savoir : une augmentation du délai de 5 à 10 ans, tout en établissant l'égalité entre homme et femme et permettant au conjoint s'étant déclaré en faveur de la nationalité monégasque de conserver sa nationalité d'origine.

La période d'incertitude que nous traversons est favorable aux changements et notamment à celui qui permettrait de laisser en Principauté plus de place à l'initiative privée. Pour ce faire, nous devons intellectuellement sortir peu à peu de l'économie dirigée qui nous pousse à nous retourner systématiquement vers l'Etat dès que les choses vont mal, ce qui conduit inévitablement à une accélération des dépenses.

La Commission constate que les dépenses ordinaires, qui avaient déjà progressé entre le Budget Primitif 2009 et le Budget Primitif 2010, n'ont pu être contenues dans le projet de Budget Rectificatif soumis au vote du Conseil National. Il ne faut pas perdre de vue qu'en tout état de cause, la marge de manœuvre du Gouvernement sur les dépenses de fonctionnement et certaines interventions publiques, comme l'Office de Protection Sociale, est d'autant plus limitée, qu'elles sont étroitement liées au niveau de vie ainsi qu'à la préservation des équilibres sociaux monégasques.

Or, chacun doit regarder les réalités en face et ne pas céder aux propositions démagogiques de ceux qui conçoivent si facilement d'interrompre la marche du progrès. Car c'est bien cela qui est en jeu : le progrès social qui, depuis 2003, se trouve au cœur de la démarche de la majorité. S'il s'inscrit dans le prolongement du progrès des techniques et du progrès économique, il est toujours le résultat d'un choix politique que nos Souverains et la démocratie monégasque ont permis et légitimé depuis près d'un siècle.

S'agissant des recettes, les prévisions du Gouvernement semblent se vérifier pour la T.V.A. et pour l'Impôt sur les Bénéfices. En revanche, l'Etat subit une forte baisse de ses recettes fiscales en ce qui concerne les produits du domaine (notamment monopoles concédés : S.B.M. et Monaco Telecom) et sur les droits de mutation. Sans parler de nouvelles recettes, votre Rapporteur, qui s'est déjà exprimé sur le sujet, s'est interrogé sur la question de savoir s'il existe une volonté de l'Etat monégasque de faire respecter ses intérêts dans les monopoles et dans la perception des droits issus des ventes immobilières.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale attend donc très prochainement le dispositif gouvernemental qui permettra de responsabiliser certains acteurs économiques de la Principauté en leur rappelant leurs obligations.

La majorité du Conseil National dans ses propositions (fiducie, commerce électronique, protection des logiciels par exemple, et d'autres à venir) contribue, dans le cadre de ses prérogatives institutionnelles, à la mise en place et à la modernisation d'un cadre « réglementaire » favorable à l'investissement en Principauté et de Monaco vers l'étranger.

Le Gouvernement, sous l'impulsion du Prince Souverain qui lui a remis une feuille de route, doit à présent mettre en œuvre Sa politique destinée à développer l'attractivité du pays. Certes, cette

échec et le débat sur ses déclinaisons concrètes est repoussé au prochain Budget Primitif pour 2011, mais dans cette attente, votre Rapporteur souhaite délivrer un message de confiance au Gouvernement, c'est pourquoi au nom de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, il vous invite à vous prononcer favorablement sur le projet de Budget Rectificatif 2010.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup Monsieur le Rapporteur pour cet excellent rapport que vous avez rédigé au nom de la Commission de l'Economie et des Finances que vous présidez.

Monsieur le Ministre, vous souhaitez intervenir après la lecture du rapport de la Commission des Finances et vous m'avez d'ailleurs communiqué dans l'après-midi, le texte de votre déclaration, lequel a été retransmis dès réception, à tous les Conseillers Nationaux, pour leur parfaite information. Vous avez la parole.

M. le Ministre d'Etat.- Merci Monsieur le Président,

Je tiens d'abord à exprimer les remerciements du Gouvernement à M. Alexandre BORDERO, ainsi qu'à l'ensemble des membres de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, pour la qualité du rapport dont il vient de donner lecture et qui conclut favorablement à l'adoption du projet de Budget Rectificatif 2010.

Vous me permettez aussi de vous faire part de la satisfaction qui m'anime ce soir puisqu'il s'agit du premier budget qu'il m'est donné de présenter devant la Haute Assemblée en qualité de Ministre d'Etat. Cette première, nous la partageons d'ailleurs ensemble Monsieur le Président, bien que vous connaissiez déjà parfaitement, en tant que Conseiller National, cet exercice essentiel dans la vie institutionnelle de la Principauté.

Monsieur le Rapporteur, vous avez évoqué dans vos propos liminaires la définition du terme « consensus » si souvent repris pour définir le fonctionnement même de nos Institutions. Je souscris sans réserve au sens savant mais réel que vous avez donné à ce terme. Parvenir à un accord sur la politique à suivre sans éluder le débat ni les convictions de chacun, je puis vous assurer que cette définition correspond en tout point à l'esprit d'ouverture et de dialogue dans lequel le Gouvernement souhaite inscrire sa relation avec le Conseil National pour l'intérêt général des Monégasques, des résidents et de

ceux qui viennent chaque jour travailler à Monaco. Dans mon esprit, pas plus que dans le votre Monsieur le Président, il ne s'agit pas de trouver un accord sur le plus petit dénominateur commun, ni de se contenter d'un consensus mou, ou d'un consensus par défaut. Il s'agit, au contraire, de s'entendre sur les grands objectifs, de les partager et ensuite de se donner, ensemble, les moyens pour les mettre en œuvre. J'ai la conviction que c'est ce que nous faisons lors de nos échanges. Je n'ai pas le sentiment pour ma part, comme j'ai pu le lire ça et là, que les débats n'existaient pas entre les Institutions que nous représentons. J'ai, au contraire, pu constater depuis ma prise de fonction et à l'occasion de nos nombreux échanges qu'ils sont riches, intéressants et utiles au Pays. Le nier serait nier l'évidence.

J'aborde ce soir, comme vous, Monsieur le Rapporteur, ce Budget Rectificatif pour ce qu'il représente, c'est-à-dire un budget qui sert à rectifier les dépenses et les recettes de l'Etat au moment où la prévisibilité de celles-ci se fait plus précise. Je ne souhaite pas revenir sur les discussions passées ayant animé les précédents exercices puisque, tout d'abord, je n'étais pas présent, mais surtout, elles ont permis de déboucher sur une issue favorable, qu'il s'agisse de l'utilisation des reports de crédits ou de la gestion du Fonds de Réserve Constitutionnel. De nouvelles règles de bonne conduite et des procédures qui favorisent des relations harmonieuses entre le Gouvernement et le Conseil National ont été établies, ce dont je ne puis que me féliciter tout en veillant à ce qu'elles demeurent respectées. Tout au plus pour les reports de crédits le Gouvernement peut-il se réjouir de l'appréciation positive qui est portée sur les efforts de transparence réalisés qui donnent une meilleure visibilité au travail du Conseil National. Nous pouvons vous assurer que nos efforts continuent à se porter sur une meilleure qualité de nos estimations et prévisions des travaux. Je ne peux toutefois laisser dire que le Gouvernement a quelque peu détourné ce mécanisme à son avantage puisque, au contraire, il s'est attaché depuis mon arrivée à respecter strictement la loi et à effectuer les reports de façon spécifique et opérationnelle. Ceci dit, et j'en suis conscient, nous devons aller encore plus loin et faire encore mieux pour aboutir à une diminution de ces reports de crédits.

Pour ce qui concerne le contexte économique et financier dans lequel intervient ce Budget Rectificatif, on peut certes parler à l'échelle internationale d'une conjoncture encore marquée par l'incertitude et l'instabilité, mais on peut surtout remarquer que l'économie monégasque, déjà relativement épargnée

par les effets dévastateurs de la crise qui ont pu être constatés dans certains pays proches, montre des signes de reprise encourageants. Le Gouvernement reste cependant particulièrement attentif à l'évolution de cette situation et utilise les moyens à sa disposition pour favoriser les conditions d'un développement économique pérenne en rendant Monaco plus attractif.

L'attractivité est d'ailleurs un enjeu qui vient de faire l'objet d'une série de mesures décidées par le Gouvernement et s'inscrivant pleinement dans la feuille de route qui lui a été remise par S.A.S. le Prince Albert II le 2 juillet dernier. Ces mesures, dont le Conseil National a d'ailleurs eu la primeur lors de la Commission Plénière d'Etudes du 30 septembre, se veulent à la fois concrètes et applicables rapidement, mais nous aurons bien évidemment l'occasion d'y revenir plus en détail au cours des séances dédiées au Budget Primitif 2011, cette question de l'attractivité étant un élément essentiel du programme gouvernemental d'action de l'an prochain.

Sans entrer dans ce débat ce soir, je rappellerai juste quelques éléments clés dont la Presse s'est récemment fait l'écho tels que favoriser l'accueil de nouvelles activités et résidents (optimisation du fonctionnement du Guichet Unique, simplification des procédures et amélioration du traitement des autorisations de commerce, modernisation de notre droit économique du pays, installation d'un conseil stratégique de l'attractivité auprès du Ministre d'Etat).

Le Gouvernement se mobilise donc, pour préparer au mieux l'avenir en essayant de fédérer toutes les énergies pour renforcer l'attractivité de Monaco. Il est à mes yeux, pour le moins excessif d'écrire, comme je l'ai lu ce matin dans la presse, que le Gouvernement n'avait aucune réflexion financière et de prospective.

Pour conclure ce propos liminaire, je souhaiterais vous dire, Monsieur le Rapporteur, combien le Gouvernement partage votre approche s'agissant de l'opposition au principe de l'endettement public. En effet, outre la situation de dépendance que cet endettement génère pour la plupart des Nations, le poids reporté sur les générations futures est une solution qui ne peut paraître satisfaisante lorsqu'on se préoccupe de sauvegarder des intérêts généraux et durables.

La Principauté demeure l'une des exceptions en la matière et je peux vous assurer qu'elle entend le rester en augmentant son pouvoir d'attractivité, d'une part, et en maîtrisant ses dépenses publiques, d'autre part.

Avant d'aborder dans le détail les différents points soulevés dans son rapport par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je voudrais revenir sur les grands équilibres de ce projet de Budget Rectificatif 2010.

Compte tenu de la conjoncture, les estimations primitives du Budget de 2010 ont été corrigées, notamment au niveau des estimations de recettes.

Il a été envisagé de diminuer les rentrées fiscales de 32 M€ et les revenus financiers de 10 M€, ce qui conduit à une baisse globale des recettes de 34,5 M€, certains postes étant en augmentation (domaine immobilier : + 3 M€ et redevance S.B.M : + 3,5 M€).

Toutefois, compte tenu des résultats constatés au 3^{ème} trimestre 2010, qui laissent entrevoir une amélioration des encaissements, l'hypothèse d'une reprise au cours du 2^{ème} semestre de l'année 2010 est retenue, laissant ainsi l'estimation des produits de l'exercice 2010 supérieure de 23,4 M€ aux résultats enregistrés à la clôture de 2009.

Les dépenses ordinaires (fonctionnement et interventions) croissent de 7 M€ sous l'effet des majorations des interventions publiques (+ 5 M€) qui vont principalement vers la politique sociale et sanitaire, sur laquelle je reviendrai plus en détail un peu plus tard, mais aussi vers le domaine sportif.

Les frais de fonctionnement varient très peu, les Services ayant été invités à faire preuve de rigueur. Les dépenses de ce type augmentent de 2 M€, compte tenu des ajustements des dépenses de personnel et de la poursuite soutenue des politiques d'entretien de la ville et de mobilité urbaine (+ 1 M€).

Les crédits d'équipement se trouvent réduits d'un peu plus de 50 M€ (dont - 30 M€ sur le Centre Hospitalier Princesse Grace et le Centre de Gérontologie et - 9,5 M€ pour le Yacht Club), mais cette section bénéficie des reports de l'exercice 2009 à hauteur de 78 M€, ce qui permet de maintenir une politique d'équipement soutenue avec 275 M€ disponibles.

Au final, le Budget Rectificatif 2010 affiche un déficit prévisionnel en baisse de près de 10 M€ par rapport au Budget Primitif, puisqu'il passe de 105 à 95 M€. Pour mémoire, lors de l'exercice précédent, le déficit avait été réduit de 2 M€ au Budget Rectificatif (de 78 à 76 M€).

Enfin, malgré le déficit prévisionnel annoncé, je voudrais insister sur le fait que le Gouvernement n'a pas hésité à intégrer le rachat au Fonds de Réserve Constitutionnel du terrain de l'immeuble « Résidence Athéna » afin de s'inscrire pleinement dans le respect

des principes et des règles que vous avez rappelés et qui ont été clarifiés en fin d'année 2009 avec le Conseil National.

A ce sujet et suivant en cela la recommandation de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je vous confirme avoir donné les instructions nécessaires aux Services administratifs compétents pour dresser une liste réactualisée des actifs « non productifs » du Fonds de Réserve Constitutionnel qui ont vocation à être transférés au budget de l'Etat.

Au-delà de ces remarques générales sur les grands équilibres de ce projet de Budget Rectificatif 2010, vous avez soulevé, Monsieur le Rapporteur, plusieurs questions techniques sur lesquelles je voudrais maintenant vous apporter des premiers éléments de réponse.

La première de ces questions concerne le manque de visibilité sur la situation financière et économique du pays, la Commission que vous présidez se demandant, je cite : « si Monaco dispose des outils statistiques lui permettant d'appréhender de manière objective son état de santé économique ».

Le Gouvernement tient tout d'abord à rappeler à ce sujet que le service des statistiques de la Direction de l'Expansion Economique élabore déjà un certain nombre de documents recensant diverses données statistiques et économiques extrêmement complètes par exemple dans Monaco en chiffres, ou encore les chiffres clés trimestriels de l'économie, les observatoires, etc...

Néanmoins, tel que je l'ai récemment annoncé dans le cadre des mesures concrètes que le Gouvernement va prendre en faveur de l'attractivité, nous allons créer un institut monégasque de la statistique et des études économiques pour optimiser les actions à mener dans ce domaine et approfondir la connaissance de l'économie Monégasque et de ses tendances.

Par ailleurs, face à la part croissante prise par les recettes de T.V.A. dans les recettes globales de l'Etat, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a souhaité pouvoir disposer de données trimestrielles concernant les encaissements par secteur d'activité. Il a également été souligné dans son rapport la baisse des recettes issues du compte de partage.

Sur ce dernier point, il peut être rappelé que l'évolution du montant à reverser à Monaco par la France évolue en fonction de la variation des encaissements de chaque pays. Toutefois, le calcul se base à hauteur de 5/6^{ème} sur la variation des

encaissements français et de 1/6^{ème} sur les encaissements monégasques. Or il est quasi constant que le taux monégasque (et donc les encaissements monégasques) est supérieur au taux français en raison d'une économie monégasque plus dynamique que l'économie française : cette baisse du reversement français est donc mécanique.

Pour ce qui concerne la communication d'éléments statistiques plus détaillés sur les recettes fiscales, le Gouvernement a eu l'occasion, le 26 juillet dernier, d'indiquer à la Haute Assemblée qu'il était disposé à transmettre une communication semestrielle des chiffres d'I.S.B. et de T.V.A. par secteur d'activité, cette périodicité paraissant plus appropriée, des décalages d'encaissements significatifs un mois donné pouvant en effet amener à tirer des conclusions peu fiables. Cependant et ceci-dit ce n'est là en rien une position de principe, et le Gouvernement est prêt à discuter avec vous sur ce point.

S'agissant des transactions juridiques et plus précisément des recettes issues des droits de mutation, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale s'est interrogée sur les prévisions prudentes, voire pessimistes, qui ont été réalisées et sur les causes de la différence entre l'évolution du marché immobilier monégasque et celle des marchés immobiliers de grandes capitales européennes.

Sur ce point, je ne saurais contester que nos prévisions sont effectivement prudentes. Ce n'est pas un reproche qui est fait souvent au Gouvernement mais je veux bien en la matière pécher par défaut plutôt que par excès. Le Gouvernement a confiance dans l'immobilier de la Principauté et dans la reprise de ce secteur. Mais il faut bien relever que les autres marchés auxquels il est fait référence avaient été marqués par de fortes baisses, ce qui peut expliquer le rebond constaté aujourd'hui, alors qu'à Monaco les prix étaient restés stables, les investisseurs ayant confiance dans la valeur de leur bien et dans la solidité de notre économie. C'est plutôt le nombre des transactions qui a été affecté. Nous verrons bien ce qui se passera dans les prochains mois mais je tiens ce soir à marquer à nouveau ma confiance dans ce secteur majeur de notre économie.

Je souligne par ailleurs que, dans le cadre de la réflexion initiée en vue de l'amélioration de l'encaissement des recettes, le Gouvernement va déposer à court terme avant la fin de l'année civile, sur le bureau de la Haute Assemblée un projet de loi sur les droits de mutation qui vise les sociétés offshores propriétaires d'immeubles à Monaco. Je souhaite que le Conseil National puisse examiner ce texte dès que possible et le voter rapidement.

Ce texte est en cours de finalisation, il fait bien entendu l'objet d'une étroite concertation avec les professionnels de la place. Je vais poursuivre dans les prochaines semaines ces consultations pour aboutir à un dispositif adapté et équilibré. Nous aurons l'occasion d'en discuter dans le détail très prochainement.

Je vais à présent répondre aux questions soulevées sur les dépenses dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, en commençant par les inquiétudes suscitées par le rythme de progression des dépenses ordinaires au cours de ces dernières années.

Vous avez indiqué, Monsieur le Rapporteur, que ces dépenses, qui regroupent, je le rappelle, celles de fonctionnement et d'interventions publiques, affichent une hausse de 1,1 % par rapport au Budget Primitif 2010 mais de 8,6 % par rapport aux résultats 2009.

Cette constatation, qui pourrait effectivement sembler préoccupante, doit cependant être relativisée par le fait qu'il est peu pertinent de comparer des estimations de dépenses à des résultats constatés les années antérieures. En effet, le taux d'exécution de ces dépenses doit être pris en compte aussi dans ce calcul. En 2009, par exemple, le taux d'exécution des dépenses ordinaires atteignait 98,1 % par rapport au Budget Primitif 2009 et 95,7 % par rapport au Budget Rectificatif 2009. Ainsi, les dépenses qui seront constatées à la clôture de l'année 2010 devraient être, comme à l'accoutumée, inférieures aux estimations. La hausse des dépenses ordinaires s'élève à 5,4 % entre le Budget Primitif 2009 et le Budget Primitif 2010.

De plus, s'agissant plus particulièrement des dépenses des sections 3 et 4 du budget qui retracent les dépenses de fonctionnement des Services et des propriétés de l'Etat, elles affichent aussi une hausse de 5,4 % entre les Budgets Primitifs 2009 et 2010. Cette augmentation provient notamment des coûts d'entretien et de maintenance croissants induits par l'augmentation du parc domanial et des diverses constructions.

Ainsi, chacun le sait, les investissements en cours généreront des dépenses de fonctionnement qui se retrouveront directement dans les dépenses ordinaires du budget, sans contrepartie immédiate en terme de recettes, même si à terme ces dépenses doivent générer des gains de productivité au sens large et un dynamisme économique accru. Les exemples sont nombreux : Foyer de l'Enfance, Lycée Technique, Collège, opération de la Visitation, entretien de la

nouvelle dorsale, de l'avant-port, ou l'équipement en caméras des sites nouveaux, le réseau de communication Cardelina, etc...

Enfin, en ce qui concerne les dépenses d'interventions publiques (section 6) comme de celles de la section 5 (Services publics) du budget, les hausses observées s'expliquent, d'une part, par les politiques environnementales menées pour le développement des transports en commun et pour la collecte et l'incinération des déchets et, d'autre part, par les politiques culturelles, sportives et sociales de haut niveau qui sont menées et que le Gouvernement entend continuer à mener.

Je terminerai sur l'augmentation des charges liées à l'organisation du Grand Prix automobile de Formule 1 en vous disant que je comprends bien les inquiétudes manifestées par votre Commission mais je tiens à vous assurer que l'issue de la négociation a préservé les intérêts de la Principauté qui a ainsi pu pérenniser pour plusieurs années l'organisation de cet événement majeur pour son rayonnement international et pour son économie, dans des conditions financières qui demeurent encore acceptables.

Avant d'en venir aux grands thèmes soulevés dans le rapport de la Commission en marge du Budget Rectificatif, je souhaiterais tout d'abord vous dire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, combien j'ai apprécié nos échanges lors des Séances Privées passées ensemble pour revenir sur les questions écrites posées au Gouvernement. Cet exercice, que je découvrais aussi pour la première fois, constitue à mes yeux une méthode de travail efficace et nécessaire pour entretenir l'esprit d'ouverture et de dialogue auquel je faisais allusion dans mon propos liminaire. J'ai pu constater l'important travail que cela nécessite pour vous, comme pour le Gouvernement, et je peux vous dire, Monsieur le Rapporteur, que votre appréciation positive des réponses fournies ira droit au cœur de toutes celles et de tous ceux au Gouvernement et au sein des services qui y ont contribué.

Pour revenir aux sujets qui nous préoccupent ce soir, je voudrais commencer par les observations formulées par votre Commission sur les entreprises exploitant des monopoles concédés, tant en ce qui concerne leur contribution au budget de l'Etat que le respect en leur sein de la priorité d'emploi.

Vous avez souhaité à ce propos que le Gouvernement engage une réflexion sur la contribution des monopoles concédés par l'Etat. Je tiens en réponse à vous faire savoir que c'est très précisément ce que nous avons fait et que nous aurons

l'occasion d'évoquer cela avec vous prochainement au sein de la Commission Mixte des Concessions de Services Publics.

Pour ce qui concerne la S.B.M., l'année sociale qui s'est achevée a été marquée par l'absence de dividendes versés aux actionnaires et par conséquent au principal actionnaire c'est-à-dire à l'Etat. Cette décision s'explique en particulier par les effets de la conjoncture économique et sur cette question je crois nécessaire en effet que nous puissions en discuter de manière approfondie avec les dirigeants de la Société au sein de la Commission Mixte Tripartite que nous allons programmer avant l'examen du Budget Primitif 2011.

Pour ce qui a trait à la question de la redevance, elle est à l'ordre du jour de la réunion de la Commission des Concessions qui se déroulera très exactement le 2 novembre prochain.

S'agissant des autres concessions, le Gouvernement tient d'une manière générale à confirmer sa volonté de maintenir, a minima, le niveau des recettes des monopoles des concessions urbaines et de télécommunications et, de surcroît, de négocier, à chaque fois que le contexte technico-économique le permet, des majorations de redevance. La concession de distribution d'électricité et de gaz en a fait la démonstration en 2010. La négociation en cours avec Monaco Telecom a débuté dans ce même esprit. Toutefois, les spécificités de chaque domaine d'activités doivent être soigneusement étudiées pour conduire une telle politique, c'est-à-dire la volonté d'augmenter la redevance, sans obérer les capacités de développement de ces sociétés et le développement de leurs offres. A titre d'exemple, je voudrais indiquer à l'Assemblée que cet après-midi même, Mme BOCCONE-PAGES était présente, nous avons assisté à la signature, à Sophia Antipolis, de l'adhésion de Monaco Telecom à Eurocom. Ce qui va permettre de déployer, en Principauté, les dernières technologies en matière de communication sans fil de nouvelle génération et de permettre aux salariés de Monaco Telecom de bénéficier au sein d'Eurocom d'une formation continue de très haut niveau. C'est une importante adhésion que vient de signer Monaco Telecom et qui va contribuer, elle aussi, à renforcer, notre attractivité.

Le Gouvernement confirme à la Haute Assemblée qu'il réunira la Commission Mixte des Concessions de Services Publics le 26 novembre prochain pour aborder la négociation initiée avec Monaco Telecom. Une seconde réunion de cette même Commission permettra d'aborder de surcroît les projets de concessions pour les Services Publics de collecte et de traitement des déchets urbains et assimilés.

Je souhaiterais à présent porter une attention toute particulière à la question de la priorité d'emploi.

Le respect effectif de la priorité nationale et territoriale à l'emploi, inscrite dans la Constitution et les lois monégasques, constitue pour le Gouvernement un domaine d'action prioritaire, comme en témoigne la création en février 2010 au sein du Service de l'Emploi de la Cellule d'Aide à l'Insertion Professionnelle des Monégasques et Enfants du Pays, destinée à accompagner de manière plus suivie et personnalisée cette population prioritaire dans ses recherches d'emploi, et l'installation en avril 2010 de la cellule exécutive de la Commission d'Insertion des Diplômés, rattachée au Département des Affaires Sociales et de la Santé.

Le travail de ces nouveaux organes a d'ores et déjà commencé à porter ses fruits pour faciliter et promouvoir l'insertion des Nationaux et des autres catégories de prioritaires dans le tissu économique monégasque. Un bilan d'étape détaillé au 1^{er} octobre 2010 de l'activité de la cellule exécutive de la Commission d'Insertion des Diplômés, actualisant les données communiquées en juillet en réponse aux questions de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur le Budget Rectificatif 2010, va d'ailleurs être remis ce soir au Secrétariat Général.

Si les Monégasques demeurent encore sous-représentés dans le secteur privé, il est indéniable aujourd'hui qu'il existe une réelle volonté politique des partenaires institutionnels à savoir, le Conseil National comme le Gouvernement, partagée par un grand nombre d'acteurs économiques, de mieux intégrer les compétences locales à tous les niveaux de responsabilité dans l'entreprise.

A cet égard, vous avez raison de le rappeler, Monsieur le Rapporteur, les entreprises exploitant des monopoles concédés se doivent d'être exemplaires. Si cela n'a pas toujours été le cas par le passé, les mentalités évoluent et les choses progressent. Ainsi, dans le cadre des contacts noués par la Commission d'Insertion des Diplômés, des sociétés comme la S.M.E.G., la S.B.M. ou la S.M.A. se sont engagées à signer avec l'Etat un protocole contraignant prévoyant l'embauche de 1 ou 2 jeunes diplômés prioritaires chaque année ou tous les deux à trois ans.

Concernant Monaco Telecom, cette société vient tout récemment de recruter 2 jeunes Nationaux dans le cadre du premier protocole signé avec l'Etat, qu'elle a en outre accepté de reconduire pour un nouveau terme de 3 ans en s'engageant à embaucher 1 à 2 jeunes diplômés chaque année.

Dans une période de crise où l'avenir demeure incertain, il s'agit, et je pense que chacun le mesure, d'engagements forts qui traduisent la réelle volonté de prise en compte par les entreprises de la priorité que constitue, pour le Gouvernement, l'insertion de ses élites et de sa population dans le tissu économique monégasque.

S'agissant des textes auxquels fait référence Monsieur le Rapporteur la loi de 1934 et l'ordonnance de 1936, il convient de noter que ces textes vieux de plus de 70 ans ont été pris dans un contexte de marché du travail très différent, où le nombre d'emplois à pourvoir était encore en rapport avec le nombre de Nationaux. Aujourd'hui, avec plus de 45.000 salariés pour potentiellement un millier de Monégasques actifs seulement, le quota de 30 % de Monégasques visé par ces textes est bien évidemment utopique, *a fortiori* compte-tenu de l'hyper-spécialisation de certains métiers qui requièrent des compétences de plus en plus particulières ne se trouvant pas forcément au sein de la population locale pour l'instant.

D'une façon générale, la solution ne réside pas à notre sens dans une politique des quotas qui, comme cela vient d'être démontré, serait dans bien des cas inapplicable mais plutôt dans une politique d'incitation à l'embauche et de promotion volontariste par la Principauté de ses diplômés, qui est seule de nature à changer durablement la donne.

Je souhaiterais également vous faire part rapidement du premier bilan de la Commission d'Insertion des Diplômés.

A ce jour, 97 jeunes diplômés ou étudiants, et non pas 77 comme visés dans le rapport, ont été reçus, 35 CV ont été adressés à des entreprises pour un entretien et 11 prioritaires ainsi suivis ont trouvé un emploi. Il est à noter que la grande majorité des étudiants reçus sont encore en cours de formation et ne cherchent pas un poste dans l'immédiat.

En ce qui concerne les entreprises, 63, et non 40 comme indiqué dans le rapport, ont fait part de leur souhait de prendre part à l'initiative gouvernementale en signant un protocole.

Ces résultats, que je n'hésite pas à qualifier de remarquables, compte tenu du peu de temps d'actions de cette Commission, ces résultats démontrent, s'il en était besoin, qu'il s'agit là d'une initiative fédératrice et largement bien accueillie, répondant à une attente réelle de la part non seulement des étudiants, mais également des entreprises qui trouvent dans cette prestation de l'Administration un soutien de qualité pour les accompagner dans leur recherche de candidats potentiels afin de pourvoir des postes spécifiques ou de haut niveau.

S'agissant de la demande du Conseil National d'être rendu destinataire d'un compte-rendu trimestriel des résultats de la Commission, il convient de rappeler qu'en vertu de l'Arrêté Ministériel du 16 février 2010 qui a institué la Commission, la cellule exécutive rend compte à la Commission d'Insertion des Diplômés qui se réunit deux fois par an et dans laquelle siège le Président du Conseil National.

Ainsi, un bilan d'étape sera dressé semestriellement à l'attention de la Commission, qui pourrait, si la Haute Assemblée le souhaite, être communiqué ultérieurement à l'attention de tous les Elus. A noter qu'une première réunion plénière de la Commission d'Insertion des Diplômés pourrait, sous réserve des disponibilités de chacun, se tenir dans la semaine du 22 novembre 2010, c'est-à-dire avant l'approbation du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur le Budget Primitif 2011.

En revanche, l'établissement de comptes-rendus trimestriels apparaît à la fois lourd et contraignant pour les fonctionnaires en charge d'animer quotidiennement cette cellule et d'un intérêt pratique assez limité, les données relatives aux mises en relation et aux embauches ne pouvant être réellement significatives sur une aussi courte période. Il pourrait donc être proposé de demeurer sur un rythme semestriel, c'est en tout cas la préférence du Gouvernement.

J'en viens à présent aux engagements du Gouvernement intervenus au moment des débats relatifs à la loi de Budget Primitif 2010, à propos desquels il convient effectivement de faire un point.

En tout premier lieu je voudrais, ce soir, rappeler la priorité accordée à la politique en faveur du logement des Monégasques et de la construction de logements. Le Gouvernement confirme une nouvelle fois qu'il respectera bien l'engagement pris, de livrer les 120 logements de l'opération Tamaris et Canton pour un total de 500 nouveaux logements d'ici à 2013.

Les opérations domaniales en cours, à savoir celles relatives aux Tamaris et à l'Ilot Canton se poursuivent correctement.

S'agissant plus particulièrement de l'Opération Les Tamaris, les offres remises mi-septembre suite à l'appel d'offres lancé en juillet, sont en cours d'examen par le Service des Travaux Publics. En parallèle, le contrat de promotion immobilière est en cours de finalisation. Il s'attachera bien évidemment à préserver l'intérêt des entreprises installées en Principauté, le Gouvernement veillant au respect du *vade-mecum*. Des dispositions particulières, inspirées

de celles prévues dans le cadre des travaux de l'îlot Rainier III, lesquelles ont été élaborées, je le rappelle, de concert avec le Conseil National, seront introduites dans le corps même du contrat de promotion immobilière.

Je souhaiterais également vous dire un mot de l'opération de la Visitation qui permettra la réalisation du futur bâtiment du Conseil National dont la livraison est programmée juste avant l'été 2012, c'est-à-dire dans les délais souhaités.

Pour ce qui concerne le projet de Médiathèque, je tiens à vous confirmer les propos récemment tenus par Monsieur le Maire dans la Presse, à savoir que plusieurs propositions de lieux d'implantation lui ont été faites et qu'un site sera choisi dans la concertation d'ici la fin de l'année. Nous allons trouver une bonne solution, voire une meilleure localisation que celle qui était initialement prévue pour cet équipement culturel et éducatif essentiel à la Principauté.

Et puisque l'ensemble de ces opérations nécessaires au bon développement de la Principauté ne manquent pas de générer des nuisances sonores, point que vous avez fort justement relevé Monsieur le Rapporteur, le Gouvernement tient à souligner la publication récente d'un nouvel arrêté ministériel réglant les horaires de chantiers, votre vœu est donc exaucé. En effet, dans le cadre des actions engagées pour l'amélioration de la qualité de vie en tenant compte des contraintes liées à la construction et aux travaux publics, le Gouvernement Princier vient de finaliser une modification des plages horaires des chantiers. L'Arrêté Ministériel du 27 septembre 2010, n° 2010-500, fixe désormais les nouveaux horaires des chantiers publics et privés en matière de travaux de démolition, terrassement et de construction. Ce texte va apporter des améliorations en matière de lutte contre les nuisances sonores. Nous allons veiller à son application tout en ayant à l'esprit une certaine souplesse d'application afin de ne pas entraver l'activité économique des entreprises de construction.

J'en viens maintenant à une autre question essentielle pour nos deux Institutions, celle relative au logement des Nationaux et des Enfants du Pays.

Vous avez souhaité évoquer, Monsieur le Rapporteur, le démarrage du contrat habitation-capitalisation et plus précisément la question du seuil d'apport initial fixé par Ordonnance Souveraine.

Il peut être précisé à cet égard que le nombre de contrats signés s'élevait au 1^{er} octobre 2010 à 359 (379 personnes ayant fait part de leur accord de principe). Ce démarrage constitue un succès indéniable du point de vue du Gouvernement.

S'agissant du seuil, le Gouvernement est disposé, ainsi qu'il a eu l'occasion de l'indiquer à la Haute Assemblée, à engager une réflexion sur l'opportunité et l'intérêt de minorer les 15 % prévus, tout en ne perdant pas de vue l'objectif fondamental de la politique sociale menée qui consiste à assurer aux Monégasques des conditions de logement à la fois agréables et à prix modérés, qu'ils soient locataires ou souscripteurs d'un contrat habitation-capitalisation. Il ne faut pas oublier, toutefois, qu'une baisse de l'apport initial s'accompagnerait mécaniquement d'une augmentation des remboursements mensuels, ce qui pourrait pour certains avoir en définitive un effet négatif.

C'est donc l'ensemble de ces éléments qui est à prendre en compte dans le cadre de la réflexion. Celle-ci devra être menée, je le crois, avec du pragmatisme mais également avec suffisamment de recul.

Je précise en outre, au sujet des non-souscriptions, qu'il demeure difficile d'en connaître les motifs exacts sachant qu'à titre d'exemple d'autres motifs ont été évoqués auprès des Services concernés, notamment dans le cadre de familles recomposées (problème des bénéficiaires désignés ou des ayants droit).

Pour ce qui concerne le logement des Enfants du Pays et plus spécifiquement le projet de la Villa Ida, le Gouvernement poursuit sa réflexion sur le montage juridique et économique de l'opération qui permettra la réalisation de logements.

Des simulations, non encore définitives, ont ainsi été effectuées sur la base d'une opération réalisée et gérée par un promoteur privé ou public, en tenant compte de différents paramètres (coût de la construction, durée de la mise à disposition, loyers, frais de gestion, etc...).

Il en ressort que, globalement, l'opération ne s'équilibre pas facilement et ne sera viable qu'à certaines conditions.

La réflexion va, dans les prochains mois, se poursuivre sur ces sujets, et en tout état de cause, une réunion sera organisée dans le courant du premier trimestre 2011 avec le Conseil National pour lui présenter dans le détail le dispositif envisagé.

Je souhaiterais à présent faire un point général sur notre politique sociale et de santé qui revêt aux yeux du Gouvernement une importance toute particulière puisqu'elle touche directement les populations les plus vulnérables.

Pour ce faire, il est nécessaire de revenir sur certaines inscriptions réalisées au Budget Rectificatif 2010 et qui ont d'ailleurs suscité des observations de la

part de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

S'agissant tout d'abord des dépenses d'interventions publiques, la majoration des dépenses du Domaine Social (+ 3,4 M€) s'explique en effet essentiellement par l'augmentation des crédits destinés à l'Office de Protection Sociale, au Centre Hospitalier Princesse Grace et à la Résidence « A Qietudine ». Comme le relève au demeurant Monsieur le Rapporteur en conclusion, et je cite : « la marge de manœuvre du Gouvernement sur certaines interventions publiques (...) est d'autant plus limitée, qu'elles sont étroitement liées au niveau de vie ainsi qu'à la préservation des équilibres sociaux monégasques ».

Ainsi, si nous rentrons dans le détail, pour l'Office de Protection Sociale, l'augmentation est principalement due à :

- La majoration du crédit destiné à assurer le règlement des frais médicaux et d'hospitalisation ainsi que la prise en charge du forfait soin dans les maisons de retraite en croissance constante ;

- La majoration du crédit alloué à la Prestation d'Autonomie est due à la création de plusieurs dossiers de prise en charge à domicile (+ 4 par mois), à l'augmentation des besoins en ressources humaines des bénéficiaires, à l'augmentation des tarifs des prestataires de service, à l'incidence de la hausse des tarifs des maisons de retraite au 1er janvier 2010 ainsi qu'à l'ouverture de la « Résidence A Qietudine », tant sur les dépenses liées à l'hébergement que celles propres à la dépendance ;

- La majoration du crédit pour tenir compte de l'incidence des nouveaux dossiers d'assistance en faveur des résidents handicapés, créés depuis le début de l'année suite à des décisions de la Commission d'Orientation et de Reclassement Professionnel et du placement de nouvelles personnes handicapées en milieu ordinaire de travail dont une partie du salaire est remboursée à l'employeur par l'Office de Protection Sociale (150.000 €). Qui pourrait imaginer, que la Principauté recule sur cette politique en faveur des personnes handicapées qui la place à un très haut niveau de protection, si on la compare avec les pays voisins ? Qui oserait soutenir, que, par exemple, le Gouvernement pourrait faire des économies sur cette politique ?

- Pour ce qui concerne le Centre Hospitalier Princesse Grace, le montant rectificatif de la subvention d'équilibre qui s'élève à 5.450.600 €, supérieur au déficit prévu au Budget Primitif 2010, reste inférieur à celui de la période 2002-2007, il faut

le rappeler. En revanche, il est plus important que celui des exercices 2008 et 2009, qui avaient connu un déficit exceptionnellement bas en raison notamment de « l'effet prix » lié au fort taux d'augmentation des prix de journée (10 % en 2008 et 7 % en 2009, contre 2,8 % en 2010).

L'évolution du déficit 2010 s'explique par les éléments suivants :

- Tout d'abord le tassement de l'activité en termes de journées et d'admissions à un nombre inférieur aux prévisions du Budget Primitif 2010 ;

- Ensuite à une augmentation des prix de journée légèrement moins forte que celle prévue au Budget Primitif 2010. En effet, la prévision d'augmentation des prix de journée 2010 avait été de 3,1 %, soit le dernier taux connu d'évolution des Objectifs Nationaux des Dépenses d'Assurance Maladie hospitalier français (2009), alors que son évolution n'a été que de 2,8 % en 2010, taux qui n'a été connu que fin décembre 2009 ;

- Enfin, cette évolution du déficit s'explique aussi par la poursuite d'une augmentation des dépenses justifiant les efforts entrepris pour les maîtriser.

Il est également à signaler que la moindre augmentation des tarifs du Centre Hospitalier Princesse Grace en 2010 est la résultante d'une demande clairement assumée par la partie monégasque, dans le cadre des discussions en Commission Mixte, de prendre pour référence la variation de l'ONDAM hospitalier tant que perdurera le système au prix de journée. Il s'agit là, d'une position réaliste et raisonnable destinée à anticiper le passage inéluctable du Centre Hospitalier à la tarification à l'activité, en diminuant graduellement l'enveloppe globale de fonctionnement de l'hôpital, pour l'adapter progressivement aux nouvelles réalités qui seront celles de la T2A à l'horizon 2013-2014. Et on comprend donc que la poursuite de forts taux d'augmentation des recettes n'aurait pas manqué d'accroître artificiellement le niveau de l'écart à combler entre l'avant et l'après T2A.

En ce qui concerne les dépenses, des efforts ont été engagés au plan organisationnel et budgétaire en vue de préparer la transition du C.H.P.G. vers la T2A, avec notamment une adaptation progressive des modes de fonctionnement internes et des pratiques, visant notamment à la diminution des durées moyennes de séjour et à la rationalisation du recours aux dispositifs médicaux onéreux, et la recherche de mesures de limitation des dépenses qui se traduira, dès 2011, par un gel de la création des postes médicaux, après une augmentation de près de 30 % des effectifs sur les dix dernières années.

Enfin, s'agissant de la Résidence « A Qietudine », le Budget Rectificatif 2010 fait apparaître un déficit prévisionnel de 758.500 €, qui s'explique d'une part par :

- une ouverture en année partielle générant des recettes sur 6 mois, tandis que certaines dépenses de fonctionnement (notamment techniques) couvrent une période plus longue ;

- et d'autre part, par une activité en phase de démarrage, avec un nombre prévisionnel de résidents limité à 36 en moyenne (correspondant à un taux de remplissage de 51 %) sur le second semestre 2010, d'où découle une difficulté à rentabiliser en 2010 les charges fixes ;

- des effets de seuil sur le calcul des effectifs de personnel, au regard d'un niveau d'activité encore modeste.

Le Budget Primitif 2011 de la Résidence est, quant à lui, présenté avec des résultats en amélioration de + 468.000 €. Malgré tout, la prévision de début d'année reste légèrement déficitaire (- 290.500 €) car le Gouvernement a souhaité tabler sur une hypothèse prudente de remplissage à 70 %. Il s'agira en effet du premier exercice d'exploitation en année pleine de la Résidence. Tout en ayant bien entendu le souhait d'équilibrer le plus rapidement possible le budget « d'A Qietudine », le Gouvernement entend que cette Résidence joue son rôle auprès des Monégasques et des résidents âgés de Monaco et ne souhaite pas élargir les critères d'admission dans le seul but de remplir la Résidence. Il paraît raisonnable dans ces conditions d'anticiper que l'équilibre budgétaire pourra être atteint en 2012.

Une fois ces aspects budgétaires éclaircis, je souhaiterais maintenant revenir sur le projet du nouvel Hôpital.

Comme vous le savez, le changement du contexte économique et la prise en compte de l'impact budgétaire lié à la mise en place à venir de la T2A ont en effet conduit le Gouvernement à considérer que le programme médical établi à partir de 2005 et qui répondait à la stratégie de santé publique de l'époque, ne correspondait plus à la vision du juste dimensionnement de l'hôpital aujourd'hui.

Ces réalités ont donc amené le Gouvernement à souhaiter repenser de façon responsable l'offre de soins de la Principauté, pour la ramener aux besoins de sa population et à un niveau financièrement soutenable sur le long terme.

En conséquence, la décision a été prise en juin dernier de suspendre le contrat de maîtrise d'œuvre en

cours et de lancer une révision en profondeur du projet médical, avec pour objectif la mise au point d'un nouveau programme capacitaire recentré autour des missions prioritaires de l'hôpital, qui se doit d'être avant tout :

- un hôpital « à taille humaine », adapté à la dimension de son bassin de recrutement c'est-à-dire plus de 120.000 personnes environ, essentiellement réparties sur Monaco et l'Est du Département ;

- un hôpital de proximité, assurant une fourniture de soins de qualité au bénéfice de la population locale dans toutes les pathologies courantes en s'appuyant sur un personnel hospitalier qualifié dont l'effectif sera conservé.

Enfin un hôpital de référence dans des domaines d'activité choisis par exemple en cancérologie, en maladies de l'appareil digestif, en cardiologie, en gérontologie, fonctionnant en complémentarité avec l'offre de soins régionale et participant à maintenir en Principauté une politique de santé d'excellence.

Le Gouvernement a tenu à ce que la relance du processus de réflexion sur l'opération du nouvel hôpital se déroule en pleine concertation avec la communauté médicale, de même qu'avec le Conseiller chargé des Affaires Sociales et de la Santé. J'avais tenu une Assemblée Générale avec l'ensemble du personnel. Nous tiendrons, avec M. VALERI une nouvelle réunion, une nouvelle Assemblée Générale, lorsque le nouveau projet médical sera élaboré.

L'objectif du Gouvernement est d'anticiper de quelques mois l'échéance annoncée du printemps 2011, en arrêtant le nouveau programme capacitaire dès la fin 2010.

Le report de la date de passage du Centre Hospitalier Princesse Grace à la T2A, initialement prévue au 1^{er} janvier 2012, à l'horizon 2013-2014, obtenu à l'issue de la dernière réunion de la Commission Mixte franco-monégasque de Sécurité Sociale du 10 mai 2010, permet en outre d'envisager plus sereinement les étapes préparatoires à la transition de l'hôpital public monégasque vers ce nouveau mode de facturation.

S'agissant du choix de l'implantation du futur Hôpital, il aurait été vain d'amorcer une remise à plat du projet du Nouvel Hôpital sans se donner la latitude d'examiner les autres choix possibles en fonction des terrains actuellement ou prochainement disponibles.

En effet, le parti pris d'une reconstruction sur site qui avait présidé au choix de la solution VASCONI a démontré ses limites durant la phase d'études préliminaires en occasionnant un phasage complexe

des travaux et la nécessité d'opérations tiroirs qui se révèlent à la fois plus coûteuses et plus inconfortables pour la continuité d'exploitation de l'hôpital existant, qu'une construction sur terrain libre.

Les solutions alternatives évoquées sur les terrains de Testimonio, de l'Annonciade ou des Délaissés de la SNCF présentent incontestablement l'avantage d'éviter toutes formes de nuisances sur l'hôpital en fonctionnement pendant la durée des travaux.

En revanche, elles auraient évidemment pour conséquence d'éloigner les services d'hospitalisation du Centre Rainier III tout récemment construit sur le site actuel de l'hôpital, ce qui, sans être rédhibitoire, pourrait s'avérer pénalisant en termes d'exploitation.

En bref, le choix définitif du meilleur emplacement pour le futur hôpital se prendra début 2011, à l'issue de la révision du projet d'établissement et en fonction des nouveaux choix programmatiques qui seront arrêtés.

Toujours sur le thème de la santé publique, je souhaiterais à présent revenir sur l'IM2S dont la situation a fait l'objet d'une attention particulière de la part de votre Commission.

La structure étant en difficulté, malgré les mesures adoptées en 2008, le Gouvernement Princier a effectivement décidé d'intervenir, comme il l'a fait par le passé au bénéfice de certaines sociétés notamment dans le secteur industriel, pour éviter le préjudice social et d'image qui aurait résulté d'un dépôt de bilan d'IM2S entraînant, je le rappelle, la mise au chômage technique voire la perte d'emploi des cent vingt-trois salariés et ce, d'autant plus que cette institution a réussi à s'imposer en quatre ans comme un des fleurons de la politique de santé monégasque et fait figure dans la région d'établissement de référence dans le domaine de la chirurgie du sport.

Deux séries de mesures ont été envisagées et devraient être mises en place dans les mois à venir :

- d'une part, et je réponds ainsi à une des préoccupations de votre rapport, une prise de participation majoritaire de l'Etat dans les deux sociétés du groupe IM2S, au-travers d'une augmentation de capital qui s'accompagnera de la mise en place de mesures tenant à la future gestion du groupe.

- d'autre part, un assouplissement des conditions tarifaires applicables aux remboursements des actes pratiqués au sein de l'Institut : ainsi, les Comités de Contrôle de la C.C.S.S. et de la C.A.M.T.I.-C.A.R.T.I. des 23 et 27 septembre dernier ont, sur la proposition

de la Direction des Caisses, donné leur accord pour mettre en place des mesures d'accompagnement tarifaire sur quatre ans, destinées à compenser en partie l'application pure et dure, qui avait été opérée depuis l'ouverture de la clinique, de la T2A.

S'agissant du projet de pôle ophtalmologique avec le Centre Hospitalier Princesse Grace, il peut être indiqué qu'il vise à la mise en place au sein d'IM2S d'une structure de chirurgie ambulatoire des pathologies du segment antérieur (cataracte et chirurgie palpébrale) non concurrentielle de l'activité du Centre Hospitalier et permettant de développer une nouvelle offre de soins au profit de la population locale et résidente.

Les deux médecins ophtalmologues porteurs du projet, choisis par l'IM2S, sont des médecins installés sur Nice (dont un qui sera l'Ophtalmologue référent a des attaches sur Monaco) qui ont pour objectif de traiter sur Monaco une clientèle Monégasque qui était jusqu'à présent prise en charge à Nice.

Il ne s'agit donc pas d'un transfert d'activité du Centre Hospitalier Princesse Grace vers l'IM2S mais, au contraire, d'un partenariat destiné à développer une synergie et une complémentarité des soins dans le domaine de la chirurgie ophtalmologique, au profit de la population locale.

Pour terminer mon propos, je souhaiterais revenir sur un sujet qui nous préoccupe tous et sur lequel vous avez bien fait d'insister Monsieur le Rapporteur, je veux parler de la circulation.

Il s'agit d'un sujet délicat et complexe. L'été dernier a été marqué par des travaux importants et structurants pour la Principauté qui ont, le Gouvernement en est conscient, considérablement gêné la population et les touristes.

Le Gouvernement, n'est pas insensible à ces préoccupations croyez le bien. Il est sensible aux préoccupations du Conseil National et il s'attache à améliorer les choses avec ses partenaires locaux Français et Italiens, puisque, comme Monsieur le Rapporteur l'a souligné, il ne s'agit pas d'un problème que nous pourrions résoudre seuls. Nous avons des contacts réguliers et nous travaillons avec eux, en particulier sur la problématique des transports en commun.

Vous avez apprécié Monsieur le Président, et j'en suis ravi, les nouveaux giratoires installés notamment à la Place du Canton et à la Place d'Armes. Mais je suis conscient que nous devons mieux communiquer sur les orientations de notre politique de déplacement car les opérations qui sont menées ne sont pas des expériences isolées, elles s'insèrent dans le cadre d'un

plan de déplacement cohérent dont j'ai pu apprécier la qualité récemment lorsqu'il a été présenté aux membres du Gouvernement.

Le Gouvernement se doit aussi de mieux le faire connaître. C'est pourquoi, il vous sera présenté lors de notre séance consacrée aux Grands Travaux du 12 novembre prochain. J'ai demandé aussi qu'une présentation soit faite très prochainement à l'attention de la Fédération Patronale qui est très attentive à ce sujet.

Je voudrais en résumé vous dire que la démarche qui anime le Gouvernement est cohérente mais que nous restons bien entendu pragmatiques et à l'écoute, j'en veux pour preuve les récentes visites sur place que j'ai pu effectuer avec MM. TONELLI et MASSERON, l'évolution et la modification en cours du rond-point de la Place d'Armes.

Tout cela est fait dans le cadre de mesures, aujourd'hui, réversibles et améliorables, et le Gouvernement est à l'écoute des Conseillers Nationaux, des commerçants mais aussi des parents, car la sécurité des piétons doit passer avant tout, c'est une préoccupation majeure du Gouvernement. Nous serons attentifs en particulier à la situation du haut de la rue Grimaldi qui suscite certaines inquiétudes. Nous avons mis en place un nouveau dispositif en déplaçant un passage piétonnier, en améliorant sa signalisation. Cette modification a été faite à l'issue d'une réunion de concertation et l'emplacement a même été largement choisi au cours de cette réunion de concertation.

Nous allons voir si cela est suffisant ou s'il faut envisager d'autres mesures. Nous serons prêts à le faire, si cela est nécessaire, au terme de cette période d'expérimentation.

S'agissant enfin de la qualité des vélos, nous avons entendu votre appel, Monsieur le Rapporteur, car il est vrai que la topographie de la Principauté demande ce qui se fait de mieux en la matière. Les pentes de nos rues ne ressemblent tout de même pas à celles de San Francisco, mais nous ne sommes pas non plus à Amsterdam!

Donc, il nous faudra améliorer la qualité des vélos qui sont, pour l'instant je le répète, en expérimentation.

Enfin, je terminerai, comme vous Monsieur le Rapporteur, par évoquer le projet de loi sur la réforme de la transmission de la nationalité par mariage, en me félicitant de la qualité du travail effectué en commun qui démontre bien l'esprit de consensus dans lequel nos Institutions s'inscrivent. Il ne reste à ma connaissance qu'un point à régler avant

que ce projet soit déposé sur le bureau de la Haute Assemblée, mais là également, vous me voyez particulièrement confiant sur un prochain aboutissement grâce à l'ouverture dont chacun fait preuve.

Au moment où nous allons entamer la discussion et l'examen de ce Budget Rectificatif 2010, je souhaiterais vous dire à nouveau que le Gouvernement considère que le dialogue et l'expression de toutes les opinions doit nous conduire à mener des actions dans l'intérêt général et durable de la Principauté et de sa population.

Les décisions du Gouvernement s'inscrivent dans la feuille de route délivrée par notre Prince Souverain qui doit nous guider sur cette voie pour les années à venir.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre pour votre déclaration.

Monsieur le Ministre,

Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Chers Collègues,

Monsieur le Rapporteur, permettez-moi, à nouveau et à mon tour, de vous adresser, ainsi qu'aux membres de votre Commission toutes mes félicitations pour la justesse de vos analyses et la pertinence de vos choix.

Le rapport de la Commission des Finances est le produit d'un travail collectif pour lequel chaque élu membre de la Commission décide, *in fine*, en son âme et conscience, de voter, de refuser de voter ou de s'abstenir.

Trois choix assez classiques pour un élu qui traduisent de façon claire le sens de ses convictions politiques.

J'en terminerai avec les arcanes de la procédure législative du Conseil National pour dire que tous les élus membres de la Commission des Finances ont pu, lors de la soirée de lecture de ce rapport, qui a duré près de six heures, le corriger, l'amender et prendre position à travers leur vote.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité des présents et je crois pouvoir me faire l'interprète de tous les Monégasques, lorsque j'affirme que chacun d'entre nous a été élu pour être présent lors des grands moments de la vie politique de notre pays.

Je remercie donc encore une fois tous les collègues qui sacrifient, parce que cela fait partie de leur

mandat, une part de leur vie, personnelle et professionnelle, pour la mettre au service de Monaco.

Mais j'ai assez parlé du Conseil National, pour parler à présent de Monaco. La Principauté a beaucoup souffert de la crise économique et financière internationale mais doit-on céder à la peur qui fait le lit des extrémismes et des politiques à courte vue ?

En période de crise, les discours anxiogènes qui prônent le repli sur soi peuvent séduire, mais la plupart du temps, la vacuité de leur argumentation s'effondre face à la réflexion critique.

Certains nous apprennent que pour faire une bonne politique budgétaire, il faudrait systématiquement des budgets à l'équilibre, comme « au bon vieux temps ».

Or, si je n'ai pas l'orgueil de m'autoproclamer expert en quoi que ce soit, j'ai au moins eu la patience de me plonger dans l'histoire économique de la Principauté des 20 dernières années.

Et quelle surprise lorsque j'ai pu constater que depuis 1992, aucun budget primitif de l'Etat n'a été présenté autrement qu'en déficit et qu'il en été de même pour tous les Budgets Rectificatifs qui sont venus les corriger... !!!

De même une période encore plus récente de notre histoire budgétaire démontre que ce n'est pas la première fois que nos recettes reculent et ont du mal à se redresser.

Ainsi, de 1995 à 1999, les recettes de l'Etat ont connu un cycle de progression ininterrompu et parallèle à la période d'euphorie des marchés financiers internationaux.

Or, l'année 2000 a été celle de l'éclatement de la bulle internet et a marqué un repli de l'économie mondiale ainsi que des recettes de l'Etat monégasque qui reculèrent de près de 12 %.

Il a fallu attendre trois ans pour que les recettes de l'Etat reprennent une croissance constante qui s'est interrompue en 2009 avec les effets de la crise financière de 2008.

Mais que s'est-il passé de 2000 à 2003 ? Si l'année qui a suivi l'éclatement de la bulle internet, les recettes se sont très légèrement redressées, elles ont à nouveau reculé en 2002 et ont stagné en 2003.

Durant toute cette période, les dépenses ordinaires n'ont cessé de croître tandis que les dépenses d'équipement ont servi de variable d'ajustement du déficit public.

Quelle est la différence entre la politique budgétaire du Gouvernement monégasque face à une

crise il y a près de dix ans et aujourd'hui ?
Ma réponse : aucune !

Un regard un peu plus fin sur la réaction de l'économie monégasque me permet cependant d'être optimiste. En effet, si la tendance se confirme jusqu'à la fin de cette année, les recettes encaissées au 30 septembre 2010 sont en ligne avec les recettes inscrites au projet de budget rectificatif pour 2010 et, donc, en progression sur les recettes de 2009. Autrement dit, la croissance, même si elle n'est pas à la hauteur de nos espérances, est de retour.

Je m'attarderai encore un peu sur les recettes de l'Etat avant d'aborder le sujet des dépenses à propos duquel – les lecteurs de Monaco Matin l'auront compris – j'ai décidé de ne pas pratiquer la langue de bois.

L'attractivité, vous l'avez dit Monsieur le Président de la Commission des Finances, Monsieur le Ministre d'Etat, sera au cœur des débats du Budget Primitif pour 2011. Le Gouvernement s'est déjà expliqué devant notre Assemblée sur la façon dont il compte décliner les pistes ouvertes par S.A.S le Prince Albert II dans la lettre de mission qu'Il lui a remise au mois de juillet dernier.

Un rappel sur la forme tout d'abord. L'attractivité d'un territoire est définie comme sa capacité à attirer à un moment donné l'implantation de facteurs de production (capital, main-d'œuvre...), d'habitants ou de touristes.

Parmi tous les facteurs de l'attractivité d'un pays, on trouve, notamment, la qualité de vie, les infrastructures, la sécurité, l'éducation, la santé et la compétitivité des normes économiques.

Autant de leviers, à propos desquels le Conseil National s'efforce d'être une force de proposition depuis 2008. Pour mémoire, je rappellerai que durant toute l'année 2009, nous avons initié une vaste réflexion prospective sur la situation économique de la Principauté synthétisée dans le livre blanc « Monaco 2029 ». Ce livre blanc comportait un grand nombre de projets, dont il semble que certains seront prochainement repris à son compte par le Gouvernement.

Dans le même élan, au mois d'avril dernier, la majorité du Conseil National a déposé une proposition de loi portant création de la fiducie en droit monégasque. Ce texte important pour l'économie du pays est en cours d'examen et a rencontré jusqu'à présent l'unanimité auprès des professionnels de la place. Beaucoup d'autres auditions sont à venir dans les prochaines semaines et la richesse des commentaires des représentants de

tous les professionnels de la place viendra compléter, corriger, bref, enrichir la qualité de cette première proposition de loi déposée devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale depuis 2003.

Sur le fond, ensuite, je dirais qu'il y a un préalable à l'attractivité. Celui-ci relève presque du champ de la psychanalyse car il consiste à s'aimer soi-même. L'amour de soi, pour une Nation se décline en plusieurs sentiments plus ou moins positifs, mais qui sont bien connus des sociologues et des historiens. Si le patriotisme en est la forme la plus romantique, la plus conquérante, le chauvinisme, et sa conséquence la plus hideuse qui est la xénophobie, en est la forme la plus régressive.

Sous l'impulsion de ses Souverains, la Principauté de Monaco a toujours été un pays ouvert au cosmopolitisme, au multiculturalisme tout en sachant préserver ses spécificités.

Il y a toujours dans le courant de notre histoire des crises que nous avons su traverser en nous appuyant sur le socle de nos traditions, de nos racines, mais aussi grâce à notre ouverture vers l'autre qui nous enrichit.

Le Conseil National, s'il est élu par les citoyens monégasques, est conscient de sa responsabilité envers tous les habitants et les travailleurs de Monaco et en particulier, envers ceux qui font sa richesse, qu'ils soient monégasques ou qu'ils ne le soient pas.

Il faudra, je pense, à l'avenir réfléchir à une forme de participation des étrangers, qui soit respectueuse des prérogatives attachées à la nationalité monégasque, afin que tous, enfants du pays, résidents et investisseurs se sentent reconnus et qu'ils soient consultés sur certaines décisions.

J'observe d'ailleurs, avec beaucoup d'intérêt, la mutation qu'est en train de vivre le Conseil Economique et Social, cette vénérable Institution, qui a su avec audace s'ouvrir à la composante étrangère de la Principauté.

Monsieur le Ministre, merci d'avoir rappelé que le dialogue et l'expression de toutes les opinions doivent nous conduire à mener des actions dans l'intérêt général et durable de la Principauté et de sa population tout en répondant au nom du Gouvernement Princier au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale à l'occasion de ce Budget Rectificatif.

C'est, en effet, grâce au dialogue et à la concertation que les tensions s'apaisent dans toutes les sociétés humaines, à commencer par leur cellule de base qui est le couple, et sur un plan plus politique, à l'intérieur même d'un parti ou entre une majorité et

son opposition. Malheureusement, le dialogue n'empêche pas les tensions et je dirais même qu'elles sont consubstantielles de l'ordre démocratique.

Cette tension de l'ordre démocratique permet de comprendre pourquoi, s'agissant du politique, la position du citoyen respectueux des Institutions légitimes, mais critique - le citoyen est, par définition, critique - reste aussi difficile à maintenir.

En effet, la tentation pourrait nous amener à céder au plaisir intellectuel de la dénonciation radicale, au nom de notre droit à juger absolument, facile à exercer dans les sociétés libres et souvent rentable dans le monde des intellectuels.

La critique raisonnée et raisonnable, qui implique nécessairement la critique de la critique, définit pourtant le citoyen qui soumet librement les décisions prises par un Gouvernement à l'épreuve de la raison.

Cela est d'autant plus difficile que la transparence de la vie publique est une exigence démocratique qui contraint les gouvernants à rester sous le contrôle des citoyens. La Principauté de Monaco, lorsqu'elle est devenue une Monarchie Constitutionnelle, n'a pas choisi le modèle démocratique parlementariste, inadapté à ses spécificités notamment, car il exige un contrôle démocratique permanent. Mais ne nous y trompons pas, Monaco a su s'approprier le contrôle démocratique qui a ses moments dans la vie de notre pays. Ainsi, le vote du budget est le rendez-vous annuel durant lequel le Conseil National est amené à exercer cette prérogative de contrôle de l'action publique. De même, la présence du Conseil National au sein de la Commission de Placement des Fonds est censée assurer la consultation des élus des Monégasques pour toutes décisions impliquant le Fonds de Réserve Constitutionnel.

S'agissant, de la Commission de Placement des Fonds nous venons d'apprendre sur le siège, du Ministre d'Etat, que le Gouvernement a pris la décision d'une prise de participation majoritaire de l'Etat dans les deux sociétés du groupe IM2S. Sur la forme de cette annonce, je regrette que le Conseil National soit mis devant le fait accompli de cette décision, d'autant que lors de nos débats budgétaires en séance privée le Gouvernement n'avait même pas évoqué une réflexion sur ce sujet. C'est pourquoi je rappelle qu'aucune décision engageant les Finances Publiques dans cette clinique privée ne devra être prise sans le consentement de la représentation nationale.

Si je l'appelle de mes vœux, je suis bien conscient que la transparence accrue de la vie politique a son effet pervers, car elle a affaibli le caractère sacré du pouvoir entretenu par le secret.

La transparence, qu'il s'agisse des politiques ou même des grands entrepreneurs ou des grands commis de l'Etat, nourrit plus la méfiance que la confiance. Tous les êtres humains sont faillibles. Il n'est pas sûr qu'en les connaissant mieux on leur fasse une plus grande confiance.

C'est pourquoi ma formation et mon métier me conduisent à penser que la seule voie qui soit conforme à la vocation de la connaissance scientifique et aux idéaux de la démocratie, la seule à laquelle nous puissions faire une confiance critique, c'est celle de la raison. Elle refuse le relativisme absolu et l'idée que tout se vaut. Elle affirme que la recherche patiente, modeste, fondée sur le travail et la réflexion, permet d'atteindre non pas une vérité transcendante que nos sociétés laissent à la liberté de chacun, mais des vérités scientifiques, c'est-à-dire partielles et provisoires, qui relèvent du développement de la connaissance rationnelle.

Lorsque j'ai accédé à la Présidence du Conseil National, je n'ai pas mesuré immédiatement la portée d'une confiance de mon prédécesseur, qui m'avait pourtant prévenu, en me disant que cette fonction est sans doute la plus attaquée de la Principauté.

Je profite ce soir de ma prise parole pour rassurer nos concitoyens sur mon engagement à défendre l'intérêt général et les engagements sur lesquels nous avons été élus.

Vous le savez tous, je n'ai ici d'autre intérêt que le Service de l'Etat, le Service des Monégasques. Je n'attends aucune prébende, aucun poste dans un Conseil d'Administration, aucun contrat de consultant avec l'Etat, aucun portefeuille ministériel, vous l'aurez compris, Monsieur le Ministre, je ne suis définitivement pas candidat à votre Gouvernement.

Bien entendu, cette posture d'honnête homme a une conséquence, c'est qu'on ne peut pas m'acheter, ni me faire transiger sur mes convictions.

Ces convictions, je ne les exprime peut-être pas toujours de la façon qu'il conviendrait pour un homme politique mais, tous mes concitoyens le savent, elles sont sincères et dénuées d'arrière-pensée.

Parmi ces convictions assises sur une analyse critique et non sur des croyances ou des préjugés, il y a celle que nous devons prendre à bras-le-corps, le problème de l'augmentation des dépenses ordinaires.

Si j'agréé à l'essentiel de votre intervention, Monsieur le Ministre, je ne peux vous suivre lorsque vous nous expliquez qu'il faut « relativiser » la progression des dépenses en prenant en compte leur « taux d'exécution ».

Parmi les références que vous nous avez citées, il y a « Monaco en chiffres » édité par vos propres services. Or, à la page 143 de l'édition 2010, on trouve le montant des dépenses ordinaires exécutées de 1995 à 2009. Et que constate-t-on ? De 1999 à 2009, une augmentation constante du montant de ces dépenses située selon les années entre 2 et 7 %.

Certes, le niveau de nos recettes suffit encore très largement à financer nos dépenses ordinaires et les revenus du Fonds de Réserve Constitutionnel sont là pour venir au secours de nos budgets exécutés en déficit. Mais il viendra un moment, peut être dans 10 ou 20 ans, où ni les recettes, ni les revenus du Fonds ne suffiront. Ce moment risque, je le regrette, d'arriver d'autant plus vite que dans ces conditions, nous serions condamnés à ne plus rien investir dans l'avenir de notre pays.

J'ai confiance en l'avenir de Monaco mais je ne pense pas que nous pouvons faire l'impasse d'un problème qui s'aggravera notamment avec le fonctionnement du futur hôpital, de tous les établissements nécessaires au maintien d'une politique de santé et d'éducation publique à la hauteur du niveau d'excellence de la Principauté.

Les gens de ma génération pourraient faire l'impasse de ces problèmes mais parce que je suis un élu responsable et que je suis très attaché à la préservation du modèle social monégasque pour nos enfants, pour nos aînés, mais aussi pour tous les Monégasques, je n'ai pas peur de dire qu'il faut juguler certains excès.

C'est au Gouvernement qu'il appartient de faire des propositions en ce sens, qui ne sont pas forcément la traduction d'un plan de rigueur mais tout simplement des décisions de bon sens qu'il faudrait prendre même en période de vaches grasses.

Je terminerai en formulant le vœu que dans les mois qui viennent, notre Assemblée, qui a été victime de la chicane partisane et de la querelle des égos retrouvent la sérénité nécessaire à l'action politique efficace.

Pour atteindre cet objectif, je compte bien que nous avançons en bonne intelligence et dans la concertation, majorité et opposition unies, sur la loi d'organisation et de fonctionnement du Conseil National. De même, j'ai donné mon accord au Ministre d'Etat pour que des propositions soient faites aux partis politiques représentés au sein de notre assemblée, sur une répartition plus moderne des temps de parole, et j'espère que dès le prochain budget primitif, nous aurons pu avancer sur un *modus vivendi*. Dans le même objectif de modernisation et de moralisation de la vie politique monégasque, j'ai

souhaité que le Gouvernement présente devant les mêmes interlocuteurs, des propositions relatives au financement des campagnes électorales.

Monsieur le Ministre,

Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Chers Collègues,

Dans quelques minutes vont s'ouvrir les débats de notre Assemblée, je les souhaite riches et libres, tout en étant conscient des enjeux réels de ce budget rectificatif ; de cette façon nous éviterons que nos débats politiques se résument à des dialogues de sourds pour pensées muettes.

Je vous remercie.

Mesdames, Messieurs, je pense que vue l'heure tardive, nous allons suspendre la séance pour une demi heure, ou un peu plus, quarante minutes, pour nous restaurer et reprendre le débat juste après. Merci.

—
(Séance suspendue à 21 heures 40).

—
(Reprise de la séance à 22 heures 35).

—
M. le Président.- Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, je vais reprendre le déroulé de cette Séance, comme convenu. Je vous propose maintenant de donner la parole à tous les Elus qui souhaiteraient intervenir dans le cadre de la discussion générale sur ce budget, en vous rappelant que, lors de la Commission Plénière d'Etude du 30 septembre 2010, à l'unanimité des Conseillers Nationaux présents, nous avons reconduit les mêmes dispositions que par le passé pour les temps de parole consacrés aux interventions : 6 minutes dans le cadre présent de la discussion générale, 3 minutes ensuite par intervention sur un même sujet par chapitre budgétaire ainsi que pour les explications de vote finales.

Je suis donc prêt à vous donner la parole. M. CELLARIO va commencer ensuite M. BURINI, et M. CLERISSI.

M. Claude CELLARIO.- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Conseillers, mes chers Collègues.

Monaco a été affectée par la crise internationale et une des conséquences est la diminution du niveau de nos recettes. Pour améliorer les finances de notre Pays vous avez compris qu'il fallait trouver très vite de nouveaux revenus pour l'Etat.

Vous êtes convaincu que la Principauté a besoin de mesures inédites pour doper son économie et trouver de nouveaux vecteurs de croissance.

Vous êtes convaincu qu'il faut mettre en œuvre une politique d'attraction de nouveaux investisseurs.

Après en avoir informé le Conseil National, dans le Monaco matin du 7 octobre 2010, vous précisez les quatre actions prioritaires que vous désirez mettre en œuvre rapidement.

- Moderniser notre droit économique et instaurer de nouvelles formes juridiques.
- Clarifier les démarches administratives et simplifier les procédures.
- Créer un Institut des Statistiques.
- Faciliter la démarche des entrepreneurs résidents, favoriser l'accueil des chefs d'entreprise étrangers. Et pour ce faire vous préconiser un renforcement du guichet unique.

Ainsi le Gouvernement se décide à prendre des mesures audacieuses !

Ainsi le Gouvernement est prêt à rationaliser et à simplifier les procédures administratives d'implantation de sociétés à Monaco !

Je pense que vous avez pris conscience que dans ce domaine nous devons être aussi compétitifs que les pays voisins.

Si je souscris sans réserve à ce plan d'ensemble, permettez-moi de vous rappeler Monsieur le Ministre, que la majorité du Conseil National les réclamait depuis très longtemps, depuis 7 ans.

Si ces mesures sont rapidement mises en place, je suis convaincu que ces actions vont permettre à la Principauté de se doter d'instruments administratifs et juridiques lui permettant de doper l'économie. Ainsi Monaco sera sur le même pied d'égalité que les autres pays pour amorcer la sortie de crise annoncée pour la fin du premier semestre 2011.

Je souhaite que le Gouvernement et le Conseil National se mettent d'accord pour que ces actes soient rapidement opérationnels. Il y va de l'avenir de notre Pays.

Si le montant des recettes est d'environ 767,7 M€, le montant des dépenses est lui de 863,4 M€. Ce budget est donc déficitaire d'un montant de 95,7 M€.

J'ai été surpris de lire dans la presse locale votre sentiment sur ce déficit, je vous cite « l'Etat dépense plus qu'il ne gagne », cela me paraît une évidence mais vous ajoutez « c'est un budget surveillé et raisonnable, si la reprise se confirme il ne posera pas de problème d'exécution ».

Vous faites donc un pari sur l'avenir, le pari du retour de la croissance en 2011. J'aurais malgré tout préféré une approche plus pragmatique, je ne vous le cache pas.

Tout le monde est d'accord sur le fait que les dépenses d'investissements, qui concernent les grands travaux, sont nécessaires pour poursuivre l'aménagement de notre territoire. En ces temps difficiles elles stimulent l'économie. C'est la vitrine du dynamisme de Monaco.

Mais tout le monde est aussi d'accord pour dire, qu'il faut contenir les dépenses de fonctionnement et d'interventions publiques car ce sont ces dépenses qui à terme peuvent provoquer un déséquilibre du budget.

Certes dans votre réponse au Rapport de la Commission des finances, vous essayez de modérer notre pessimisme quant à l'augmentation de ces dépenses en nous disant qu'il faut tenir compte de l'exécution budgétaire. Je prends acte de vos propos mais je constate que vous n'avez engagé au sein de votre Gouvernement aucune réflexion approfondie sur ce sujet

Pourtant beaucoup de questions nous interpellent. En voici quelques unes, la liste n'étant pas exhaustive.

- De combien de fonctionnaires et agents de l'Etat avez-vous besoin pour que votre administration soit performante ?
- Le gel de la Fonction Publique est-il toujours d'actualité ?
- Comment réduire les dépenses en fournitures et en équipement ?
- Comment optimiser le budget de chaque département afin que chacun puisse remplir correctement sa mission ? Etc., etc...

Certes diminuer les dépenses entraîne obligatoirement des arbitrages douloureux et c'est sans doute pour cette raison que rien n'a été entrepris jusqu'à aujourd'hui.

Mais que l'on ne se trompe pas, c'est devenu une réalité : l'Etat providence n'existe plus.

Aussi je vous le demande, Monsieur le Ministre, faites faire un audit des comptes de l'Etat. Cet audit vous permettra de mieux cerner les forces et les

faiblesses de votre budget. Lorsque les conclusions de cet audit vous seront transmises, créez une commission interne à votre Gouvernement qui les étudiera. Vous aurez alors entre vos mains toutes les informations nécessaires à une meilleure vision du budget. Et cela vous aidera, en particulier, à mieux appréhender les économies indispensables permettant de retrouver rapidement un budget en équilibre.

Je vous remercie

M. le Président.- Merci Monsieur CELLARIO, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne pourrai pas intervenir à chaque fois, parce que cela risque de se prolonger, mais je vous remercie d'abord des points positifs que vous avez soulignés dans la détermination du Gouvernement à renforcer l'attractivité de la Principauté. Sur le reste de votre intervention, Monsieur CELLARIO, c'est un débat que je vous propose d'avoir lorsque nous parlerons du Budget Primitif.

M. le Président.- Merci Monsieur le Ministre, Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Merci beaucoup.

L'an dernier le Budget Rectificatif avait été marqué par le projet de la Tour Odéon, lequel, même s'il n'était pas inscrit au Budget – et là fut tout le problème – engageait les deniers publics par le Fonds de Réserve Constitutionnel et avait fait l'objet de débats pour le moins animés, qui avaient conduit les Elus de « Rassemblement et Enjeux » à ne pas voter le Budget.

Cette année, entre le Budget Primitif 2010 et le Budget Rectificatif 2010, le fait marquant aura été la judicieuse, bien que tardive, suspension du projet de l'hôpital. L'ampleur de la crise nous faisant prendre subitement conscience de toute la munificence du projet et des déficits à venir qu'il aurait générés.

Des esprits chagrins pourraient arguer qu'il s'agissait là alors de la chronique d'une mort annoncée, avant d'ajouter que ces attermoissements ont coûté entre 20 M€ et 25 M€ à l'Etat.

J'aimerais rappeler ici que l'économie n'étant pas une science dure, la politique économique ne saurait multiplier les expériences et ce, surtout en période de contraction des recettes.

Comme chaque année au moment de l'étude du Budget Rectificatif, nous connaissons les opérations budgétaires de clôture de l'exercice antérieur, ainsi que le montant des crédits reportés de l'exercice en cours. Cette année comme l'an dernier, les reports de crédits atteignent des montants excessifs, 78 M€.

Si le mécanisme même des reports de crédits n'est pas condamnable en soit, leur excès met en lumière un certain nombre de dysfonctionnements. Les reports de crédits apparaissent au Budget Rectificatif et correspondent à des crédits non-consommés afférents à des investissements dont certains sont attendus avec impatience : la darse nord, l'aménagement du port, le Yacht-club, la sécurisation des tunnels, etc... Ces reports signifient que les travaux ne sont pas exécutés nonobstant l'accord des volontés entre le Conseil National et le Gouvernement. Cela représente cette année une quarantaine de poste et la terminologie employée par le Gouvernement pour expliquer ces ajournements est la suivante selon : « retard pris en raison de difficultés de mise au point ; recours ; décalage entre prévisions et réalisations ; retard des études ; engagement tardif ; document administratif incomplet ; délai plus important que prévu ; modifications ; obtention tardive de permis de construire ; etc... »

Que ces reports soient dus à une surestimation de l'enveloppe budgétaire afférente à chaque projet, à une mauvaise maîtrise des chantiers ou à des contingences extérieures n'ayant souvent pas été prises en compte comme il se devait, ceci est inacceptable pour le Conseil National. Car lorsque ces sommes représentent plus du tiers des investissements et 10 % des recettes du budget, nous pouvons nous demander à quoi correspond une année budgétaire en terme d'investissements publics.

Le programme triennal d'équipements publics qui nous est soumis et que nous votons au moment du Budget Primitif, prévoyait des crédits de paiement en 2009 de 226 M€ ; et au Budget Rectificatif 2009, sur les quelques 244 M€ de crédits de paiement lesquels incluaient les reports de crédits 2008, 157 M€ furent consommés, soit seulement 64 %. Nous parlons ici de près de 88 M€ non consommés. En période de crise, les reports de crédits devraient être utilisés en priorité car ils ont été votés au budget précédent et ne viendraient pas obérer le déficit de l'année en cours tout en permettant la relance par les investissements.

Le Gouvernement il y a un an, nous avait pourtant assuré que les reports seraient consommés pour la relance, je cite : « Enfin ce budget prépare l'avenir en maintenant un programme d'investissement à hauteur de 291 M€, intégralement autofinancé ». Nous nous

rendons compte qu'en soustrayant 100 M€ pris hors budget pour la Tour Odéon, nous arrivons bien à ce chiffre mais ce n'est pas ce que voulait dire le Gouvernement. Il est vrai qu'avec 100 M€ pris sur le Fonds de Réserve Constitutionnel pour la Tour Odéon en 2009 il ne restait pas grand-chose pour nos autres investissements. Quel est la situation aujourd'hui ? Les dépenses d'équipement et d'investissement représentent 197 M€ au Budget Rectificatif 2010. Elles étaient de 248 M€ au Primitif avec 78 M€ de reports de crédits. Le Budget Rectificatif 2010 offre la même configuration que celui de l'année précédente, mais cette fois le Gouvernement et le rapport nous expliquent que cette baisse est compensée par les investissements au Fonds de Réserve Constitutionnel. En effet, en additionnant les dépenses d'équipement et d'investissement pour 197 M€ au Rectificatif, 170 M€ pour les équipements si j'enlève le rachat de l'immeuble Industria Minerve au Fonds de Réserve Constitutionnel, les reports de crédits pour 78 M€ et les 116,7 M€ pris sur le Fonds de Réserve Constitutionnel, nous arrivons à 392 M€.

Mais le problème aujourd'hui, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, c'est que sur ce montant deux tiers échappent au contrôle de notre assemblée. En effet 30 % sont hors budget car financés par le Fonds de Réserve Constitutionnel et plus de 30 % ne sont pas consommés et traduisent un important laxisme quant à la prévision budgétaire.

Dans quelques mois, en 2011, le Conseil National aura cent ans. Je ne vous demande pas de commémorer cette date de façon aussi fastueuse que pour les Ballets Russes, mais si je devais faire un vœu, je souhaiterais que le Conseil National retrouve toutes ses prérogatives et rien que ses prérogatives en matière budgétaire. Cela serait un bien beau cadeau d'anniversaire. Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup Monsieur BURINI. Monsieur le Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur BURINI, sur les reports de crédits moi je veux bien entendre ce que vous dites, mais l'honnêteté consisterait quand même à reconnaître les progrès que le Gouvernement a fait sur le sujet. L'honnêteté consisterait à dire que nous utilisons ces reports de crédits pour, justement, maintenir le programme des grands investissements. Je ne suis pas sûr que l'on parle de la même chose quand on parle de reports de crédits, Monsieur BURINI, mais on y reviendra. Je suis un peu étonné de votre intervention, je crois qu'on ne parle pas de la même chose.

M. le Président.- Merci. Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, une première intervention pour vous dire que j'ai noté avec satisfaction, comme vous l'avez souligné dans votre feuille de route, votre désir d'agrandir rapidement le Centre Commercial de Fontvieille et par là-même, d'élargir l'offre commerciale nettement insuffisante sur la Condamine et dans la Principauté en général, ce qui ne peut être que bénéfique pour les budgets à venir dans le sens où des recettes supplémentaires proviendront inéluctablement de la T.V.A. reversée par les futurs nouveaux commerçants.

Je tiens compte aussi de votre souhait d'encourager l'initiative privée créatrice d'emplois pour les jeunes monégasques pour des raisons que l'on peut aisément comprendre : engorgement de la Fonction Publique, déficit en matière d'emploi pour les nationaux dans le secteur des jeux de table à cause, notamment, de l'orientation stratégique de la S.B.M., peut-être aussi par manque de réactivité de la Direction de cette société qui n'a jamais fait le nécessaire pour anticiper les situations à venir, qui n'a pas pu ou su imaginer de nouvelles sources de débouchés.

Mais il y a comme une incompatibilité entre l'envie de voir des Monégasques créer leur entreprise et le montant d'une redevance d'occupation directement indexé sur le chiffre d'affaires de leur activité. En effet, chaque attributaire d'un nouveau local commercial domanial doit s'acquitter en fonction de la surface qui lui est allouée et de son activité, d'une redevance minimum qui correspond à 6 % d'un hypothétique chiffre d'affaires et si celui-ci est dépassé, la redevance est recalculée et correspond alors à 6 % du nouveau montant. Le système est pervers car avec la concurrence d'internet et des grandes surfaces, les marges bénéficiaires du commerce de détail ne cessent de diminuer, il faut donc faire plus de volume pour retrouver de la marge en sachant qu'elle sera engloutie dans l'augmentation de la redevance d'occupation.

Le commerçant n'a plus qu'un seul levier sur lequel il peut agir pour se donner un peu d'air : diminuer le coût du travail. N'est-il pas tenté, par exemple, pour diminuer ses charges patronales de déclarer son personnel un nombre d'heures minimum et de le faire travailler le reste du temps au noir ?

Je pense qu'il faudrait repenser complètement le système où alors vous allez assister dans les années à

venir à un étouffement de certaines activités et un essoufflement de la demande en matière de locaux commerciaux domaniaux provenant des Monégasques. Je considère cependant comme un enjeu majeur pour l'avenir de donner la possibilité à de jeunes Monégasques de développer leur propre activité, en l'occurrence on ne s'y prend pas de la meilleure des façons.

Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup et encore merci pour votre concision, si tout le monde pouvait faire la même chose, je crois que ce serait bien. M. Gérard BERTRAND.

M. le Ministre d'Etat.- Là, je ne dis rien !

M. le Président.- Et en plus le Ministre d'Etat participe à la réduction du temps de parole, Gérard BERTRAND.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, en tant que Président de la Commission du logement, permettez-moi de vous livrer quelques réflexions sur la situation du Logement en Principauté.

Pour les Monégasques d'abord : la majorité du Conseil National n'a eu de cesse de réclamer la construction de 100 logements par an pour ne pas retomber dans le déficit d'appartements que nous avons connu avant l'effort de construction sans précédent de 2003 à 2008. Résultat : depuis 2008 seulement 154 appartements neufs ont été livrés soit un déficit de 146 appartements en 2010, ce qui est une situation inquiétante.

Lors de la dernière Commission d'Attribution, en juin dernier : 292 demandes pour 59 appartements de récupération c'est-à-dire des appartements libres ou refusés. Le nombre de refus a été extrêmement faible ce qui démontre que les demandes n'étaient pas des demandes de confort mais bien de nécessité. Cela ne s'appelle pas pénurie paraît-il !

La prochaine livraison d'appartements neufs n'aura lieu qu'en 2012 (1^{ère} tranche îlot Rainier III). Certes vous nous annoncez la livraison de la 2^{ème} tranche de l'îlot Rainier III pour le premier trimestre 2013, ainsi que celle de 120 logements supplémentaires répartis entre l'îlot Canton et les Tamaris, dans le courant de cette même année.

Les travaux de ces deux dernières opérations

devant débiter en juin 2011, je doute qu'elles soient livrées dans les délais annoncés ? En tout cas, j'espère que, pour tenir les délais on ne sacrifiera pas la qualité et les finitions comme cela s'est avéré être le cas dans certaines opérations.

Bref, le problème du logement des Monégasques n'est pas réglé, comme certains ont tendance à le penser. Le Conseil National doit rester vigilant pour que l'effort de construction demandé au Gouvernement ne diminue pas pendant encore quelques années.

En ce qui concerne le logement des enfants du pays : nous sommes conscients que les propriétaires d'appartements construits avant le 1^{er} septembre 1947 ne doivent plus jouer ce rôle social qui aurait dû être dévolu au Gouvernement : 60 ans de limitation des loyers, c'est beaucoup.

Alors, Monsieur le Ministre, si la volonté du Gouvernement est de maintenir les enfants du pays en Principauté, il faut vite trouver une solution. Il y a urgence ! Depuis 2003, la majorité du Conseil National réclame la création d'un secteur intermédiaire. Finalement après toutes ces années, le Gouvernement a accepté de réaliser un projet pilote, la Villa Ida. Ce ne seront que 30 appartements, le montage financier n'est pas encore finalisé, et ne le sera que dans plusieurs mois.

Nous savons qu'actuellement, les promoteurs achètent tout ou partie d'immeubles anciens en vue d'opérations immobilières. Le secteur protégé diminue d'année en année et est appelé à disparaître. D'ailleurs, en ce moment, je ne reçois pratiquement que des doléances d'enfants du pays qui ont des problèmes d'appartements.

Permettez-moi de me répéter Monsieur le Ministre, si la volonté du Gouvernement est réellement de maintenir les enfants du pays en Principauté, agissez rapidement, il y a vraiment urgence.

Après les Monégasques et les enfants du pays, Monsieur le Ministre, puisque gouverner c'est prévoir, il serait peut-être temps de commencer à penser aux salariés dits « pendulaires ».

En juin 2010, le nombre de salariés (hors fonctionnaires) de la Principauté frôle les 50 000. Sur ces 50 000, 30 000 travailleurs habitent hors communes limitrophes.

Si l'on peut se féliciter que Monaco continue d'être un pourvoyeur d'emplois pour les régions voisines, force est de constater que ces salariés contribuent à assurer la prospérité économique de notre pays. C'est pourquoi il est de notre devoir de penser à des

solutions pour les loger plus près de Monaco. En effet, le manque de logements aux alentours et leur cherté risquent un jour de les dissuader de venir travailler en Principauté, malgré les avantages sociaux non négligeables qui rendent nos offres d'emplois alléchantes.

Comme le Gouvernement a commencé à le faire - je veux parler de l'opération d'achat que vous nous avez annoncée de 29 appartements à Roquebrune Cap-Martin - les mesures à encourager, voire susciter, sont la participation à la construction de logements sociaux sur le territoire des communes voisines, en associant Monaco aux projets des municipalités par des droits de réservation et à terme, par l'acquisition de logements. La Principauté n'a tout de même pas vocation de construire des logements sociaux pour l'Etat français.

D'autres pistes existent encore, par exemple l'accession sociale à la propriété qui ne coûterait rien à l'Etat Monégasque. Je pense à cette association française qui nous a rencontrés, et dont le projet nous a paru intéressant.

Bien entendu, il ne s'agit pas de préconiser une mesure plutôt qu'une autre, mais plutôt d'en conjuguer tout le panel.

A mon avis, il conviendrait d'activer les relations avec l'ensemble des instances concernées telles, les Mairies, les communautés d'agglomération, le Conseil Général, l'enjeu n'étant pas que municipal mais bien régional. Les 50 000 emplois générés par Monaco pouvant être un argument de poids dans les négociations.

Outre réduire les distances à parcourir, ces dispositions seront à même de favoriser le développement et l'utilisation des transports en commun de proximité. Le bénéfice pour la Principauté étant d'améliorer les conditions de circulation, donc la qualité de vie tant des salariés que des résidents.

Merci.

M. le Président.- Monsieur Guillaume ROSE... si Madame POYARD-VATRICAN veut remplacer M. Guillaume ROSE, on va échanger.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci Monsieur ROSE.

Ce Budget Rectificatif démarre dans une ambiance morose, il n'y a qu'à lire la presse de ce jour, et comme il ne s'agit que d'« ajustements techniques à apporter au budget voté il y a un an », il n'y aurait finalement

pas d'enjeu, pas d'histoire, juste à attendre que cela aille mieux, attendre la reprise !

Mais c'est oublier un peu vite, notre vocation première qui est de débattre dans cet hémicycle - d'ailleurs ça a commencé - et d'informer les Monégasques et les résidents sur les affaires courantes du pays, et je ne doute pas que beaucoup de sujets seront abordés dans cette enceinte entre ce soir et demain.

Beaucoup de chiffres seront évoqués, des gros et des petits, lus dans un sens et lus dans un autre. Cependant pour reprendre vos propos Monsieur le Ministre, l'Etat dépense plus qu'il ne gagne, et c'est bien cette équation là qu'il nous faut résoudre.

S'il est évident qu'il faut trouver des sources d'économie je reste persuadée pour ma part, que c'est bien par le développement des recettes que l'on amorcera un cercle vertueux.

Cependant, si plus de recettes peut faire envisager une diminution voire une disparition du déficit, cet argent supplémentaire n'a pas vocation à être thésaurisé bêtement comme dans les fantasmes de l'Harpagon de Molière, mais plutôt consacré au bien-être de tous, pour améliorer au sens large la qualité de vie de chacun, comme cela a toujours été la philosophie de l'U.P. mais également pour assurer notre prospérité future.

L'intérêt n'est pas d'avoir un budget en équilibre comme une espèce de mythe, d'objectif à atteindre mais plutôt d'entrer en dynamique, de regarder vers l'avenir.

Faire de la politique, c'est avoir une vision à proposer, une énergie à insuffler, une orientation à donner.

C'est pourquoi naturellement je veux vous parler de l'attractivité de la Principauté, et de nos capacités à créer nos propres richesses pour demain.

Ce sujet a maintes fois été débattu dans cette enceinte depuis 2003, et il n'avait jusqu'alors provoqué que des sourires narquois et condescendants de la part du Gouvernement. Et c'est devenu votre sujet, votre leitmotiv, Monsieur le Ministre. Et je m'en réjouis.

A ceux qui étaient là, souvenez-vous :

Depuis 2003, à chaque budget, la majorité a réclamé des chiffres, des données, des prévisions, des études de marchés, des plans de développements Or en face de nous ce n'était que des moues significatives ou des explications fumeuses. Ainsi

comme l'année dernière, où il a été dit que Monaco était trop petit pour avoir des chiffres pertinents....

Depuis 2003, à chaque budget, nous évoquons la difficulté que les entreprises ont pour s'implanter, les lenteurs et autres tracasseries administratives, le manque ou la cherté des mètres carrés..., la seule réponse que nous avons eu jusqu'à présent c'est la création d'un guichet unique pour traiter les demandes, comme s'il allait, à lui seul, régler tous les problèmes.

Depuis 2003, à chaque budget, nous réclamons la modernisation de nos outils législatifs, la création d'un code de l'économie, des lois encadrant l'économie numérique... Je me souviens l'année dernière, à ma demande de revoir la loi sur les Sociétés Anonymes datant de 1896, il m'a été répondu, qu'il n'y avait aucune urgence. Dommage car les entreprises elles, voient là une preuve tangible d'un système obsolète.....

Depuis de nombreuses années, nous réclamons une vision claire sur la gestion des locaux dédiés au développement économique... pour éviter des réponses ubuesques comme celle faite en réunion privée tout récemment nous indiquant que le secteur d'avenir à développer en Principauté était l'industrie....

Devant ce constat d'immobilisme et face à la crise qui touche toute l'Europe, le Conseil National, à l'initiative de son ancien Président M. Stéphane VALERI, décidait début 2009 de devenir force de proposition. Des réflexions conduites par des élus de toutes tendances politiques confondues, des économistes, des experts mondialement reconnus, est né le livre blanc Monaco 2029 qui était officiellement remis au Gouvernement, il y a tout juste un an. Ce recueil d'idées est une force de propositions.

Il semble que vous ayez choisi une autre voie Monsieur le Ministre en faisant appel à un groupe de « jeunes fonctionnaires » pour travailler sur l'attractivité de la Principauté. Dont acte.

Les résultats et les propositions ont rempli les colonnes des journaux depuis quelques jours. Je ne vais pas en détailler le contenu ce qui sera fait lors du Budget Primitif comme l'a indiqué Monsieur le Rapporteur.

Cependant j'ai du mal à voir autre chose dans ces propositions que l'écho de demandes pragmatiques formulées par la majorité depuis sept ans, voire des propositions d'action de la majorité qui sont déjà effectives dans les faits.

Cependant, je préfère y voir un signe positif : les

propositions du Conseil National ne sont pas de simples lubies qu'il faut étouffer sous le manteau, mais bien le résultat du travail et de la représentativité des élus.

En conclusion, permettez-moi face à toutes les propositions qui viennent d'être faites de rester sur ma faim. J'espère qu'après cette introduction et le b.a.ba du kit minimum pour pouvoir faire du « business » en Principauté, vous allez vraiment vous attaquer au développement des recettes.

Voyez vous, il ne suffit pas de « ranger la maison », de rajouter des fleurs sur la table et de vérifier que le frigidaire est garni, encore faut-il savoir qui on veut inviter et ce qu'il y aura à dîner. Aujourd'hui le menu me semble encore un peu vague.

Cependant, je prends note de vos engagements. Le Budget Primitif commence dans un mois ; pour ma part, il me faudra plus que des propos et une campagne de communication pour être convaincue de votre nouvelle politique.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Ministre d'Etat souhaite intervenir. Nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Juste un mot sur le débat. Nous l'aurons sur le Budget Primitif, sur les mesures, cela ne me gêne pas du tout que la majorité en revendique la paternité, je le dis clairement. En revanche, une précision, je ne peux pas vous laisser dire que j'ai choisi d'écarter 2029 et que j'ai choisi une autre méthode en constituant ce petit groupe de fonctionnaires. Si vous avez bien lu mes déclarations, bien entendu ce que j'ai dit ici, le petit groupe de fonctionnaire avait comme première mission, de faire la synthèse de tout ce qui avait pu être écrit et proposé pour renforcer l'attractivité de la Principauté et assurer son développement. Je suis peut être d'ailleurs à ce titre-là le premier membre du Gouvernement à avoir cité expressément l'apport positif de 2029. Donc ne dites pas le contraire aujourd'hui parce que c'est une inexactitude.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Juste une précision. Au-delà des propositions pragmatiques, concrètes, mais qui relèvent du court terme, je souhaite souligner l'importance de se projeter dans l'avenir comme l'a fait Monaco 2029. La démarche entreprise est juste un premier pas, j'attends de voir les suivants.

M. le Président.- Guillaume ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Merci Monsieur le Président.

L'audace et l'inventivité voilà ce qui de tout temps a permis de sortir des crises. L'audace c'est ce que la majorité du Conseil National attend du Gouvernement, tandis que d'autres au contraire prônent la frilosité, le repli sur soi, agitent la peur de l'étranger.

Monsieur le Ministre, je vois de bon signe le retour de l'audace, la création d'un conseil stratégique de l'attractivité économique, point de départ de l'indispensable diversification de notre source de revenus. Puis une Commission d'Insertion des Diplômés qui veille enfin à ce que les entreprises du secteur privé incluent les monégasques dans leurs projets, notamment, leurs projets de développement en Principauté.

De l'audace, avec une campagne de communication qui nous montrera partout tels que nous sommes, c'est-à-dire fiers de notre pays à juste raison. Je sais que ces audaces ne pourront que payer. Pourquoi ? Parce que ces initiatives seront menées et suivies par le réservoir d'idées de la Principauté, à savoir, et cela pourra sembler surprenant à certains, ses fonctionnaires.

Ceci car depuis des décennies à présent, c'est vers la Fonction Publique que se dirige la majorité des cerveaux de la jeunesse Monégasques. Je vous invite donc à faire preuve d'encore plus d'audace et de lever la chape du conformisme, qui jusqu'ici a beaucoup nuit à la créativité dont notre pays a plus que jamais besoin.

De l'audace, assez pour que les Monégasques retrouvent une véritable confiance en eux-mêmes en tant que communauté. La confiance c'est aussi celle que les élus des Monégasques placent en leur Gouvernement à la veille du vote de confiance concernant le Budget Rectificatif.

Avant d'accorder cette confiance, les élus de la majorité du Conseil National seront tout particulièrement attentifs à plusieurs points cruciaux à mettre en œuvre immédiatement. Tout d'abord nous attendons le dépôt du projet de loi sur le Patrimoine, texte qui mettra fin à la longue impunité de ceux qui sont prêts à détruire notre environnement pour leur profit.

Ensuite il s'agit de la circulation, je ne crierai pas avec les démagogues qui récupèrent le problème pour crier leur mécontentement sans faire de réelles propositions. Mais j'observe avec attention les mesures prises pour fluidifier le trafic, fléau de ces derniers mois. Et en particulier, j'attends du Gouvernement qu'il veille à la sécurité de ceux,

surtout les plus petits, qui seraient rendus plus vulnérables par la nouveauté des mesures prises avec audace je vous le concède.

Dans le même ordre d'idée, je me félicite qu'au lieu d'être enfouis dans les parkings, les vélos électriques soient désormais garés en surface, il s'agit là d'une véritable avancée bien que pour le moment nous n'en soyons qu'au stade expérimental. Trois stations ont été implantées : Fontvieille, la Condamine, le Larvotto.

Ainsi les vélos deviennent plus accessibles et plus visibles pour les utilisateurs. Bien qu'il ne s'agisse encore que de tests, je pose la question du nombre de résidents ou de pendulaires qui connaissent l'existence de ces stations. Sauf erreur de ma part il n'y a pas assez eu de communication pour l'instant autour de cette expérience. Il serait sans doute intéressant d'en connaître le nombre d'utilisateurs au-delà bien évidemment des suggestions et des retours que les testeurs ont pu faire remonter ; car pour reprendre le slogan des vélib' parisien « A monaco aussi nous voulons bouger malin ». Pour cela il faut créer de nouvelles habitudes, qui déboucheront sur un nouveau mode de vie.

Je conclurai par mon cheval de bataille, la perfectibilité sur la loi « Habitation Capitalisation ». Je dis bien perfectibilité car aucune loi, même la plus juste et la plus équitable, ne sera jamais parfaite si des gens de bonne volonté ne s'y penchent en permanence avec le souci de l'améliorer.

C'est ce que j'appelle de mes vœux ici, une amélioration qui permettrait à la classe moyenne monégasque, celle qui aspire à pouvoir être établie dans son propre pays sur des bases enfin inaliénables, à accéder à cette forme de propriété qui renforcera encore ses liens avec ce pays qu'elle aime tant.

Nous parlions de confiance, faites confiance aux Monégasques et je peux vous dire que dans leur immense majorité, celle qui ne fait jamais parler d'elle ils honoreront leurs dettes.

Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup. Monsieur Pierre SVARA, nous vous écoutons.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, vous venez de nous annoncer lors de votre réponse au Rapport établi par la Commission des Finances, que vous envisagiez une prise de participation majoritaire de l'Etat dans deux sociétés du groupe IM2S. Quel n'est pas mon

étonnement d'entendre une telle mesure, alors qu'au cours d'une récente Commission Plénière d'Etude, vous nous aviez expliqué qu'il n'entraînait pas dans les prérogatives de l'Etat de gérer une clinique privée.

Alors, pouvez-vous nous dire tout d'abord, quel est le pourcentage de capital détenu actuellement par l'Etat dans IM2S ? Combien comptez-vous détenir à terme ? Comment comptez-vous financer cet investissement ? Et enfin, j'aurais dû commencer par cela, est-ce que vous avez prévu un débat sur le sujet avec la représentation nationale ?

Merci.

M. le Président.- Merci Monsieur SVARA, on répondra au fur et à mesure dans la séance de travail, mais je pense que c'est important de répondre, Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Chers Collègues,

Mesdames, Messieurs,

Sans vouloir refaire toujours les mêmes débats, je souhaite, en ma qualité de Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine, revenir en premier lieu sur la culture et les Artistes Monégasques. Alors loin de moi, l'idée de faire du particularisme et de prendre les choses par le petit bout de la lorgnette. Mais cependant l'élu que je suis depuis 2003 ne peut que s'étonner, une fois de plus, de certaines incohérences.

Certes, nous avons fait des progrès depuis 2003 où, dans cette enceinte, le Conseiller de Gouvernement de l'époque, nous disait qu'il n'y avait pas d'Artistes Monégasques, ni d'artistes à Monaco. La réalisation de l'annuaire des artistes a prouvé à tous le contraire et cette idée a été reprise par de nombreux pays. Certes, l'année écoulée depuis les votes des derniers budgets, a vu des avancées non négligeables : concours de l'Ecole du Parc, ouverture du nouveau Musée National, loi sur le statut des artistes.

Au fait, combien de bénéficiaires de ce régime ? Les Caisses Sociales ont-elles pris la mesure de l'importance du dispositif pour nos compatriotes artistes ? Je rappellerai le couac du texte d'application publié avec quelque délai et derrière lequel se sont abrités les services administratifs.

Une autre question : le soleil se coucherait-il sur la culture associative ? Et oui, l'ouest s'appelle aussi le Ponant !

Non, soyez sans crainte, je ne vais pas refaire l'historique des débats concernant cette salle. Je rappellerai seulement les interventions qui remontent à ... 2004 !... de mes collègues Michèle DITLOT et Claude CELLARIO, largement relayées par la majorité, demandant à ce que cette salle, peu utilisée tout au long de l'année, vienne en renfort du Théâtre des Variétés afin d'accueillir les associations monégasques en manque cruel d'espace pour s'exprimer.

Cela se compte donc en années, depuis la 1^{ère} demande, et cette histoire est devenue un des leitmotiv des débats. Lassant, n'est-ce pas ?

Au départ nous demandions un simple rafraîchissement, une mise au propre. Tout en promettant 300.000 € de budget dès 2004, le Gouvernement élude par la suite la question pendant un certain temps : manque de techniciens, puis nécessité de laisser la salle à la S.B.M. et autres prétextes et j'en passe ! Nous apprenons d'abord le recrutement du technicien, puis au fil du temps et après moultes péripéties, qu'un grand chantier de 2 M€ allait être engagé, très ambitieux et destiné à faire de cet endroit un lieu d'accueil performant pour certaines associations.

Les services techniques étaient formels, c'était ce qu'il fallait faire et nous nous sommes donc réjouis du proche début des travaux. Las ! au Primitif 2009, crise oblige, il fallait contenir les dépenses et l'on nous annonçait que serait réalisé le « strictement indispensable » mais après avoir laissé la salle en l'état plusieurs mois aux répétitions de l'Opéra. En septembre dernier, il y a donc un mois, vous nous avez assuré que la salle serait disponible pour les associations en janvier prochain. Je viens donc aux nouvelles !!!

En revanche, un bon point à mettre à l'actif du Gouvernement, qui avait pris l'engagement, sur demande insistante du Conseil National, d'organiser un concours entre Artistes de Monaco pour une œuvre destinée à la nouvelle Ecole du Parc. Si le concours s'est déroulé dans les règles de transparence que nous avons demandées, je reviendrai cependant sur deux aspects : le règlement qui doit être quelque peu précisé et amélioré, et surtout, l'emplacement choisi pour l'œuvre qui n'aura pas une grande visibilité pour le public.

Le Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine que je suis souhaite revenir sur le débat sur l'attractivité mais sous l'aspect culturel. Dans Sa

feuille de route au Ministre d'Etat, le Prince Souverain insiste sur « l'effort qui doit être maintenu pour assurer le rayonnement culturel ».

Effectivement, cette attractivité que nous souhaitons renforcer, pour laquelle nous engageons des millions d'euros dans une campagne de communication ambitieuse, existe aussi grâce à la culture. Dépenser pour la culture n'est pas une dépense de luxe superflue. Les investisseurs que nous voulons voir s'implanter en Principauté y viendront aussi parce qu'ils y trouveront des loisirs de qualité diversifiés et une large offre culturelle digne d'une capitale.

Alors, le budget culturel est en hausse, 26 %, et 33 % de mieux pour le Musée National, mais comme le dit justement le Président, il convient de regarder les montants engagés. Cependant, et j'en veux pour exemple le succès de l'exposition Damien Hirst organisée au Musée Océanographique, nous ne sommes pas obligés de tout financer nous-mêmes, les mécènes existent et ces collaborations permettent de très belles réalisations. Aussi, félicitons les équipes du Musée Océanographique qui, pour le centenaire, avec beaucoup d'audace mais en préservant la qualité, ont su actualiser le mode de fonctionnement de ce vénérable bâtiment tout en revenant aux sources. En effet, le Prince Albert I^{er} a toujours souhaité associer arts et science.

L'opposition déclare ce matin dans la presse ne plus vouloir voter aucun budget en déficit, mais interpelle vivement le Gouvernement pour son manque d'ambition en matière d'achat d'œuvres d'art. En période de crise, la culture ne doit pas être sacrifiée, je viens de le dire, elle est un atout de l'attractivité de la Principauté et impacte donc positivement son économie. Cependant au moment des arbitrages budgétaires, et au regard de nos moyens, modestes en la matière, acheter une seule œuvre n'aurait pas de sens. Monaco n'est pas le Louvre !

Je terminerai sur une note optimiste : les rumeurs, qui vont toujours bon train chez nous, nous disent que la proposition de loi, n° 195, sur la conservation et la protection du patrimoine, adoptée en séance publique le 10 mai dernier, devrait être transformée en projet de loi. Rendez-vous donc d'ici le 10 novembre pour une réponse que j'espère, bien évidemment, positive !

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup Monsieur MARQUET, la parole est à Madame Nicole MANZONNE-SAQUET.

Mme Nicole MANZONNE-SAQUET.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Madame, Messieurs les Conseillers,

Je ne vais pas vous parler du Budget. Je vais simplement vous remercier d'avoir fait droit à mes nombreuses interventions tendant à déplacer les vestiges de la Cathédrale Saint Nicolas. Ne dit-on pas *bis repetita placent* ? je suis fière aujourd'hui d'apprendre que ces vieilles pierres vont enfin être déposées dans un lieu digne du respect que nous leur devons.

J'associe à ce succès Madame Michèle DITTLLOT qui est intervenue en 2009 au nom de la Commission de la Culture et du Patrimoine, ainsi que Monsieur le Président du Comité des Traditions Monégasques, lequel avait fait part de son mécontentement à l'occasion d'une réunion avec certains membres du Conseil National.

Votre citation, lors de votre Rapport Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, me touche. Vous n'ignorez pas que nos ancêtres reposaient près de l'Eglise Saint Nicolas, le premier cimetière avant la construction du cimetière actuel. Voilà la raison pour laquelle, sans cesse sur le métier, j'ai remis mon ouvrage.

M. le Ministre d'Etat.- Vous avez bien fait Madame MANZONNE-SAQUET.

M. le Président.- Madame Michèle DITTLLOT.

Mme Michelle DITTLLOT.- Merci.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Madame, Messieurs les Conseillers,

Chers Collègues,

Lorsqu'en 2008, nous avons demandé que la Commission de la Culture prenne également en compte dans ses attributions, la protection du patrimoine, c'était pour répondre aux préoccupations de nos compatriotes, soucieux de voir protéger les marques d'un passé qui nous est cher à tous.

La Commission de la Culture et du Patrimoine a donc présenté dans ce sens, une proposition de loi, votée à l'unanimité il y a quelques mois, comme vous l'a dit il y a très peu de temps M. MARQUET. Monsieur le Ministre d'Etat, alors que nous attendons de savoir si vous comptez nous retourner cette proposition en projet de loi, nous apprenons que sans qu'aucun

projet précis n'ait été exposé, le Sporting d'Hiver construit en 1832 et de pur style art déco, est probablement en train de vivre ses dernières semaines. De la part de la S.B.M. j'estime que c'est faire peu de cas de notre Institution et cela suffit.

Lorsque le Gouvernement cherche à faire des économies, c'est à la culture qu'il s'en prend, comme toujours. Ça suffit !

Pour exemple je citerai trois arbitrages, qui montrent bien que la culture paye les frais de la crise :

Comme on nous l'a dit, la Salle du Ponant ne recevra qu'un coup de peinture qui n'en fera jamais une alternative convenable à l'utilisation quasi-permanente de la Salle des Variétés.

Le Nouveau Musée de Monaco qui s'est enrichi de la Villa Paloma récemment inaugurée, voit son budget d'acquisition d'œuvres d'art réduit à néant par souci d'économie.

Quant au somptueux projet de la Médiathèque il a tellement été revu à la baisse, que l'on ne sait même plus où il se fera.

Récemment, nous sommes tombés d'accord Monsieur le Ministre, pour admettre qu'il fallait lancer une campagne de communication, afin de véhiculer une image plus vraie, plus positive de la Principauté à l'étranger.

Cette campagne médiatique nous coûtera pour l'année 2011, la modeste somme de 5 M€. Or, s'il est un domaine qui permet de nous valoriser et de nous faire connaître et apprécier hors de nos frontières c'est bien le domaine culturel ; Et vous allez l'amputer pour cause de crise économique, où est la cohérence ?

Et pourtant, il y a certainement d'autres moyens de faire des économies que de tailler en pièces le domaine culturel. Par exemple, pourquoi ne pas réduire les nombreuses et coûteuses études que vous commandez, et dont les résultats souvent prévisibles, sont obsolètes lorsque vous vous décidez à les mettre en application ?

Par exemple, pourquoi contraindre vos Services à dépenser ce qu'il leur reste de budget en fin d'exercice, au risque sinon de voir leur nouveau budget réduit l'année suivante ? Ce sont des petits ruisseaux mais qui deviennent de grandes rivières.

Pour finir Monsieur le Ministre, je voudrais vous faire une proposition : classer le Rallye de Monte-Carlo au Patrimoine vivant de la Principauté. Cela ne vous coûtera rien et c'est néanmoins de la bonne communication. C'est le plus ancien, c'est le plus connu et le plus beau des rallyes du monde, et il est

Monégasque. Il mérite bien cela, il fêtera son centenaire en janvier prochain et l'occasion m'en semble belle Monsieur le Ministre d'Etat.

M. le Président.- Merci beaucoup, un mot de Monsieur le Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne peux pas laisser Madame DITLOT dire qu'on taille en pièces la culture. C'est une affirmation, la Presse est là mais si elle reprenait votre déclaration et si je fais un communiqué avec des chiffres à l'appui, il n'y aura pas photo Madame DITLOT, donc ne dites pas ça. En plus vous parlez là du Budget Primitif et non pas du Budget Rectificatif, donc ce débat nous l'aurons sur le Budget Primitif devant la presse et nous verrons exactement ce qu'il en est de la politique culturelle.

La politique culturelle n'est pas la variable d'ajustement du Gouvernement pour faire des économies budgétaires, et on a tous les chiffres pour vous montrer que mon affirmation n'est pas gratuite. Donc, ne dites pas ça. Vous pouvez contester les choix, vous pouvez très bien, comme M. BERTRAND, me rappeler l'historique de la Salle du Ponant, d'accord c'est vrai, Monsieur MARQUET pardon, excusez-moi. Mais ne dites pas que l'on taille en pièces le domaine culturel Madame DITLOT.

M. le Président.- Merci beaucoup. Monsieur Jean-Charles GARDETTO nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, quelques remarques par rapport à ce projet de budget. Il n'est pas super puisque l'on perd 35 M€ par rapport au Primitif. Il n'est pas dramatique non plus, dans la mesure où, à Monaco on a quand même la chance de ne pas avoir de dettes et le déficit est compensé malheureusement par le Fonds de Réserve Constitutionnel qui, de fait, ne s'accroît pas autant qu'il pourrait.

Alors, pourquoi toujours dépenser plus que ce que l'on a ? J'aimerais bien que l'on s'impose un peu plus de rigueur sur la façon dont les sommes sont utilisées. Ce serait quand même bien utile de mettre de coté un peu plus d'argent par les temps qui courent.

S'il est nécessaire de réduire les dépenses ordinaires et d'améliorer la perception des recettes, il faut aussi trouver des recettes nouvelles. Là, il y a beaucoup à faire parce que, comme le relevait la Commission dans son Rapport, il faut donner plus de

place à l'initiative privée, il faut réduire les délais pour la création d'entreprises, il faut peut-être aussi reconsidérer le système d'autorisation qui est très paralysant pour des décideurs, des créateurs d'entreprise qui ont l'habitude de prendre des décisions dans la minute.

Je me demande pourquoi on ne pourrait pas libéraliser le commerce et l'industrie en Principauté de Monaco ? Pourquoi ne pourrait-on pas mettre en œuvre un système qui attire, justement ? Vous parliez d'attractivité, pourquoi est ce que l'on ne met pas tout en œuvre pour faire venir les gens, leur dire : « venez créer une entreprise chez nous, on va la faire en 24 ou 48 heures, on va vous contrôler parce que vous ne vous en tirez pas comme ça, on va faire des audits », mais quand vous la créez l'entreprise, vous la créez vite. Il faut supprimer la bureaucratie, il faut libérer l'économie, et ça dans le budget que vous défendez ce soir, je ne le vois pas !

Vous allez me dire que c'est un autre débat, celui du Primitif, mais quand même...

M. le Ministre d'Etat.- Oui, ce n'est pas un sujet du Budget Rectificatif.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Pourquoi toujours repousser à demain ? On peut faire des choses déjà, et là, je ne perçois pas la libération de l'économie dans ce que l'on nous présente. Pourquoi est-ce que vous ne nous parlez pas, Monsieur le Ministre d'Etat, de l'évaluation des politiques publiques ? Ah oui ! Qui dit ah ?

M. le Ministre d'Etat.- Cela fait trois ans...

M. Jean-Charles GARDETTO.- Et bien oui ! Et pourtant moi je ne vois pas venir grand-chose de satisfaisant la dessus. On ne sait pas tout de cet argent que l'on place, que l'on dépense de-ci de-là dans des interventions publiques, on ne sait pas s'il est efficace. On ne vient pas nous dire quelles méthodes et quels moyens nous mettons en place pour contrôler que l'argent public produit bien l'effet qu'il est sensé produire, ou bien s'il part dans la nuit, ou dans l'air ou dans l'eau puisque nous sommes au bord de la méditerranée. Cela me pose un problème.

J'aimerais bien que l'on me dise comment cet argent est utilisé et s'il aboutit à l'effet recherché. Quelques autres points, au fil du budget : on parlait de statistiques tout à l'heure, c'est une bonne idée de créer un Institut de statistiques, mais cela fait, quand

même, un moment qu'on demande des indicateurs. Il n'y a pas à Monaco d'indicateurs « souverains », c'est-à-dire la fiche d'identité d'un pays en termes de statistiques (taux de croissance, taux d'inflation,...). Ça n'existe pas chez nous, on lève les bras au ciel, on dit : « ce n'est pas possible ! », c'est la réponse habituelle du Gouvernement. Ce n'est pas possible, ici on ne sait pas faire, on ne peut pas faire, on ne veut pas savoir...

Pourquoi est ce que l'on ne met pas en place une comptabilité nationale pour savoir un peu où nous en sommes ? Pourquoi est ce que l'on n'y voit pas un peu plus clair ? Pourquoi est ce qu'on n'introduit pas un peu de transparence dans tout ça ?

Monsieur le Ministre d'Etat, vous êtes là, justement, pour mettre plus de transparence et on vous accueille avec plaisir dans cette perspective, mais là on ne voit pas grand chose.

Les sociétés à monopoles, nous en avons parlé tout à l'heure : la S.B.M., Monaco Telecom, font un petit geste. Evidemment, il faut bien donner quelque chose à manger, donc on fait un petit geste. Deux petits postes par ci, trois petits postes par là pour les Monégasques, mais cela ne relève pas d'une politique d'intégration des Monégasques, cela ne relève pas d'une politique de l'emploi des Monégasques dans ces entreprises. On nous annonce des projets : on va faire, on va faire, on va faire, ...

Pour le moment nous attendons toujours, et moi je suis ici élu par les Monégasques. Vous comprendrez donc parfaitement que je tiens à ce que dans ces bastions de la Principauté on emploie des Monégasques. Ce qui n'est pas le cas actuellement ou pas assez le cas jusqu'à ce jour.

Enfin, bien sûr, j'en parlais tout à l'heure un peu : le fameux Fonds de Réserve Constitutionnel. On en parle beaucoup mais on sait peu de choses. Il fonctionne d'une manière qui est un peu à vau-l'eau, c'est-à-dire qu'on ne sait pas trop. J'aimerais bien qu'il ait une personnalité juridique peut-être ou qu'on l'intègre dans le budget. Parce que finalement, on a un bas de laine qu'on utilise sans vraiment pouvoir contrôler ce qui se passe. C'est vrai il y a de temps en temps une Commission, avec un ou deux représentants du Conseil National, mais ce n'est quand même pas une gestion au quotidien. C'est là aussi un axe sur lequel il faudrait avancer : une intégration ou une plus grande transparence du Fonds de Réserve, un statut modernisé de celui-ci. Voilà quelques pistes de réflexion que j'aimerais bien voir approfondies dans le cadre de ce débat budgétaire.

Merci.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Juste un mot Monsieur GARDETTO, en commençant par votre dernière remarque, la gestion au quotidien du Fonds de Réserve c'est la responsabilité du Gouvernement, seulement du Gouvernement.

La Commission est consultée régulièrement dans des procédures dont tout le monde ici, je crois, reconnaît les progrès. Le fait que tous les élus ne soient pas présents à la Commission est un autre sujet.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Non, mais ce n'est pas ça, ce Fonds est un budget bis en fait, ce serait bien que le budget officiel reflète la vérité des chiffres.

M. le Ministre d'Etat.- Sur le Fonds il y a aujourd'hui, au moins vis-à-vis de vos collègues qui sont membres de la Commission, une transparence absolue. C'est clair, c'est une chose que personne ne peut contester, en tout cas pas les élus qui sont membres de la Commission. Après, que la représentation du Conseil National puisse évoluer dans la Commission, ça c'est un autre sujet. Vis-à-vis des représentants officiels du Conseil National, le fonctionnement de la Commission est aujourd'hui au-dessus, à mon sens, de toute critique et je n'ai pas entendu des élus membres de la Commission élus critiquer le fonctionnement. C'est transparent.

Sur l'emploi des Monégasques, je suis d'accord avec vous, Monsieur GARDETTO, mais comme j'ai essayé de le dire dans mon rapport, nous sommes en progrès, nous sommes en chemin. Pour être vraiment complet on peut évidemment critiquer le passé, regretter que l'on ne fasse pas assez, mais il faudrait quand même dire que l'on a fait des progrès récents. Depuis que M. VALERI à mis en place ces Commissions nous avons eu des progrès récents.

Sur l'évaluation des politiques publiques, c'est un sujet que je connais bien, je suis ouvert à la discussion, ce que je ne veux pas faire c'est un copier-coller de la Réunion Générale des Politiques Publiques Française, c'est clair. Parce que moi, j'ai mis en œuvre la R.G.P.P. dans le Ministère dont je dépendais et je sais de quoi je parle. Il n'y aura pas de copier-coller, comme d'ailleurs sur le reste des Institutions. On ne peut pas défendre les particularités de la Principauté, insister sur les particularités de la Principauté et immédiatement aller chercher dans le pays voisin des Institutions que l'on copie pour les installer ici ...

M. Jean-Charles GARDETTO.- ... je ne vous ai pas demandé de copier les Institutions Françaises...

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, laissez parler Monsieur le Ministre d'Etat...

M. Jean-Charles GARDETTO.- ... je réponds au Ministre d'Etat...

M. le Ministre d'Etat.- ... mais l'évaluation des politiques publiques ça se traduit par la revue générale des politiques publiques, les RGPP, c'est un sujet qui est ouvert, l'évaluation de l'efficacité de la politique publique, je suis d'accord et on peut l'ouvrir mais avec la précision que je dis là.

Sur la comptabilité nationale et les indicateurs, là encore, il faut constater si vous voulez que l'annonce de la création d'un Institut Monégasque de Statistiques et d'Etudes Economiques ouvre le champ de cette question. Il ne l'ouvre pas pour que l'on reste en réflexion pendant des années mais pour qu'on traduise concrètement dans le sens que vous avez dit. Voilà, nous sommes en marche Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Juste pour réagir.

Là, il est clair que je ne vous ai pas demandé de copier les Institutions françaises ni les modalités françaises. Je vous ai demandé de mettre en place un système à Monaco, qui nous permette de savoir si les fonds publics dépensés produisent l'effet recherché. Ça c'est très clair. Ensuite, il y a un point sur lequel vous ne m'avez pas répondu, c'est en ce qui concerne les entreprises.

M. le Ministre d'Etat.- Ecoutez, c'est un débat que nous aurons dans le Budget Primitif, parce que contrairement à ce que vous pensez, moi j'estime que ce n'est pas un débat de Budget Rectificatif...

M. Jean-Charles GARDETTO.- ... de tous les budgets.

M. le Ministre d'Etat.- D'accord. Si vous lisez les déclarations que j'ai pu faire pour présenter les mesures d'attractivités, vous verrez qu'un certain nombre de points se rapprochent de ce que vous dites et donc, on aura volontiers ce débat.

Vous savez moi je suis un libéral, je suis plutôt pour l'économie non-autorisée.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Ça tombe bien, moi aussi !

M. le Président.- Christophe STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci Monsieur le Président.

Tout d'abord je voudrais remercier Monsieur GARDETTO, pour la plupart des propos qu'il a tenus et je voulais lui dire qu'il y a une chaise libre ici et que s'il veut venir rejoindre « Rassemblement et Enjeux »...

M. Jean-Charles GARDETTO.- ... je suis très bien où je suis !

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Ministre.
Madame le Conseiller, Messieurs les Conseillers.
Surprise, Déficit et Répétition,

Ces trois mots auraient pu remplir le phylactère d'un personnage d'HERGÉ, mais le Château de Moulinsart étant loin des contingences de notre économie, il nous faut revenir aux réalités des temps présents, même si par son rapport le Président de la Commission des Finances nous invite à naviguer sur « le bateau ivre » sans réaliser qu'à la différence du poète, nous ne descendons pas des fleuves impassibles, mais des tourbillons d'une crise économique qui, agissant comme un révélateur, a toutes les possibilités de se transformer en une crise de confiance dans les capacités de notre pays à affronter les incertitudes du présent.

Vous me permettez donc ici de commencer par marquer ma surprise, non sur la qualité du rapport, mais sur notre présence ici, ce soir et les suivants puisque par ses propos tenus dans le Monaco Hebdo de cette semaine le Rapporteur de la majorité, nous apprenait que ce budget n'avait pas de gros enjeux, et qu'il serait voté ! En fait, il résumait en deux lignes, 24 pages de « panglosseries ». Ne me sentant pas l'âme de CANDIDE, il me faut ici préciser certains points.

Déficit : conjoncturel à l'origine, il est au fil des budgets, devenu structurel. L'équilibre budgétaire dépend d'un alignement des dépenses sur les recettes, et celles-ci provenant essentiellement du Chapitre III des recettes, il convient de se pencher comme vous l'avez annoncé Monsieur le Ministre sur l'attractivité de notre pays.

Même si je n'ai pas encore eu le temps d'approfondir les propositions gouvernementales, je ne peux que regretter le retard préjudiciable qui a

précédé à cette prise de décision. Il n'y a pas si longtemps, on me demandait quels étaient, selon moi, les avantages et les désavantages de la Principauté, j'en recensai trois : sa petite taille, sa réactivité et sa capacité d'adaptation pour les avantages, quant aux désavantages j'en relevai également trois : sa petite taille, son manque de réaction et son manque de capacité d'adaptation.

J'espère Monsieur le Ministre que vous me ferez mentir, mais vous le savez, « comme on connaît ses saints on les honore ». Je serai donc le St THOMAS de l'histoire et en attendant je vous invite et nous invite à relire la lettre que TURGOT écrivit le 24 août 1774 lors de sa nomination comme Contrôleur Général des Finances, et ne serais-je limité que par le temps que je vous en donnerai volontiers lecture, car plus de 200 ans plus tard, elle n'a jamais été aussi moderne, et nous ferions bien de nous en inspirer.

Répétition : Lors du vote de ce Budget Primitif, je constatais que les choses n'avaient pas évolué d'une manière drastique depuis le Budget Rectificatif 2009, et c'est la même chose depuis le vote du Budget Primitif 2010 – en effet, les reports de crédits sont toujours sans cadre, les documents compliqués nous parviennent toujours à la veille des réunions importantes (à l'exemple du budget que nous avons reçu vendredi qui inclut des modifications sur le siège) et depuis le vote de la loi des reports de crédit, le Budget Primitif n'est plus qu'un simple document comptable approximatif.

De même lors des débats du Budget Rectificatif 2002, je définissais le Budget Primitif comme les moyens donnés au Gouvernement pour conduire une politique, que seul le vote de cette loi rend commune. En effet la Constitution nous rappelle dans ses articles 38, 39 et 66 que « Le budget national exprime la politique économique et financière de la Principauté, Le budget fait l'objet d'un projet de loi. Il est voté et promulgué en forme de loi et la loi implique l'accord des volontés du Prince et du Conseil National ».

Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Je n'ai plus de demande de parole donc je suis surpris. Mme Sophie LAVAGNA, M. Pierre LORENZI et M. Roland MARQUET, pour l'instant ?

Mme Sophie LAVAGNA, nous vous écoutons.

Mme Sophie LAVAGNA.- Merci, Monsieur le Président.

En cette période de Budget Rectificatif, le Conseil National opère avant toute chose une forme de contrôle de la gestion des finances publiques, par une interrogation pointilleuse du Gouvernement. Mais le budget est aussi l'occasion pour le Conseil National de prendre le pouls de la politique gouvernementale en général, passant de la valeur de notre économie aux valeurs de notre société et de notre ordre social.

C'est dans cet esprit, qu'en tant que Présidente de la Commission de Législation j'ai orienté mon travail sur la politique juridique menée par le Gouvernement, rien que de très normal en somme. A vrai dire, si le constat que je souhaite dresser n'a rien de terrifiant, il me laisse pour le moins dubitative.

Ce n'est désormais plus un secret pour personne, le thème de l'attractivité économique est désormais au centre des débats. On devrait donc constater prochainement, et il convient de s'en réjouir à mon sens, tant le travail est grand, un mouvement d'inflation législative caractérisé par la production, non seulement de différents projets de loi relatifs au secteur économique, mais également de projets portant sur des points indispensables au fonctionnement de la vie civile (modification du droit des sociétés, réforme de la prescription, copropriété des immeubles bâtis, handicap, protection pénale de l'enfance, création de véhicules de placement patrimonial, modification du droit fiscal) et j'en passe.

En tant que praticienne, je souhaite mettre en garde le Gouvernement contre le phénomène de partialisation du droit et, à terme, de son éclatement. Ce n'est un secret pour personne le Droit Monégasque reste difficilement accessible à ce jour et prend parfois des allures de patchwork. Il est donc important, à mon avis, que le Gouvernement et le Conseil National, veillons scrupuleusement, envisagions les réformes comme un ensemble cohérent et assurions des correspondances en veillant à la bonne applicabilité des normes produites et votées.

En effet, il est une tendance de la législation monégasque à évoluer sous forme de retouches sporadiques au travers de textes souvent fourre-tout, dont l'objectif, certes louable, est de rattraper le temps pris dans certains domaines par la Principauté. Toutefois ne dit-on pas qu'une occasion manquée se retrouve, tandis qu'on ne revient jamais sur une démarche précipitée. N'oublions pas que le droit est destiné à être appliqué et les praticiens doivent pouvoir comprendre la législation qu'ils utilisent quotidiennement et cela peut être d'autant plus perturbateur que certains textes sont également des piliers de notre ordre social au titre desquels figurent,

notamment, nos Codes de procédure civile pénale : notre Code civil, notre Code pénal.

Il est donc nécessaire que le Gouvernement fournisse davantage d'informations, accroisse la lisibilité de son action et consulte les personnes intéressées. Ces points sont primordiaux. Combien trouve-t-on de praticiens qui ignorent, proche ou accompli, quelles sont les mesures législatives qui vont frapper leur secteur d'activité. Je pense par exemple aux Assureurs. Une démarche qui les consulterait, permettrait, malgré les apparences, un gain de temps considérable puisque les professionnels sont, et vous excuserez cette lapalissade, de fins connaisseurs de leur profession.

Pour toutes ces raisons, il me semble qu'à ce jour la communication est plus que jamais nécessaire, particulièrement au niveau institutionnel où les praticiens peinent à s'améliorer. Au plan législatif telle semble être la nouvelle mission du Comité de Pilotage Législatif qui devrait être officialisé très prochainement. Il est, effectivement, indéniable, que l'amélioration des textes de loi passe par la confrontation des opinions, et il est important que le dogmatisme et le conservatisme en tant que principe, restent à l'écart du processus de construction des textes de loi. L'exemple, encore très récent, de la loi sur le commerce électronique témoigne de la persistance de certains réflexes négatifs, qui au final, nuisent à la Principauté dans son ensemble. Peut-on espérer que cet exemple demeure une anecdote ?

Au-delà de cet aspect désormais solennisé, il est important que la transparence et la discussion s'imposent en règle. Toutefois, s'il est dans l'intérêt de tous de parvenir au consensus et au dénouement des divers blocages qui peuvent se présenter, cela ne devra en aucun cas conduire à l'amointrissement des prérogatives de chacun et particulièrement des prérogatives institutionnelles et constitutionnelles de notre Parlement. Chacun devra donc – je l'espère et le fera – œuvrer dans le respect mutuel de l'autre.

Merci de votre attention.

M. le Président.- Merci beaucoup.

M. le Ministre d'Etat.- Je veux remercier Madame LAVAGNA, pour vous dire que je partage complètement vos remarques. Je suis particulièrement attentif aux risques que nous avons, surtout en matière de droit économique et de droit des affaires, de morceler le droit.

Le débat est ouvert. En technique, je serais assez favorable à une loi d'ensemble, d'abord pour qu'on

aille un peu plus vite et qu'on ait une lisibilité de l'ensemble.

Sur le commerce électronique, vous prenez cet exemple, vous auriez pu prendre aussi à partir de ce texte un autre exemple qui est, la réaction quand même très rapide du Gouvernement, au moins depuis que je suis arrivé pour débloquer la situation, afin que le Conseil National et Gouvernement établissent ensemble un texte commun et satisfaisant.

M. le Président.- Merci beaucoup. Monsieur Pierre LORENZI.

M. Pierre LORENZI.- Merci Monsieur le Président.

En préambule en tant que nouveau Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, je vous demanderai Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur de bien vous faire mon interprète auprès de Monsieur le Directeur de l'Education Nationale.

Je souhaite en effet le remercier, ainsi que tous ses collaborateurs pour le bon climat de collaboration qui préside dans les relations avec le Conseil National. Ce soir, mon intervention de politique générale a donc pour objet d'aborder tous les sujets intéressants la Commission que je préside et pour lesquels il me semble encore temps de pouvoir trouver une solution ou des réponses satisfaisantes.

Depuis de nombreuses années la Principauté de Monaco se félicite de la qualité de son système éducatif. Chacun a pu constater au début de l'été les excellents résultats obtenus aux examens ainsi que le grand nombre d'élèves ayant eu une mention, tous niveaux confondus, pour qui nous nous réjouissons encore une fois.

J'aimerais cependant revenir sur les chiffres qui nous ont été fournis par le Gouvernement concernant le nombre de lycéens intégrant les classes préparatoires. En effet malgré les résultats de ces élèves au Bac qui placent les établissements de la Principauté régulièrement en tête des classements des lycées de France, toutes académies confondues, le pourcentage d'admis en classes préparatoires aux grandes écoles est à peine supérieur aux moyennes nationales françaises.

Les chiffres parlent encore mieux que je ne saurai le faire. Alors qu'en France 3,7 % des bacheliers obtiennent une inscription en classe préparatoire, ils sont 4,8 % à Monaco soit 1,1 point de plus. D'abord nos statistiques sont sensiblement supérieures à celles des lycées français dont la moyenne comprend le

nombre d'élèves classés en zone d'éducation prioritaire et donc avec des résultats beaucoup moins bons.

Si ces données m'ont interpellé c'est surtout parce que les résultats de nos lycéens au Baccalauréat en pourcentages et en nombre de mentions sont équivalents à ceux des plus grands lycées parisiens.

On peut donc se demander pourquoi les bacheliers de la Principauté n'obtiennent pas un plus grand nombre de places en classes préparatoires. Aussi, je souhaiterais que le Gouvernement attire l'attention des Chefs d'établissements concernés sur cette question. En effet, il faut avoir en mémoire que la sélection se fait sur dossier et donc bien avant les résultats du Bac. Il serait peut-être utile à nos futurs étudiants que les notes souvent sévères, à juste titre au demeurant et sans remettre nullement cela en cause, soient contrebalancées par des appréciations mettant en valeur l'élève. Je me fais ici l'écho d'une suggestion du Président ROBILLON, d'ailleurs appuyé par plusieurs de mes collègues, professeurs ou anciens professeurs.

Sur un autre plan, je me réjouis également de la réouverture de la 6^{ème} Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA), située au sein du Lycée Technique. En effet le 10 juin 2007 était votée dans l'hémicycle la loi sur l'éducation dont une des propositions phares était bien l'intégration des enfants handicapés en milieu ordinaire. Donc quoi de plus normal que de faire le maximum pour ces élèves ; j'espère que le dispositif pourrait être étendu aux classes suivantes. La Principauté saura toujours plus et surtout toujours mieux protéger ses enfants ainsi que soutenir leurs parents. Le nombre important d'élèves de cette classe prouvent bien la réalité du besoin.

J'en viens maintenant au recrutement des enseignants. Oui, Monsieur le Ministre, vous n'échapperez pas au sujet du recrutement des enseignants dans le primaire, mais j'y reviendrai par la suite.

Je souhaite tout d'abord parler de priorité d'emploi. Oui chers Collègues, cela concerne également l'enseignement. En effet si nous sommes tous d'accord pour que les enseignants aient des diplômes requis, Certificat d'Aptitude aux Professions de l'Enseignement du Second Degré (C.A.P.E.S.) et Agrégation, nous avons du mal à comprendre que la hiérarchie des priorités ne soit pas respectée lorsque des enseignants Monégasques, conjoints ou résidents ayant en main ces prestigieux diplômes ne se voient pas retenus au profit des enseignants français lors de recrutements. Si les cas ne sont pas nombreux ils

existent pourtant et nous espérons que l'on puisse y remédier dans le futur.

Alors maintenant j'en viens au cas des professeurs d'Education Physique et Sportive (E.P.S.) dans le primaire, rassurez-vous loin de moi l'idée de reprendre les débats qui sont dans cet hémicycle depuis maintenant sept ans. L'an dernier le Gouvernement s'était engagé à résoudre ce problème particulier, lors de nos séances privées Monsieur le Ministre, vous nous avez également annoncé avec Monsieur le Conseiller qu'il serait donné aux élus du Conseil National, qui avaient porté cette demande, la possibilité d'une réponse favorable quoique *intuitu personae*.

Je reviens vers vous ce soir pour vous demander si vous avez pu nous apporter des éclairages sur ces quelques cas isolés. De l'E.P.S. au sport, la transition est toute trouvée. En effet plusieurs requêtes nous sont parvenues à titre individuel ou émanant d'associations qui ont toutes trait au manque de place pour pratiquer un sport et s'entraîner comme par exemple « Monaco Basket Association ». Aussi Monsieur le Ministre, je vous demande lorsque viendra le temps de valider le projet du futur Collège Charles III sur les délaissés, d'y prévoir un gymnase comme nous en avons déjà pu faire la demande et comme cela était prévu initialement. Même si les deux établissements seront voisins, quel dommage pour nos élèves et quelle perte de temps de se priver d'une salle supplémentaire.

Enfin, dernier mot pour évoquer la Commission Nationale des Sports qui permet chaque année de se rendre compte de la richesse de la vie associative monégasque, on ne le répétera jamais assez. Les sports pratiqués sont vraiment diversifiés et en étudiant l'ensemble des demandes, on peut mesurer à quel point elles déploient toutes de multiples activités. Je demanderai donc au Gouvernement de ne pas faire porter les nécessaires restrictions budgétaires sur toutes ces associations dont le rôle social et éducatif est important.

Je pense notamment à « Monaco Football Association », qui regroupe de très nombreux Monégasques et à qui on n'a pas pu accorder une subvention extraordinaire pour l'organisation de tournois. J'espère vraiment que la commission 2011 pourra prendre en considération certaines de ses demandes refusées cette année.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup. Je propose que compte tenu de l'heure tardive on réponde à la prochaine séance lors de l'analyse des chapitres, les uns après les autres.

Monsieur Roland MARQUET.

M. Roland MARQUET.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Chers Collègues,

Mesdames, Messieurs,

Je n'étonnerai personne en vous disant que je vais vous parler de santé – après tout je suis médecin – et de finances – après tout, nous sommes là pour voter un budget !

Le proverbe dit que « santé passe richesse ! » Nous sommes tous d'accord : la santé n'a pas de prix. Je dirais cependant qu'elle a un coût et que pour remplir au mieux leur mission, les établissements publics ont besoin de finances saines.

Plusieurs établissements ou entités affichent des variations budgétaires préoccupantes : le C.H.P.G., l'IM2S, l'Office de Protection Sociale et, à moindre mesure car elle vient juste d'ouvrir, la Résidence A Qietüdine. Ainsi, comme l'a démontré le Rapporteur, le montant des interventions publiques en la matière croît dangereusement.

Le Budget Rectificatif du C.H.P.G. fait apparaître une aggravation du déficit de 1,28 M€, le portant ainsi à 5,45 M€. S'il n'est pas question de sacrifier la qualité des soins, je demande cependant au Gouvernement de veiller à rationaliser les dépenses, en particulier celles des personnels médicaux au sens large, dont il convient de restreindre le recrutement mais il faut le faire intelligemment afin de ne pas baisser la garde. Par ailleurs, il me semble vraiment indispensable que nous limitions les soins dispensés à la seule population de l'Est du département. C'est de toute façon la mission première de notre hôpital et il convient de ne pas l'en détourner.

S'il est un établissement dont la situation est préoccupante, c'est bien l'IM2S.

L'objet social de l'IM2S est : « un institut de médecine et de chirurgie du sportif ». C'est un domaine hyperspécialisé pour le sport, de moyen et haut niveau, domaine hyperspécialisé certes, mais vaste et en constante évolution. Des problèmes financiers font que ce haut niveau est souvent amené

pour le plus grand bonheur des patients à sortir de ce cadre et faire avec excellence d'ailleurs, de l'orthopédie générale, alors qu'au C.H.P.G. un autre service d'orthopédie donne, lui aussi, dans l'excellence, de l'orthopédie générale non-sportive et se dit lui aussi qu'il est peut-être temps de regarder vers la médecine sportive. La course à la concurrence est ouverte alors qu'une coopération servirait l'image des uns et des autres.

Nous allons donc vers un institut du sport qui dérive vers la chirurgie et la médecine non-sportive, un C.H.P.G. qui lorgne vers la chirurgie sportive. J'oubliais l'ophtalmologie est rentrée à l'IM2S, c'est vrai que l'œil est un organe important. Je me permettrai aussi de vous dire que la presse nous a montré aussi qu'il y a d'autres organes importants chez le sportif et aussi très rentable. C'est peut-être une piste.

En effet, malgré les engagements de l'Etat en matière de garantie bancaire à hauteur de 21 M€, l'institut continue à afficher un sérieux déficit.

L'Office de Protection Sociale voit sa subvention majorée de 1,6 M€, en raison notamment du nombre de bénéficiaires de la prestation d'autonomie créée dès 2007 sous l'impulsion du Conseil National. Dotée au départ de 1,5 M€, cette aide indispensable à nos aînés atteint quasiment 7 M€. Si je ne conteste pas, bien évidemment, le bien fondé de cette dépense, ni d'ailleurs celui de toutes les autres engagées par l'Office de Protection Sociale, garant de la solidarité envers les plus faibles, je ne peux que demander au Gouvernement d'avoir une vision plus globale et plus vaste des budgets nécessaires à la prise en charge de la dépendance qui s'inscrit désormais dans notre réalité.

La résidence A Qietüdine a ouvert début juillet. J'ai plaisir à le dire, c'est une réalisation magnifique, que nous devons bien évidemment au Gouvernement Princier, mais aussi, ne l'oublions pas, à la pugnacité de la majorité du Conseil National qui, pendant de longues années, n'a eu de cesse de relancer le Gouvernement pour une réalisation en faveur de nos aînés à cet emplacement idéal pour eux, au cœur de Monaco, place du Marché. Nous avons raison d'insister ! Nos aînés y sont bien et je peux rassurer les familles qui souhaiteraient y faire entrer leurs parents : ils y seront heureux et bien soignés.

Je note toutefois que la subvention allouée à cette structure est majorée de 0,8 M€. Or, l'on nous avait assurés que son budget serait à l'équilibre. Mais, à trois mois de l'ouverture, seule la moitié des chambres est occupée. Aussi, j'ose espérer qu'avec une occupation optimale, l'équilibre financier sera trouvé.

Pour terminer, je me réjouis qu'une décision concernant l'implantation du futur hôpital soit prise dès la fin de l'année et non au printemps 2011, comme annoncé précédemment. Il sera ainsi possible, sur les emplacements non retenus pour le futur C.H.P.G., de décider et débloquer plus vite les projets qui devront y être développés.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup Monsieur MARQUET. On répondra au chapitre ad hoc.

Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Ministre,

Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Chers Collègues,

Monsieur BORDERO, Président en titre de la Commission des Finances, j'ai eu le temps de lire, de relire votre rapport avec beaucoup d'intérêt et je vais être au regret de relever un certain nombre d'incohérences.

Vous n'arrivez pas, je cite : « à avoir une lecture tranchée du Budget Rectificatif 2010 », mais vous déclarez en même temps dans la presse que « ce budget n'a pas d'enjeux ». Telle n'a pas été ma surprise de relever que Mme POYARD-VATRICAN a la même analyse que moi et un autre Collègue également.

On retrouve là, ce soir particulièrement, toute la stratégie ou l'absence de stratégie du salmigondis qui aujourd'hui compose l'U.P.M. auto dissout.

Quant à la lecture que vous faites de l'article 66 de la Constitution, les mots sont clairs, la loi implique l'accord des volontés du Prince et du Conseil National et le Conseil National est co-législateur. Or on essaye de noyer cela dans un maelstrom autour du consensus. Pour nous qui tirons notre légitimité du vote populaire, le consensus comme préalable c'est une substitution au vote. C'est une chose à laquelle personne ne croit, personne ne s'oppose, c'est un abandon de toute croyance et de tout engagement politique et vous reprenez, Monsieur le Rapporteur, cette définition en disant « le but du consensus est d'éviter le recours au vote, nous ne sommes pas là pour cela ».

C'est la première démonstration de l'affaiblissement structurel de la Haute Assemblée qui n'existe, ne vit et n'est respectée que par les votes que

nous amenons ou pas, lors des examens de loi et plus particulièrement de la loi de budget.

Deuxième point : l'équilibre budgétaire. Le Gouvernement et l'U.P., enfin je ne sais plus très bien qui est U.P. qui n'est pas U.P., enfin ce soir on a assisté à un certain nombre d'échanges assez étonnant. Le Gouvernement et donc la majorité, en tout les cas, ont tous les deux la culture de la dépense. Ils l'ont démontré depuis ces nombreuses dernières années, mais vous n'avez pas toujours la culture de la rigueur des deniers de l'Etat.

Votre budget, Monsieur le Ministre, rectifié, est pour notre part illisible. Il serait refusé, partout ailleurs, car il ne permet pas d'avoir une lecture claire, transparente, sincère, de nos finances publiques, j'ai trois exemples :

Le premier, c'est la Section 7 qui est comme vous le savez le budget de l'Equipement, qui est exécuté à hauteur de 66 % c'est-à-dire que 35 % des dépenses ne sont pas utilisées, et donc pas consommées.

Deuxième point, nos recettes sont assez en dessous des prévisions, malgré trois opérations exceptionnelles, ce qui est très alarmant.

Et la troisième remarque importante, concerne les dépenses ordinaires. Aucun sacrifice d'importance n'a été fait concernant les dépenses de fournitures, de mobiliers et de travaux de l'Etat qui s'élèvent à près de 165 M€.

Je rejoins ce soir et je remercie M. CELLARIO, je demande avec l'accord de mes Collègues, nous sommes deux, un audit sur des Services et notamment les Services des petits travaux, ceux qui engagent des dépenses incompressibles et, bien entendu, surtout les dépenses d'ordre social. Si vous pouvez nous revenir le plus rapidement possible, Monsieur le Ministre, au printemps, pour nous donner les résultats de ces audits.

Monsieur BORDERO, vous voulez tout et son contraire. Vous dénoncez les déficits et vous avez été nombreux ce soir à dénoncer les déficits. Nous le faisons depuis de nombreuses années non pas pour des raisons de dogmatisme mais pour la nature des déficits. Je n'ai, malheureusement pas le temps de m'étendre sur ce détail.

Tout ce que nous avons pu remarquer depuis cinq ans, c'est que vous dépensez trop et trop vite. Quelqu'un d'autre l'a dit dans cette enceinte il y a un certain nombre d'années, et pour nous, notre objectif n'est pas contrairement à ce que certains pensent, de contempler les milliards du Fonds de Réserve. Pour nous ce Fonds de Réserve dans sa partie disponible

doit recommencer à croître parce que c'est notre seule façon d'être indépendant à terme, notamment, vis-à-vis de notre meilleur ami qu'est la France.

Mais enfin et surtout c'est le plus grave, c'est ce qui suit :

Mes chers amis, chers élus, je pense que vous êtes tombés dans un piège. En 2006 vous avez voté avec plein de bonnes intentions la loi des reports de crédits, vous vous en souvenez, sans encadrer les reports et votre inexpérience en la matière a ouvert la voie à un budget bis, qui s'est retourné contre vous, contre nous.

La précédente majorité vous avait pourtant mis en garde et elle avait toujours refusé de voter cette réforme. Elle avait compris, elle. Mais aujourd'hui votre vanité collective et vos dissensions internes vous rendent incapables de faire pression sur le Gouvernement pour encadrer ces reports de crédits à près de 5 à 10 % des dépenses. Nous parlons aujourd'hui de près de 80 M€, c'est-à-dire de près de 10 % des dépenses budgétaires. Mais le plus important, et nous en avons entendu parler ce soir, concerne, effectivement, ce qui échappe également au budget, les 400 M€ financés par le Fonds de Réserve Constitutionnel pour des opérations non rentables : la Z.A.C. Saint Antoine, la Tour Odéon, assurées par le Fonds de Réserve Constitutionnel.

Alors vous me direz, il y a la Commission de Placement des Fonds, vous êtes quatre au Conseil National. Oui, nous sommes quatre au Conseil National, mais le problème c'est que le Gouvernement, nous l'avons vu l'année dernière, n'a pas respecté et ne respecte pas – nous le voyons encore ce soir – le mode de fonctionnement du Fonds de Réserve et de la Commission de Placement des Fonds réglé par une ordonnance souveraine de 1968 où il est dit que l'ensemble de ces décisions doivent faire l'objet d'un avis et d'une information préalables des membres de la Commission de Placement des Fonds. Ce soir, nous avons été mis devant le fait accompli sur un autre sujet, qui est l'augmentation de capital d'IM2S.

J'en ai terminé.

Je voulais juste vous dire que pour nous, vous l'avez bien compris, cette situation est difficilement acceptable et le Gouvernement prône le consensus, malgré une majorité éclatée et affaiblie. Alors le débat sur le Budget Rectificatif va s'engager, nous prendrons nos responsabilités et, Monsieur le Ministre, nous vous demandons solennellement ce soir de nous montrer que vous savez, sans tarder, engager des économies budgétaires durables.

Merci.

M. le Président.- Monsieur NOUVION, avant de passer la parole au Ministre d'Etat, je vous remercie de votre préoccupation et de votre commisération sur la majorité, mais en tant que médecin je trouve que la santé de la majorité va plutôt bien et, pour l'instant, je ne suis pas un mauvais médecin. Donc, je ne suis pas très inquiet. Encore merci beaucoup pour votre commisération.

Monsieur le Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Je me bornerai à préciser ce que j'ai dit sur l'IM2S. Si vous relisez mon discours, il est au conditionnel et Monsieur NOUVION vous connaissez assez la langue française pour faire la différence entre une annonce au conditionnel et une annonce au présent ou au futur.

Le Conseil National n'est pas mis devant le fait accompli, c'est une proposition que le Gouvernement va faire, que nous avons d'ailleurs déjà évoqué en séance privée et je vais d'ailleurs regarder dès demain matin, le compte-rendu que vous-même avez établi lors de cette séance et nous verrons que le sujet avait déjà été abordé.

En tout cas, je ne vous permets pas de dire que le Gouvernement met sur ce point le Conseil National devant le fait accompli. Et je ne vous permets encore moins de faire un amalgame avec l'affaire de la Tour Odéon.

M. Laurent NOUVION.- Mais Monsieur le Ministre, si vous permettez, vous n'avez rien à me permettre...

M. le Ministre d'Etat.- .. et je peux me permettre moi-même...

M. Laurent NOUVION.- ... non vous n'avez rien à me permettre et rien à m'autoriser. Je suis élu encore pendant deux ans, que cela vous plaise ou pas, et je dirai ce que j'ai à dire.

M. le Président.- Merci Monsieur NOUVION.

Monsieur SPILIOTTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILIOTTIS-SAQUET.- Merci.

Monsieur le Ministre puisque vous avez abordé la question du C.H.P.G., je vais en parler maintenant, comme cela on gagnera du temps par la suite. Je voudrais surtout apporter des précisions sur ce qui n'a pas été dit dans toute cette affaire, puisque et je cite un de vos paragraphes qui dit : « le parti pris d'une

reconstruction sur site qui avait présidé au choix de la solution VASCONI a démontré ses limites durant la phase d'étude préliminaire, en occasionnant un phasage complexe des travaux et la nécessité d'opérations tiroirs. ».

La solution VASCONI, a débouché sur le fait que VASCONI avait été choisi par le Gouvernement de l'époque qui prétendait que les travaux commenceraient après seulement 28 mois d'études, soit début 2008.

Or, le Conseil National soutenait à l'époque la solution 5 : extension sud, qui était une solution qui s'affranchissait du phasage complexe des travaux et des opérations tiroirs. Pour mener à bien cette solution, notre collègue, Daniel RAYMOND, architecte DPLG, affirmait que l'ampleur de cette opération demanderait 54 mois d'études. Les faits lui donnent aujourd'hui raison quoi qu'en pense M. TONELLI et les grandes théories qu'il défendait en 2006.

M. le Président.- Merci.

Madame BOCCONE-PAGES.

Mme. Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Ministre,

Madame, Messieurs du Gouvernement,

Chers Collègues,

Mesdames, Messieurs.

Il y a presque sept ans jour pour jour, j'ai prononcé dans cet hémicycle un discours de politique générale, dont l'ambition était de fixer un cap, tracer un chemin et donner un sens au mandat que quelques mois auparavant, les Monégasques, nous avaient confié à une très forte majorité.

Dans ce discours, je m'engageais au nom de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, à faire de l'éducation et de la formation, une priorité absolue, avec notamment l'annonce de la proposition de loi sur l'éducation, la promesse de construire un complexe de loisirs pour les jeunes, l'engagement d'écouter et d'entendre notre jeunesse et aussi la volonté de doter chaque lycéen d'un projet professionnel.

J'ai annoncé, également, le lancement de plusieurs chantiers d'études en matière de formation professionnelle et d'apprentissage. Et bien sept ans après, ces promesses sont pour la plupart devenues des réalisations, ce qui démontre bien qu'un tel discours Mesdames et Messieurs, ce soir n'est pas un simple exercice oratoire c'est un pacte conclu avec les Monégasques au travers d'un programme, c'est un

contrat entre les Monégasques et nous Elus de la majorité.

Nous avons dit en 2008 mettre la société en mouvement, nous avons dit également faire émerger une société de projet. Nous sommes assurément, Vous membres de la majorité, dans la continuité de nos valeurs qui nous ont animées depuis 2003 (justice, égalité, solidarité, volontarisme, rigueur, exemplarité), c'est bien la philosophie de l'action volontariste et progressiste qui nous animera tout au long de ce mandat.

Surtout dans cette période budgétaire où nous avons conscience de manière si aiguë des turbulences économiques et sociales. Elles nous commandent de prendre un nouvel élan et d'adapter le cap au contexte particulier dans lequel nous sommes en train d'évoluer. L'U.P.M. dispose au travers de ses Elus, de talent, de force, d'énergie dont la majorité a besoin pour progresser, se développer et offrir un avenir meilleur à nos enfants.

Oui, Monsieur NOUVION, tout cela nous l'avons au sein de notre majorité. Notre rôle à nous, politiques, c'est de créer les conditions optimales pour permettre à chacun de se réaliser et d'aller au bout de ses projets. Notre devoir est de faire d'avantage encore, notre devoir c'est d'être des fervents d'unité, notre devoir est de répéter, inlassablement, que nous n'arriverons jamais à rien de durable et de juste, si nous ne travaillons pas ensemble.

Ce pays, nos parents nous l'ont construit. Ce pays ils nous l'ont légué pour le faire prospérer. Aujourd'hui, Monsieur le Ministre, la volonté du Gouvernement Princier est claire, communiquer, échanger, travailler avec le Conseil National, au mieux de ce que prévoient nos Institutions. Il s'agit, partout où cela est possible, de mettre en œuvre un dialogue constructif pour aboutir à des choix judicieux dans l'intérêt de Monaco.

Au premier rang de mes préoccupations, je placerai la Société des Bains de Mers. Monsieur le Ministre, il est urgent de prendre des décisions et d'agir. Vous nous avez annoncé, tout à l'heure une prochaine réunion de la Commission Consultative de Coopération avec la S.B.M., je m'en réjouis, croyez-le bien.

Un sujet tout aussi important est celui de notre jeunesse. Chacun le perçoit en marge de cette jeunesse presque dorée et dont nous avons tout lieu d'ailleurs d'être très fiers, s'est développé aussi, une autre jeunesse, livrée à elle-même, démunie, sans perspective. Il est plus qu'urgent de nous mobiliser et de coordonner au maximum nos actions.

Une Principauté enfin, où il fait bon vivre et s'épanouir, voilà ce à quoi nous aspirons tous ! Un tel épanouissement passe aussi par le sport, la culture et l'ouverture sur le monde. Le sport est une voie d'excellence pour notre jeunesse. En matière de sport d'ailleurs, Monaco a posé les jalons d'une politique ambitieuse, qui a cherché à mieux structurer le sport et à le doter des moyens matériels et financiers de son développement. Nous sommes devenus l'une des premières pépinières de champions de la planète. Il n'y a qu'à voir les talents que nos jeunes démontrent sur les pistes, les routes et les stades, ici et dans le monde entier. D'ailleurs je voudrais rendre hommage ce soir à M. Daniel ELENA qui a été pour la septième fois Champion du Monde avec M. LOEB. Un grand sportif, quelle belle image pour la Principauté de Monaco.

Aussi nos actions doivent être poursuivies. Elles ont non seulement amélioré la qualité de nos résultats, mais aussi notre image de terre, de sports et de champions. Il nous faut améliorer encore et toujours les structures de formation, en engageant une réflexion avec l'ensemble des acteurs du sport, fédérations et associations, afin que soit mieux reconnue et valorisée la contribution des clubs formateurs à l'éclosion de nos grands champions nationaux.

Quand nos champions brillent dans leur sport, il faut que leur club d'origine soit mis en valeur, dans le partage de leurs réussites pour l'image de la Principauté. Enfin, je demande solennellement au Gouvernement Princier de communiquer rapidement ses intentions et son calendrier en ce qui concerne le dialogue social, les retraites, l'hôpital, la santé publique, la circulation,...

Notre feuille de route, vous le voyez, est dense ; Il nous reste deux ans. Chacun des points évoqués dans mon intervention requiert une volonté farouche de faire et de réussir. Je m'y engage, l'Union pour la Principauté s'y engage, mais rien ne sera possible si cette volonté n'est pas partagée par l'ensemble des élus et des Monégasques qui nous ont fait confiance.

S'épanouir en s'ouvrant au monde, c'est la force des peuples qui savent où ils vont. S'ouvrir sur le monde, c'est une audace et c'est bien d'être audacieux.

Alors plus que jamais disons : « Tous pour Monaco ».

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur Fabrice NOTARI, et je crois qu'on arrivera au bout de cette discussion.

M. Fabrice NOTARI.- Merci Monsieur le Président.

Je vais donc être bref !

Le Portrait de Dorian GRAY, qui ne connaît pas ce roman d'Edgar Allan POE, contant les secrets maléfiques d'une éternelle jeunesse terminée à grands coups de couteaux.

Heu ! Oscar WILDE, certains écoutent encore à cette heure....

Ce livre a été écrit en 1890.

(brouhaha)

...Vu l'heure, je me suis trompé, excusez-moi, vous avez raison

Notre Code Civil date de 1880, notre droit des affaires pour son corps principal le Code du Commerce 1867 et les textes sur les Sociétés 1895, est-ce là aussi le secret maléfique de notre éternelle jeunesse ?

Une nouvelle feuille de route, élixir de jeunesse, qui ressemble étrangement à un discours vieux, lui, d'il y a cinq ans et qui pourtant n'avait pas pris une seule ride.

Cinq ans et toujours les mêmes préoccupations, il semblerait que certains, ils se reconnaîtront, n'aient pas compris le message de jouvence, ils font de la résistance, ils se mettent de l'antirides pour ne pas voir le temps qui change.....

Cinq ans, c'est aussi le temps trop long d'une équipe de foot qui reste dans les profondeurs du classement, peut-être que si la pelouse devenait enfin synthétique..... Car il paraît que le silicone ça fait remonter.....

(rires)

Un régime beauté : Rajeunir le droit des affaires, créer de nouvelles entreprises plus facilement, mieux accueillir les nouveaux étrangers, comment régénérer les recettes de l'Etat ?

(rires)

Un régime nécessaire avant que les privations soient obligatoires pour que le budget de la famille ne l'entraîne dans une spirale de boulimie anorexique.

Donc renforcer le guichet unique..... Un secret : hé oui il était unique non pas pour la procédure mais parce qu'il n'y avait qu'un fonctionnaire, on va enfin lui donner des moyens, en faire un guichet multiple, unique multiple pourvu qu'il devienne incontournable et que ceux des autres guichets de l'Administration qui se mettent de la pommade au Q10 ne viennent

plus entraver les efforts fournis par les premiers. Tous dans la même direction rajeunir l'Administration, rajeunir nos procédures, rajeunir notre image.

En parlant d'ailleurs d'image, bientôt la campagne de communication engagée à grand frais devrait nous refaire un lifting. C'est le prix de la chirurgie esthétique, surtout quand le sujet a pris un fort coup de vieux en se repliant longtemps sur lui-même.

On ravale la façade, ça me rappelle aussi celle de l'Automobile Club, l'indice UV Ecclestone monte plus vite que celui du Contrat Habitation Capitalisation ou les redevances des Concessions.

Contrôler un peu les transactions des plateformes immobilières offshores, avant qu'une marée noire polluante n'arrive sur nos côtes, mais il paraît que les masques au goudron c'est bon pour le teint à défaut d'être bon pour les finances....

Qui dit finances de l'Etat dit T.V.A., très vieille administration.

Vite Monsieur Oscar WILDE et pas Monsieur POE, ah non ça va mieux, le portrait a encore l'air jeune, mais ce n'est qu'une image, et pourtant notre pays est petit alors la surface de peau à retendre au scalpel est limitée.

Quand on est vieux on devient sourd, que tous ceux qui n'avaient pas entendu le discours d'il y a cinq ans pensent au sonotone. Avec les progrès ils sont de plus en plus miniaturisés et j'espère que vous entendrez ce nouveau message, cette nouvelle feuille de route, tous au travail, avec enthousiasme, pour la modernisation de notre belle Principauté.

Comme Mme BOCCONE-PAGES, j'avais encore un peu de temps, je voulais aussi en profiter pour féliciter le plus grand champion monégasque Daniel ELENA qui vient de conquérir son 7^{ème} titre de Champion du Monde de Rallye, je pense que c'est unique dans les annales de notre pays puisque ça l'est de toute façon mondialement.

M. le Président.- Merci beaucoup Monsieur NOTARI, je crois que plus personne ne voulait prendre la parole, donc je lève la séance et je vous remercie.

—
(La séance est levée à 00 heures 20).
—

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

imprimé sur papier 100% recyclé

